C.R.I.C. N° 41 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Mardi 4 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux 1

Examen de l'arriéré..... 1

Fediex..... 1

Projets et propositions 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) 1

Désignation d'un rapporteur 1

Rappel au règlement

Orateurs : M. le Président, M. Borsus..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1bis - Annexe 7) (Suite)....3

Exposé de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Orateurs : M. le Président, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité 3

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes..... 4

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Borsus, Desgain, Senesael, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Mmes Cremasco, Moucheron, M. Dodrimont.....4

Vote..... 18

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7bis et 7ter) et (Doc. IV bcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7, 7 bis et 7ter) 18

Désignation d'un rapporteur..... 18

Rappel au règlement (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Borsus..... 18

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7bis et 7ter) et (Doc. IV bcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7, 7 bis et 7ter) (Suite)..... 19

Exposé de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Orateurs : Mme la Présidente, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, M. le Président..... 19

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité 22

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Borsus, Senesael, Mme Moucheron, M. Desgain, Mme de Coster-Bauchau…..23

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau..... 28

Discussion générale (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, MM. Borsus, Senesael, Mme de Coster-Bauchau, M. Desgain, Mme Cremasco.....28

Reprise de la séance..... 42

Discussion générale (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, MM. Desgain, Senesael, Mme Cremasco, M. Dodrimont, Mme Moucheron.....42

Vote..... 60

Confiance au président et au rapporteur

Orateurs : M. le Président, M. Borsus..... 60

Interpellations et questions orales..... 61

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Orateurs : M. le Président, M. Desgain..... 61

Liste des intervenants..... 63

Abréviations courantes..... 64

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Présidence de M. de Lamotte, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

M. Président. - La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue. Félicitations à ceux qui, hier soir, en ont pris pour six ans.

Sont excusés pour nos travaux d'aujourd'hui, MM. Miller, Mouyard, Lenzini, Mmes Targnion et Zrihen, en séance au Sénat.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Notre accord visait à accomplir les travaux du jour et de terminer, dans tous les cas de figure, pour 16 heures. Ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligés d'aller jusque 16 heures, mais qu'on s'arrêtera au plus tard à 16 heures.

(Rires)

Il y a un ajustement et puis le projet de décret 2013. Nous allons procéder dans l'ordre en commençant par l'ajustement, la présentation par M. le Ministre et puis le débat général et le deuxième décret avec le débat général.

Les questions de MM. Borsus, Stoffels et Mme Pary-Mille telles qu'énoncées dans le point 2 sont les questions qui seront prises dans la discussion générale et M. le Ministre y répondra dans ce cadre-là.

Fediex

M. le Président. - La commission a décidé d'organiser la visite d'un site carrier de la Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles - Fediex - le jeudi 17 janvier 2013 de 10 heures à 14 heures sur le site des Dolomines, rue Haigniaux, 1 à 5300 Namêche - Andenne.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7)

M. Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7).

Désignation d'un rapporteur

M. Président. - M. Desgain est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Non pas pour ne pas respecter le protocole, effectivement important, mais pour aborder des questions de forme et de procédure.

Je voudrais, au nom de notre groupe, et en mon nom personnel, vraiment exprimer notre plus grande indignation par rapport à la façon légère et dédaigneuse avec laquelle le gouvernement a traité ce parlement concernant les travaux budgétaires.

Je ne reviens pas sur l'envoi de l'exposé général totalement hors délai.

Le gouvernement fixe des règles, mais ne les respecte pas lui-même. Si nous étions n'importe quel conseil communal de ville, nous recevrions une lettre nous crossant du ministre régional des Affaires intérieures, mais à la Région wallonne, c'est : « Fais ce que je te dis, mais surtout pas ce que je fais ».

Ce ne serait pas trop grave, seulement déplaisant, si ce n'était crucial pour la Wallonie !

Je ne sais pas combien de temps il vous faut, Monsieur le Ministre, pour lire, analyser, consulter, récolter un certain nombre d'avis pertinents au sujet d'un document de 250 pages reçu vendredi. Personnellement, il me faut un certain temps, les travaux commençant hier, pour les premiers d'entre nous, et aujourd'hui pour les autres.

Il en va de même - et je prie vraiment Mme la représentante de la Cour des comptes, au nom du parlement, de nous excuser, même si nous n'y sommes pour rien - de la façon dont ce parlement, malheureusement, constate que la Cour des comptes est traitée, c'est inadmissible !

L'envoi de documents dans des délais aussi courts est totalement regrettable, sauf si la volonté du gouvernement est justement de ne pas laisser beaucoup de temps au parlement et à la Cour des comptes. Sauf si c'est une légèreté coupable, mais en toute hypothèse, c'est vraiment le contraire de la bonne manière d'agir.

Par ailleurs, je lis minutieusement - c'est le cas de tous les membres de cette commission - les avis, les analyses que la Cour des comptes nous transmet. Quand on reçoit un document aussi tardivement, forcément, on ne sait envoyer un avis que plus tard encore. Quand avons-nous reçu, ce document, les observations de la Cour des comptes ? Celles et ceux qui l'ont reçu par écrit, l'ont reçu lundi. Celles et ceux qui, comme la plupart d'entre vous, sont en route de grand matin, l'ont reçu, j'imagine, en rentrant à un moment ou l'autre de la journée. Ceux qui étaient en commission hier ont reçu ce document après les travaux ! En ce qui nous concerne, juste avant. C'est totalement incorrect !

On sait que la gestion budgétaire de la Région wallonne est un élément majeur, on sait que nous sommes confrontés à des difficultés et on sait tous - vous ne le dites pas - qu'un jour, on aura le même réveil que celui que nous avons eu avec le DAR par rapport au message ouaté dont on nous baigne régulièrement. Alors qu'il y a tout cela, nous sommes mécaniquement mis dans une situation détestable. C'est détestable politiquement, détestable en termes de travail et en termes de relations avec des interlocuteurs, les analyses, dont l'accompagnement, les avis nous sont extrêmement précieux.

Je voudrais donc, avant cela, avec la plus grande netteté, marquer mon regret sur le fait que le gouvernement ait osé, avec l'accord d'Ecolo - avec votre participation active, vous les chantres de la transparence, de la participation, du respect des formes, pacte du protocole, avec la participation active de votre groupe - faire ce qu'on n'oserait pas faire dans le moindre hameau concernant l'adoption d'un budget communal, dans la plupart des pays d'Europe ! Vous avez sollicité l'urgence, vous avez voté en force l'urgence à la Conférence des présidents pour pouvoir quand même examiner ce budget. C'est une attitude innommable, à mes yeux, en termes de fonctionnement politique et je voulais vraiment la dénoncer.

Cependant, nous sommes engagés - vous ne l'ignorez pas, M. le Président l'a rappelé - en termes de calendrier, respectant ainsi légitimement le souhait de M. le Ministre de participer à un grand rendez-vous international. En ce qui nous concerne - contrairement à ce qu'on aurait pu faire, le cas échéant - nous respecterons minutieusement notre engagement et le calendrier. Je serais vous, Monsieur le Président, il faudrait me couper une phalange pour qu'on vote et qu'on travaille dans ces conditions-là, car à un certain moment, il faut être vertébré politiquement. Il faut oser et pas, chaque fois qu'une vaguelette arrive, toujours baisser la tête et l'échine. Chez nous les libéraux, ce n'est pas comme cela que l'on voit le travail politique et ce n'est pas seulement pour faire une petite sortie matinale. Il faut que je m'exprime ainsi, c'est qu'il y va d'éléments cruciaux, notamment des éléments qui se trouvent dans votre budget. Je tenais, en préambule, à mettre cet élément en exergue - la Conférence des présidents est secrète, je ne vais révéler ce qui s'y dit, mais seulement une petite confidence - car chaque année, à peu près à la même saison, on entend le même couplet : « On n'est pas en ordre », nous dit le gouvernement ; on n'a pas respecté tel ou tel élément, répète la majorité, mais elle promet que c'est la dernière fois.

« L'année prochaine, cela ira mieux ! Soyez confiants, représentants de ce parlement, le gouvernement va s'amender ». Je vous rassure, chers amis, il n'y a plus que deux fois à entendre cette promesse, que c'est la dernière fois. Vraisemblablement qu'après, cela pourrait être la dernière fois, et je l'espère, parce que dans un contexte comme celui qui est le nôtre, il est d'une légèreté absolue de travailler de la sorte.

Monsieur le Président, je souhaiterais que vous puissiez, eu égard à votre expérience, à votre longévité dans ce parlement et aux fonctions que vous avez exercées, prendre votre plus belle plume et écrire à la Cour des comptes que vous êtes désolé de la façon et des conditions dans lesquelles la Cour a été amenée à travailler et, deuxièmement, exprimer au gouvernement le fait qu'en ce qui nous concerne, cette façon de travailler est totalement inacceptable.

Je veux bien prêter mon concours à l'un ou l'autre chapitre, si vous le souhaitez.

M. le Président. - Faites confiance à la longue expérience, Monsieur Borsus.

Quelqu'un souhaite-t-il faire un commentaire avant de commencer nos travaux ?

J'ai manqué à tous mes devoirs de vous présenter Mme Regnier qui nous a rejoints aujourd'hui, Première auditrice à la Cour des comptes.

Bienvenue Madame, on vous entendra éventuellement dans vos commentaires tout à l'heure.

Plus de commentaire. Nous prenons acte de la déclaration de M. Borsus. Elle sera intégrée au rapport.

Je vous suggère d'entamer nos travaux sur le deuxième feuilleton d'ajustement budgétaire 2012, tout en rappelant - excusez-moi, j'aurais dû le faire d'emblée de jeu - que le 17 janvier, nous avions convenu, rappelez-vous et mettez-le dans votre agenda, d'avoir une matinée de travail avec la Fediex, Fédération des entreprises de l'industrie extractive, qui se déroulera à Marche-les-Dames. Ce n'est pas loin, cela se passera de 10 heures à 14 heures.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7)

(Suite)

Exposé de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

M. le Président. - On va travailler sur le deuxième feuilleton d'ajustement et on fera DO par DO pour la facilité du rapport.

La parole est à M. le Ministre Henry pour l'exposé général.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, la présentation du deuxième ajustement du budget 2012 sera relativement synthétique comme il se doit, et va se concentrer sur les modifications par rapport à l'ajustement précédent.

Dans le contexte général, il est évident que le contexte budgétaire, pour cet ajustement - et il le sera le sera encore plus pour le budget 2013 - reste difficile. Cet ajustement n'a pas été l'occasion de desserrer l'étau par rapport aux efforts importants qui avaient dû être faits au budget initial et au premier ajustement. Néanmoins, nous avons pu poursuivre les grands chantiers de législature prévus dans le budget, dans le cadre d'un budget maîtrisé, de plus en plus maîtrisé.

Du point de vue des dépenses, il y avait eu, au premier ajustement, une réduction de 1,3 % de l'ensemble des dépenses primaires, qui s'est déclinée programme par programme de manière différenciée, mais, au global, de 1,3 % de l'ensemble des dépenses primaires qui s'ajoutait, je le rappelle, aux 2,5 % déjà réalisés depuis l'initial 2010. Forcément, ce sont des économies qui viennent s'ajouter sur des économies, cela devient de plus en plus serré, ce qui représentait donc une réduction supplémentaire de 1,7 million euros en moyens d'action et 1,7 million euros en moyens de paiement dans les compétences qui me concernent.

Au second ajustement que nous présentons aujourd'hui, le blocage administratif qui avait été prévu précédemment, c'est-à-dire que par précaution, le gouvernement avait, au-delà de la réduction de 1,3 % des dépenses primaires, prévu un blocage administratif des dépenses de 1,2 % ; c'est-à-dire que nous avions prévu la possibilité de réduire encore plus les dépenses primaires. Donc, il a bien fallu confirmer ce blocage administratif sur les dépenses primaires, réduire définitivement cette fois-ci les dépenses primaires de 1,2 % à ce second ajustement.

Au niveau des recettes, la principale variation concerne, dans mon budget, les recettes eau, puisque vous vous rappellerez qu'il avait été décidé d'une recette supplémentaire sur le captage d'eau au budget 2012. Mais la mise en œuvre a été un peu étalée dans le temps parce que, d'une part, il faut intervenir auprès du pouvoir fédéral, puisque c'est le ministre de l'Économie fédéral qui doit valider le prix de l'eau, dans notre système institutionnel compliqué, et d'autre part, il y a une mise en œuvre au niveau de la facturation qui fait que, comme on travaille par provision trimestrielle, il y a un certain délai aussi dans la perception, dans la facturation de la recette. Au global, cette recette a été décalée dans le temps pour une part, donc huit millions d'euros qui n'ont pas pu être perçus en 2012.

Au niveau de l'aménagement du territoire, une « économie » est réalisée puisque 450 000 euros seront financés par le Département du Patrimoine, puisque c'est un outil qui concerne plusieurs directions.

En ce qui concerne la mobilité, le budget global du

programme 14.02 est maintenu. En ce qui concerne le programme 14.03, les transports en commun, il y a des variations importantes, une réduction de 7,6 millions euros en net, ce qui correspond principalement - et c'est un débat que nous avons déjà eu à plusieurs reprises - au non-versement de l'annuité 2012 du préfinancement de la ligne SNCB Bruxelles-Luxembourg. Nous ne considérons pas que c'est une économie, c'est une économie en 2012, mais c'est une charge reportée, puisque, nous souhaitons que cet investissement se fasse, et nous regrettons que le pouvoir fédéral soit en retard, qu'Infrabel soit en retard par rapport à cette réalisation. Nous avons acté ce retard, nous avons donc décidé de ne pas payer l'annuité 2012.

Par ailleurs, ce sont en réalité plus de 7,6 millions d'euros, ce sont 9,3 millions d'euros. Il y a aussi la correction des engagements sociaux qui se fait toujours en deux temps lorsqu'on a les montants précis, les engagements sociaux du groupe TEC qui ont amené à une augmentation de 2,8 millions d'euros par rapport au budget initial et au premier ajustement, ce qui fait donc en net 7,6 millions d'euros, avec quelques autres petits ajustements également dans le programme.

Il y a eu aussi une décision importante sur les boues de dragage. Je vous avais annoncé, dès le budget initial, la nécessité d'un plan de rattrapage complet du passif des boues de dragage, et dans les faits, nous sommes engagés maintenant dans un programme pluriannuel qui va jusque 2014. Ce programme vise à prendre en charge l'encours engagé précédemment, mais est aussi le début d'un vrai plan de rattrapage du dragage des voies navigables ; il devra se poursuivre au-delà de 2014. Le plan en cours permet le financement complet jusque 2014. Le gouvernement a chargé la SPAQuE d'intervenir pour un montant de 100,4 millions d'euros qui sont financés, d'une part, par SOWAFINAL à raison de 67 millions d'euros et ensuite, par les moyens de paiement annuels qui existaient dans une AB « dragage des cours d'eau » et qui sont également transférés à la SPAQuE, de 16,7 millions euros par an.

À ce stade, nous en sommes à peu près à 50 millions d'euros qui ont déjà été engagés via le mécanisme SOWAFINAL. La toute grosse partie du chemin est construite et les 23,2 millions qui étaient prévus en engagements 2012 sont effectivement engagés, mais transférés vers la SPAQuE. Les moyens de paiement qui étaient de 16,7 millions euros ont été utilisés pour payer les factures qui étaient prévues et accumulées en 2012. Là, un plan global a pu être mis en œuvre et se poursuivra également dans le budget 2013.

Voilà déjà la synthèse, Monsieur le Président, de cet ajustement en me concentrant sur les éléments importants pour cette commission dans un contexte budgétaire encore plus difficile qu'au premier ajustement. Néanmoins, malgré ces différents efforts, des moyens avaient été dégagés pour le groupe TEC, qui sont bien nécessaires pour maintenir l'offre. Il ne s'agit pas d'augmenter sans limites les moyens du groupe, il s'agit simplement de permettre le maintien de l'offre dans un contexte où les coûts augmentent et où le nombre de voyageurs ne cesse d'augmenter aussi. C'est donc déjà une gageure de parvenir à offrir le même service avec la même offre de base et donc avec les moyens supplémentaires de 7 millions d'euros par an qui avaient été dégagés sur le budget 2012 et maintenus.

L'ensemble des engagements liés au Plan Marshall 2.vert qui sont aussi des engagements fondamentaux du gouvernement, notamment pour ce qui concerne les sites pollués et les SAR, sont également exécutés. Un plan global a pu être mis en œuvre pour le dragage des voies navigables et, élément important, le report de l'annuité SNCB concernant le retard de la mise en œuvre de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments les plus importants.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Regnier.

Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, la Cour des comptes n'a prononcé aucune remarque concernant les matières de M. le Ministre sur le deuxième ajustement.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - À la lueur de ce deuxième ajustement, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous demander quel est le montant total - la question est transversale, raison pour laquelle je la formule à ce stade - des frais d'avocat et de procédure de votre département pour l'année 2012 ? Dans la foulée, j'aimerais également vous demander quel est le montant total des frais d'études, d'expertises ou de consultations.

Si je me permets de le faire, c'est par exemple ... vous ne l'avez pas cité hier, cela peut paraître normal, mais le gouvernement secret de la semaine dernière a sollicité la présence d'un juriste réputé pour analyser la problématique du DAR, du CWATUPE, et cætera.

L'ensemble des ces prestations représentent des sommes considérables et donc, j'aimerais vous demander très clairement - les deux points sont de nature différente - quels sont, à ce stade, deuxième ajustement, donc dernier moment de l'année, les montants dédicacés à la fois aux frais d'avocats, de justice et de procédure dans votre département, c'est-à-

dire dans l'ensemble des éléments de votre département.

Deuxièmement, quels sont les frais d'études, de consultations, donc d'expertises que vous avez sollicitéss, pour accompagner vos décisions, pour les préparer, pour les gérer, bref, des contractualisations externes ? J'utilise à dessein un vocable large pour qu'on ne puisse pas me dire qu'une demande d'expertise, ce n'est pas la même chose que le marché pour le CWATUPE, et cætera.

Troisième élément, je souhaiterais que vous puissiez nous éclairer concernant le contentieux. Quelles sont les indemnités, in fine, à charge de cette année budgétaire concernant les contentieux ? L'ensemble des contentieux. Soyons clairs, vous n'êtes pas redevable, d'un certain nombre d'héritages du passé de surcroît, mais on m'indique que les indemnités à payer pour la région, dans un cadre d'un certain nombre de contentieux, sont significatives.

Quatrième élément de mon propos, j'aimerais vous parler de la mécanique des boues de dragage. Présenté comme cela, cela a l'air de réactiver le processus, d'honorer les engagements et de permettre de payer des entreprises dont certaines d'entre elles étaient en graves difficultés, eu égard au non-paiement et au non-respect par la Région wallonne de ses engagements.

On voit que la SPAQuE et SOWAFINAL jouent dans la pièce pour compléter les moyens régionaux. Évidemment, sauf si l'argent, subitement, pousse au pied des arbres à l'entrée de l'Élysette, au bout du compte, c'est de l'endettement. C'est priver la SPAQuE d'une partie de ses moyens ou au minimum de sa trésorerie. Je veux bien croire dans le fait qu'on ait découvert un trèfle budgétaire à quatre feuilles qui résout tout, sans douleur aucune et sans conséquence notable, mais j'ai un peu du mal.

Pourriez-vous nous décrire plus précisément, en termes d'endettement, que le véhicule soit A, B, C ou D - c'est ce qu'on s'échine à dire à M. le Ministre Antoine qui n'en convient pas ? Peu importe le tiers emprunteur, au bout du compte, le tiers payeur est le citoyen wallon. Le périmètre de l'endettement est un élément important à propos duquel vous n'ignorez pas qu'il y a un certain nombre de débats et de tractations.

Pourriez-vous donc nous décrire un peu plus avant les éléments liés à ce mécanisme ? Quelles en sont les conséquences ? Quelles sont les annuités, pour qui vous vous projetez jusque 2014 ? C'est sage, je ne dis pas que l'horizon du dragage va jusque 2022, mais ne s'arrête pas nécessairement en 2014. Par contre, les engagements et la charge des engagements seront là. Pouvez-vous donc nous détailler un peu plus avant les conséquences directes et indirectes de ce mécanisme que vous avez contraint de mettre en place ? On ne peut pas dire avec l'enthousiasme d'un certain nombre de structures sollicitées pour ce faire, si j'en crois aussi un certain nombre de commentaires.

Élément suivant, le prix de l'eau. Je tiens vraiment à souligner, cela peut être une qualité dans la vie, une politique aussi, l'espèce de zen attitude dont vous ne vous départez quasiment jamais, je parle uniquement du ministre et de l'exercice de la fonction ministérielle. Quand le DAR s'écroule, vous êtes serein, quand on fait quelques intercabinets sur le CWATUPE et que cela bloque à peu près sur tout, vous estimez qu'un a fait un grand pas en avant. Ici, concernant le prix de l'eau, ce n'était pas au moment prévu, la mécanique ne savait pas se mettre en place comme vous l'aviez souhaité, dans le calendrier souhaité et l'augmentation, comme vous l'avez plaidée au parlement, ce n'est finalement pas grave. Cette fois-ci, c'est dix euros, pour une famille moyenne, ce n'est pas trop grave, indiquez-vous, c'est anecdotique. Mais vous avez déjà prévu d'en refaire une, me dit-on dans un certain nombre de documents que j'ai ici sous les yeux, dans le secteur de l'eau.

J'aimerais donc que vous puissiez nous éclairer sur votre trajectoire en matière de taxation de l'eau. En fait, en tant que ministre Ecolo en charge de l'eau, vous avez inventé les accises sur l'eau. Précédemment, les accises, c'était sur des produits de luxe ou sur des produits ayant un impact négatif sur la santé, pour l'essentiel. Vous introduisez, uniquement à des fins budgétaires - c'est pour cela que je parle des accises sur l'eau - chaque fois que vous avez besoin d'argent. Il y a la négociation avec le ministre du Budget, celui-ci, vis-à-vis de vous comme vis-à-vis de l'ensemble de ses collègues, essaie de serrer la vis. Vous le dites à mots à peine couverts : « La situation régionale est délicate ». Vous avez donc une soupape de sécurité, facile, permanente : « Hop, une petite augmentation de l'eau. Et la prochaine fois, encore une augmentation de l'eau ». Cependant, ajouter un certain nombre d'éléments additionnels aux coûts de production, d'assainissement, de fonctionnement du secteur et de charges diverses - de solidarité notamment - petit à petit, l'eau du robinet, l'eau courante devient, quant à sa facture en tout cas, bien lourde pour le consommateur wallon. Ce bien de première nécessité devient un bien de plus en plus coûteux.

Je souhaiterais, dès lors, que vous puissiez nous décrire, depuis votre entrée en fonction, l'évolution du prix de l'eau et, surtout, les décisions régionales que vous avez prises et qui sont, pour chacune d'entre elles, des décisions qui impactent la consommation. En effet, on sait que la consommation d'eau est stagnante, voire en diminution dans un certain nombre de parties de notre territoire wallon.

Toujours sur l'eau, j'aimerais que vous soyez un peu plus précis. Ce n'est pas une surprise, Monsieur le Ministre. Rassurez-moi sur le fait qu'il y a toujours un contrôle des prix et que - tous les opérateurs de l'eau le savent - lorsqu'une augmentation du prix est sollicitée, il faut aller plaider son dossier et il faut obtenir l'autorisation ad hoc des affaires économiques fédérales.

Pouvez-vous m'indiquer comment s'est organisé ce mécanisme de demande d'augmentation du prix de l'eau ? Quand a-t-il été obtenu ? Pouvez-vous me dire s'il concerne toute la Wallonie au même moment ? *Quod non,* pouvez-vous également me dire si les augmentations ne sont pas nécessairement au même moment, suivant les opérateurs qui interviennent dans le secteur ? Enfin, qu'en est-il pour l'étape d'après, puisqu'il y a encore une augmentation du prix de l'eau dans le *pipe ?* Quand, à quel moment, cette année, l'année prochaine ?

Nous voudrions donc, par rapport au message sur l'eau, déplorer que vous ayez jeté votre dévolu sur un bien d'une aussi grande première nécessité, que vous ayez recours à une rage taxatoire sur l'eau courante, que vous puissiez nous décliner les éléments... Pour vous, ce n'est peut-être pas grave. Pour les membres de ce parlement, ce n'est peut-être pas grave, mais allez le dire aux ménages, à celles et ceux avec lesquels, nous mandataires locaux, sommes en contact très fréquemment.

Une augmentation du prix de l'eau, la restructuration du réseau TEC - pour faire en sorte que cela coûte plus cher tout en disant que cela coûte moins cher - l'augmentation du prix de l'énergie, un certain nombre d'autres taxations indirectes, cela fait au bout du compte, en base annuelle, une facture alourdie pour le consommateur. C'est bien différent du message qui est diffusé, notamment par le ministre du Budget, dans la presse de ce matin encore, qui indiquait tout simplement que ce budget était remarquablement indolore pour les Wallons. C'est faux! Nous le savons, notamment dans cette commission.

Un autre élément de mon propos, avant de céder la parole à mes collègues, concerne le but de votre report de paiement de l'annuité concernant le préfinancement des travaux des chemins de fer. Quel est le but ? C'est de donner un signe fort au Fédéral, en disant : « Tremblez, Monsieur le Ministre fédéral, avant de rejoindre votre grande métropole du sud, moi, Philippe Henry, je reporte mon préfinancement de quelques semaines ainsi que mon annuité. ». Vous voyez à peu près les masses budgétaires que cela représente. Et avec cela, vous escomptez, suite à ce signe symbolique, un revirement, une prise de conscience spectaculaire à l'intérieur du groupe SNCB ou du Gouvernement fédéral et peut-être de mettre le point à l'ordre du jour du Gouvernement fédéral. Le but est-il que, lisant le compte rendu de notre commission, Paul Magnette se dise : « Aie, aie, me voici exposé à un danger, Philippe Henry a reporté de quelques semaines mon annuité, il faut donc que je revoie toute ma politique ferroviaire » ? C'est peut-être cela.

Ou, au contraire, vous dites-vous : « Tout simplement, les travaux sont en retard. Moi, justement, j'ai beaucoup de mal dans mon budget. Cela tombe bien, je vais finalement reporter mon annuité à l'année prochaine et, avec cela, je suis bon » ? C'est un peu comme un ménage le ferait en disant : « Je ne vais pas payer mon prêt hypothécaire au mois de juillet, je le paierai au mois d'août. Ainsi, au mois de juillet, je suis tranquille ». Est-ce plutôt cette deuxième hypothèse, Monsieur le Ministre, ou est-ce un mélange des deux ?

Dites-vous : « Je vais donner ce message fort, politiquement viril, au Gouvernement fédéral et, dans le même temps, moi qui suis impécunieux dans mes AB, qui ai besoin d'espace, je vais donc retrouver un bol d'air quelques semaines. Ce bol d'air va m'asphyxier dans quelques semaines, mais c'est toujours cela de pris » ? Pouvez-vous nous éclairer à cet égard ?

Je souhaiterais aussi que vous puissiez me détailler, d'une part, les sommes effectivement prises en charge en 2011 et en 2012, ainsi que m'indiquer la trajectoire. En effet, vous ne pourrez pas convaincre cette commission, sauf à faire preuve d'un talent oratoire et argumentaire dont je vous sais capable, que vous faites une bonne affaire lorsque vous comptez simplement sur un peu de temps.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions liminaires que je me permettais de vous adresser, en espérant pouvoir avoir autre chose. Un ajustement, ce n'est pas seulement recoudre un coin du costume budgétaire, lorsqu'il s'avère que la prévision a été un peu au-dessous ou en deçà, ou que des éléments imprévus sont venus impacter négativement ce que l'on avait pourtant minutieusement préparé.

Le deuxième ajustement, c'est déjà le moment où l'on fait les comptes de l'année. Je n'ignore pas qu'un ajustement, c'est du budget, ce n'est pas un compte. Cependant, si je dois attendre les comptes de la Région wallonne, et vous aussi. Un certain nombre d'entre nous auront peut-être quitté leur fonction, ou en tout cas cette commission, au moment où nous pourrons examiner les comptes 2012 au rythme habituel de la Région wallonne qui considère qu'il n'est pas trop grave d'approuver ses comptes avec plusieurs années de retard.

Nous considérons, dans notre groupe, que le deuxième ajustement, c'est le moment. Le budget suivant, au regard de ce qu'on peut lire du précédent, c'est le moment où l'on peut déjà avoir une idée suffisamment...

(Réaction d'un membre)

Bref, Monsieur le Ministre, le deuxième ajustement est donc le moment où l'on peut tenter d'avoir une vision un peu éclairée de la tendance de l'exécution du budget pendant l'année, en plus des préfigurations.

Je serais donc heureux que vous puissiez également nous apporter quelques informations à cet égard.

Je vous en remercie très chaleureusement.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Comme M. le Ministre l'a indiqué, c'est un ajustement budgétaire dans un contexte budgétaire et économique général qui n'est pas facile. Cela se sent, puisqu'il y a des réductions budgétaires à différents endroits dans le cadre d'économies budgétaires que le ministre a indiquées.

Je pense qu'il est vraiment important que le budget transcrive les décisions prises en matière de boue de dragage avec la mise en place d'un programme pluriannuel, l'apurement des dépenses antérieures et de l'encours. Il y a un plan sur le long terme, une intervention de la SPAQuE et de la SOWAFINAL. Je pense que c'est vraiment important. Cela contribuera à valoriser la voie d'eau qui est importante tant au niveau du développement économique et du soutien à nos entreprises que de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Je me réjouis également de la poursuite de l'action du gouvernement dans l'assainissement des friches industrielles qui se confirme dans cet ajustement budgétaire. Je pense que c'est aussi quelque chose de fondamental.

Je vois, par ailleurs, une adaptation des crédits sur la mobilité douce. Il y a assez bien des variations dans le programme budgétaire sur cet aspect-là, notamment liées au fait de l'évolution des demandes et à la réalité des demandes qui ont été faites. Je pense qu'il serait toutefois important de veiller, Monsieur le Ministre, à ce que les plans triennaux qui financent des travaux de voiries, au niveau des communes, prennent bien en compte les décisions et les options prises dans les plans communaux de mobilité.

J'ai toujours l'impression que, quand le pouvoir subsidiant régional en matière de voiries examine les projets de travaux routiers introduits par les communes, il ne regarde pas ce qu'il y a de l'autre côté dans le plan communal de mobilité et, parfois, les deux ne se recouvrent pas vraiment. Je pense qu'il y a, là, une possibilité de rechercher une amélioration des investissements qui sont faits en faveur de la mobilité douce, en recherchant à ce que les différents budgets et les plans communaux de mobilité financés par des budgets régionaux qui dépendent de vous soient effectivement mis en cohérence.

Dans ce cadre-là, les crédits complémentaires qui existent au niveau régional, permettant d'assurer des continuités dans les cheminements cyclables ou des petits éléments qui ne sont pas pris en compte dans les plans triennaux, mais qui apparaissent dans les plans communaux de mobilité, puissent alors apporter toute la cohérence au développement de la mobilité douce telle qu'elle est souvent inscrite dans les plans de mobilité, mais pas toujours suffisamment concrétisée sur le terrain.

Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade-ci de la discussion générale sur le deuxième ajustement du budget 2012.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Monsieur le Président, de manière très synthétique et outre le soleil qui éclaire M. Borsus, je souhaite me retourner vers M. le Ministre pour lui dire combien je suis confiant dans les engagements qu'il a pris pour terminer à 16 heures. En effet, si le ministre devait répondre de manière bien précise à toutes les questions qui sont posées, je pense que l'on y passerait la journée.

Je souhaiterais également dire que trois choses retiennent notre attention. Je m'inscris avec M. Borsus dans la discussion et dans sa réflexion quant au report de l'annuité de la SNCB. Ce n'est qu'un report et donc, il faut voir si ces annuités doivent être cumulées au prochain budget. Comment pourront-elles être prises en considération pour 2013 ? Deuxièmement, je remercie M. le Ministre pour avoir tenu les engagements sociaux de la SRWT avec les crédits additionnels qui ont été ajoutés à ce deuxième ajustement. Troisièmement, je partage également la réflexion de notre collègue, M. Desgain, concernant les moyens de paiement qui sont en augmentation de plus d'un million d'euros pour la mobilité douce. À l'instar de ce que les communes sont amenées à faire dans la prochaine législature - les PST - au sein du gouvernement, il faut qu'il y ait aussi le même plan pour que, en fonction des ministres qui, dans leurs attributions, recouvrent des mêmes domaines d'activités, puissent avoir une meilleure coordination.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Monsieur le Président, chers collègues, pour commencer par la question des boues de dragage, je voudrais vous rassurer, Monsieur Borsus, il n'y pas de moyens qui sont retirés à la SPAQuE.

Vous avez eu raison de dire que l'on utilise à la fois l'outil de la SPAQuE, la structure de la SPAQuE dans le cadre d'un financement pluriannuel et, dans ce cadre-là, il y a effectivement une mobilisation de la trésorerie. Cependant, il faut quand même dire que la SPAQuE s'est vue dotée d'une trésorerie très importante, en application des Plans Marshall 1 et 2.vert. En effet, elle touche des montants très importants dont les dépenses vont s'étaler sur plusieurs années pour l'assainissement des sites, puisque les temps de traitement sont très longs. Il n'y a donc pas vraiment de problème de trésorerie au niveau de la SPAQuE. Pour le reste, en dehors de cette question de trésorerie, il n'y a pas d'impact budgétaire dans la dotation de la SPAQuE lié à ce plan de dragage.

Le montage, c'est celui que je vous ai montré tout à

l'heure. Il y a, d'une part, une mobilisation. C'est effectivement un plan pluriannuel. Il y a une mobilisation des moyens de paiement qui étaient prévus annuellement - 16,7 millions d'euros - mobilisés chaque année, au bénéfice de la SPAQuE pour financer ce plan. Le solde s'élève à 67 millions d'euros, pour couvrir l'ensemble des factures à honorer d'ici à 2014. Il s'agit bien d'un plan qui s'étale jusqu'en 2014, mais c'est un plan de rattrapage. Le rattrapage ne sera pas terminé en 2014, mais on fait à peu près tout ce que l'on pourrait faire jusqu'en 2014. C'est donc, clairement, la première étape du rattrapage. Il ne s'agit pas simplement de financer l'incontournable, mais c'en est déjà le début. Néanmoins, il faudra un plan qui se poursuive au-delà de 2014.

Vous dites que l'on crée de l'endettement. Oui, effectivement, pour une part. Les 67 millions d'euros sont pris en charge sur SOWAFINAL 1 et 2. C'est donc, par définition, un mécanisme de financement alternatif, mais le vrai endettement se produit quand on a arrêté de traiter les voies navigables et que l'on a laissé s'accumuler dans le fond des voies navigables des sédiments qui, année après année, ont créé un passif qu'il est devenu urgent de traiter.

Pour ce qui est de l'autre partie de l'endettement, c'est un encours qui existait et sur lequel vous m'avez d'ailleurs interrogé à plusieurs reprises et qui devait être pris en charge.

Ainsi, tout cela est pris en charge dans ce plan de 100 millions d'euros, dont une partie passe sous l'outil SOWAFINAL 1 et 2. De ce point de vue, une partie peut déjà être mobilisée sous SOWAFINAL 1 en fonction des différentes enveloppes qui se sont dégagées et réalisées dans la finalisation de SOWAFINAL 1. Une partie a déjà pu être entreprise sous SOWAFINAL 1 et le reste le sera sous SOWAFINAL 2. En tout cas, du point de vue de l'endettement, il était là avant moi, que ce soient les voies navigables qui étaient à traiter ou que ce soit l'encours qui, de toute manière, allait devoir être honoré.

Pour ce qui concerne la SPAQuE, cela ne change rien du point de vue des budgets. Cela change en matière de trésorerie, je veux bien l'admettre, mais je pense que nous pouvons aussi admettre que l'ensemble des outils wallons doit mobiliser leur trésorerie comme d'autres l'ont fait à d'autres moments, dans un contexte budgétaire tel que celui que l'on connaît.

Vous pourriez aussi reprocher d'accumuler de la trésorerie de manière importante dans des outils, là où ce n'est pas utile. Ce qui compte, c'est que l'argent soit disponible quand on en a besoin pour les vraies missions de ces outils.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Ce qui m'embarrasse, Monsieur le Ministre, c'est que la concertation fut extrêmement faible avec la SPAQuE.

Deuxièmement, dans vos bilans régionaux, vous payez de l'argent à la SPAQuE pour ses missions. Dans votre exécution du Plan Marshall, cet argent, c'est x % d'exécuté au Plan Marshall. La SPAQuE n'a pas encore mis en œuvre ces moyens-là. Vous dites : « la SPAQuE a de la trésorerie, on va la récupérer ». Par ailleurs, ces montants seront remboursés partiellement par les moyens de paiement, mais par la SOWAFINAL, dont par ailleurs, le ministre du Budget dit : « Non, ce n'est pas de l'endettement wallon ». Vous, en commission, vous dites : « C'est de l'endettement, c'était d'ailleurs un endettement dont j'ai hérité, puisque c'est le dossier qui n'était pas traité. Il y avait vraiment des arriérés extrêmement considérables à honorer ». On est bien d'accord. Il y avait vraiment un arriéré fonctionnel de gestion et, effectivement, de paiements à honorer importants. Au bout du compte, on refait de la dette, on ne l'appelle pas la dette, on lui met un autre chapeau et on dit « comme cela ce n'est plus la même personne », mais c'est de la dette.

Il y a, là, un « façadisme ». Vous avez trouvé une solution de bric et de broc, on est bien d'accord. Si l'on faisait cela partout, alors là... Cette solution, vous l'avez choisie pour éviter que les entreprises ne vous citent au tribunal, ce qui allait arriver d'un moment à l'autre, pour ceux qui n'étaient pas payés pour les travaux, et pour honorer les travaux à exécuter dans une matière prioritaire. On est d'accord. Cependant, au bout du compte, il y a deux conséquences évidentes. Premièrement, on crée de l'endettement et, deuxièmement, on détourne provisoirement une partie des moyens alloués dans le Plan Marshall à l'assainissement, tout en disant la bouche en cœur : « Le Plan Marshall avance, regardez comme on a liquidé nos crédits en matière d'assainissement ».

Enfin, je veux bien que l'on dise toujours : « Prendre la trésorerie, cela n'a guère de conséquences ». Il est vrai que ce n'est que de la trésorerie, mais vous m'excuserez, n'importe quel gestionnaire sait que la trésorerie a tout de même un rôle, de la valeur. C'est tout sauf banal ce qui nous est présenté là. J'attire vraiment l'attention, comme on vous l'avait dit pour le DAR, sur ce mécanisme. Cela me fait penser à un truc que l'on a construit un peu comme dans Quick et Flupke. Il y a une armoire, un pot au-dessus, puis encore des fleurs, ensuite deux trucs et puis tout cela tient. Cela va tenir jusqu'en mars 2014 et, au bout du compte, cela tombe quand même, il faut payer. C'est ce qui nous est proposé.

La vraie technique budgétaire serait d'avoir, dans les allocations de base, une allocation « prise en charge des frais liés à l'assainissement de nos voies d'eau ». Ce serait un travail budgétaire normal. En Région wallonne, ce n'est pas un travail budgétaire normal que l'on fait. On n'a pas les moyens de faire cela, alors on

bricole un échafaudage tel que celui que je viens de décrire.

Dans le même temps, pour celles et ceux qui sont attentifs, vous devez en plus entendre à la radio et lire dans le journal que le budget wallon va bien, que, globalement, on est dans une situation favorable. En même temps, dans chacune de nos commissions, on voit des bricolages de cette nature-là. C'est pour cela que l'on ne sait pas se réjouir. Vous avez fait tout ce que vous pouviez pour trouver une solution à court terme, une solution d'urgence. Vous avez mis un sparadrap, mais après, il y a un certain nombre de conséquences.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Vous parlez d'endettement. Je pense qu'il faut voir les termes que l'on utilise. Je ne parle pas, ici, en matière de comptabilité. Je ne suis pas ministre du Budget. Ce qui est clair, c'est qu'il y avait un passif. Il s'agit, ici, de financements alternatifs, mais il y avait un passif clair à la fois physique des boues de dragage dans les voies navigables et, d'autre part, d'un encours à traiter. Nous avons une solution de ce point de vue. C'est un engagement dans la durée. Personne ne le cache, même si c'est du financement alternatif.

Pour ce qui concerne SOWAFINAL et le Plan Marshall, on est ici sur des missions - même si les boues de dragage, au départ, n'avaient pas été identifiées dans les missions du Plan Marshall - dans un lien direct à l'activité économique de manière tout à fait compréhensible. Je ne vois rien de regrettable de ce point de vue.

Pour ce qui concerne la SPAQuE, vous avez raison, la trésorerie joue un rôle, mais jusqu'à un certain point. Le fait est que la SPAQuE a reçu des subventions importantes pour des missions qui vont s'étaler fortement dans le temps. Je ne pense pas que la volonté du gouvernement ait été d'accumuler une trésorerie énorme à la SPAQuE. La volonté du gouvernement était de prévoir des montants pour des missions. Ces montants sont prévus et restent. Si la trésorerie peut être utilisée, pour partie, et on est ici sur du court terme puisqu'on travaille jusque 2014, on n'est pas sur des années et des années, cela me paraît tout à fait profitable, de la même façon que d'autres outils peuvent mobiliser de la trésorerie à d'autres moments. Il n'y a vraiment pas d'empiètement sur les missions de la SPAQuE avec ce plan. Au contraire, on consolide la structure, en lui donnant une mission supplémentaire importante.

Concernant votre question sur les montants frais d'avocats, études, procédures, et cætera, il ne m'est pas possible de répondre d'une manière unique à cette question. Je l'ai déjà dit à d'autres reprises, les frais d'études, d'avocats et de contentieux sont repris dans certaines AB - et je vais vous en donner certains éléments - mais ils se retrouvent à différents endroits du budget, y compris dans les budgets des OIP. On ne saurait pas aller rechercher, dans chaque AB, ce qui est de l'ordre des études ou de l'ordre de frais d'avocats. C'est plus complexe que cela. Il est possible d'analyser les budgets sur cette base-là, mais la structuration n'est pas faite de cette façon.

Par contre, il est clair que certains éléments sont clairement repris dans le budget. Vous avez, pour ce qui concerne les frais d'avocats, en environnement, 200 000 euros par an. Cela se trouve dans l'AB 12.02 du programme 15.02 et c'est lié au contentieux. Vous avez, pour ce qui concerne les frais d'avocats de l'aménagement du territoire, l'AB 12.10 du programme 16.02 qui comptabilise, y compris les consultations relatives à la réforme du Code, 1,245 million euros. Il y avait un contentieux important dont je m'étais déjà expliqué, à l'initial, concernant l'ONPTS...

(Réaction de M. Borsus)

... c'est sur le budget 2013. C'est vrai que l'on peut revoir le budget 2012.

Par rapport aux questions que vous posez sur le CWATUPE et le DAR, pour cette législature, en ce qui concerne le DAR, l'ensemble des frais représente 170 000 euros. Là, il s'agit d'un contentieux qui est en cours et que je dois bien traiter...

(Réaction de M. Borsus)

Il n'y a pas eu de consultation la semaine dernière sur le DAR, il y a eu le suivi de l'affaire du contentieux telle qu'elle était prévue. Il n'y a pas eu de consultation spécifique. Par contre, pour ce qui concerne le CWATUPE, nous avons un travail régulier avec le cabinet de Maître Haumont pour lequel, à ce stade, nous avons un budget de 110 000 euros qui a été consommé dans les travaux menés jusqu'ici pour le CWATUPE. Cela dépendra de la suite des travaux, mais on reste quand même dans des budgets relativement raisonnables par rapport à l'ampleur des réformes envisagées et par rapport aux impacts, en termes budgétaires, des investissements et des sujets concernés par ces réformes. En effet, on parle de l'ensemble des législations sur le Code de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire ce qui concerne absolument tous les investissements en Wallonie. On ne sait même plus chiffrer en millions, on est au-delà de cette échelle. Je ne pense pas que l'on soit dans des chiffres démesurés.

Pour ce qui concerne...

M. Borsus (MR). - J'ai bien 1,420 million d'euros dans l'ajustement. Je n'ai pas les mêmes montants que vous.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de

l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Tout à fait. Le montant que je vous ai donné, c'est le montant de 2013. Je ne conteste pas le montant de 1,420 million d'euros pour 2012.

M. Borsus (MR). - Et les autres chiffres sont exacts ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Quels autres chiffres ?

M. Borsus (MR). - Le montant des prestations, à ce stade, sur la mise en œuvre du CWATUPE nouveau, les 200 000 euros en environnement, et cætera.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Dans l'ajustement, oui, bien sûr.

M. Borsus (MR). - Ce que vous m'indiquez, c'est qu'au total, vos frais d'avocats, dans l'ensemble de vos départements, et d'expertises judiciaires, et cætera - puisque c'est le même vocable dans les allocations de base concernées - s'élèvent à 1,420 million qui est prévu en aménagement du territoire et 200 000 euros en environnement, c'est tout.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, j'ai commencé par vous dire que je ne savais pas répondre à cette question de manière unique. Les AB spécifiques qui sont prévues, ce sont celles dont je vous ai parlé, ce sont effectivement les objets principaux, mais il est tout à fait possible que dans d'autres AB ou...

M. Borsus (MR). - C'est précisément ma question.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - ...dans d'autres budgets d'OIP par exemple, mais pour cela, il faudrait faire une étude rien que pour répondre à cette question. Le budget n'est pas formaté de cette façon-là.

M. Borsus (MR). - Mais le budget, c'est cela !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Vous pouvez me demander de restructurer le budget complètement d'une autre manière, mais je ne peux pas vous dire qu'il n'y a aucuns frais d'avocat dans d'autres AB qui existent par ailleurs.

M. Borsus (MR). - Mais c'est ma question. Lire l'AB, je savais le faire. Je me suis d'ailleurs permis de vous rectifier le chiffre, puisque vous me donniez le mauvais chiffre. Je me disais que c'était bizarre que le ministre ignore le chiffre....

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'était pour voir si vous étiez attentif...

(Rires)

M. Borsus (MR). - Par contre, la question que je me permets de reformater, de redire, c'est que suivant l'avis d'un certain nombre d'interlocuteurs, en ce compris de votre administration, cela chiffre cher et vilain, c'et clair. Je vous donne même mon hypothèse de travail. Je me permets de vous interroger pour vous demander, je reformule ma question en une phrase : quel est le montant total de vos frais d'avocats, de justice, de procédure, d'expertise dans votre département ? Ce n'est pas une question planétaire, excusez-moi. Si ma question est de lire les AB que j'ai reçues, même tardivement, pour cela, je n'ai pas besoin de venir au parlement.

M. le Président. - Poursuivez, Monsieur le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - En ce qui concerne le prix de l'eau, il y a eu effectivement des augmentations ces dernières années, c'est une certitude. Ces augmentations sont principalement dues à l'augmentation des coûts. Je m'insurge donc très fortement contre le terme « accise » que vous utilisez parce que le principe de l'accise est une logique complètement différente, c'est une taxe qui est affectée au budget général, qui vise soit à faire une recette, soit à décourager tel ou tel comportement. On n'est pas du tout dans cette logique, ici, puisqu'il s'agit du prix de l'eau, qui doit respecter, comme vous le savez, le coût-vérité, qui doit correspondre aux dépenses engagées par les pouvoirs publics pour fournir une eau de qualité aux ménages. Cette recette est affectée au Fonds de l'eau, elle n'est pas du tout affectée au budget général. Elle est affectée aux dépenses du secteur de l'eau, par exemple pour tout ce qui concerne l'épuration, les dépenses qui viendront en matière d'aides aux agriculteurs pour la clôture des cours d'eau...

(Réaction de M. Borsus)

Mais je n'ai pas dit que ce n'était pas régional. Le Fonds de l'eau, c'est régional.

M. Borsus (MR). - Mais il ne faut pas nous raconter des blagues ! Par exemple, en ce qui concerne les clôtures pour les agriculteurs le long des cours d'eau en application d'une obligation, et blablabla, votre prédécesseur indiquait qu'il y aurait une intervention régionale.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Mais c'est régional !

M. Borsus (MR). - Oui, c'est régional. Vous dites : « Ah ! Non, ce n'est pas une taxe régionale ». Bon d'accord : « Je le verse au Fonds de l'eau ». Oui, d'accord, mais le Fonds de l'eau prend en charge des éléments que le budget régional aurait dû prendre en charge. Je suis désolé !

Vous inventez le mécanisme à la puissance 17. Vous allez pomper - c'est le cas de le dire - sur l'eau pour alimenter le fonds et avec le fonds, vous payez des choses que vous n'avez pas la capacité politique d'obtenir dans vos budgets. Et comme vous n'avez pas la capacité, c'est MM. et Mmes les citoyens de base qui paient, c'est cela que nous dénonçons.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, ce n'est pas cela. Ce que nous faisons ici....

M. Borsus (MR). - Si c'est cela, il ne faut pas venir me raconter des blagues comme quoi c'est versé à un Fonds de l'eau.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce ne sont pas des blagues, si vous voulez bien entendre ce que je veux vous dire. C'est relativement périphérique, ce n'est pas l'aspect le plus important, mais si vous prenez l'exemple des clôtures de cours d'eau, il s'agit d'aider les agriculteurs plutôt que de leur imputer cette dépense, ce que, normalement, le cadre européen prévoit. Il y a une obligation européenne de clôtures, qui est prévue depuis très longtemps, que le monde agricole aurait dû mettre en œuvre. Il ne l'a pas fait, il est en difficulté, plus globalement, sur différents éléments. Nous souhaitons aider les agriculteurs à clôturer les cours d'eau. C'est un retour vers un secteur qui est aussi un contributeur du Fonds de l'eau par ailleurs, pour qu'une dépense ne lui soit pas imputée directement.

Vous allez me dire que cela aurait dû être sur une autre AB. Peut-être, mais enfin, cela ne pourrait aussi être sur aucune AB. On pourrait aussi dire que c'est le secteur qui paie lui-même. Ici, on est clairement dans une logique où c'est le Fonds de l'eau qui enregistre une série de rentrées, une série de recettes et une série de dépenses qui restent liées au secteur de l'eau.

On peut se demander si c'est équilibré, si c'est le bon secteur qui paie pour le bon secteur bénéficiaire, et c'est là un débat que l'on peut avoir. En tout cas, cela reste lié à la politique de l'eau et c'est en cela complètement différent d'un mécanisme d'accises.

M. le Président. - Je prends bonne note de votre déclaration.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, se rend-on compte, dans cette commission, que le prix de l'eau a augmenté de 70 % sur les sept dernières années ? Se rend-on compte, avec notamment la redevance sur la protection des captages, que l'augmentation de la contribution pour les prélèvements d'eau potalisable, et à la fois avec ce qui est prévu dans le budget à venir, on se trouve avec 46 millions d'euros en deux ans de charges fiscales sur le secteur public de l'eau ?

On n'est pas obligés de croire le MR, je le dis toujours, je respecte cette liberté. On est encore moins obligés de croire M. Borsus ! Je le réaffirme ! Par contre, pour celles et ceux qui seraient tentés de croire la version du ministre, adressez-vous aux professionnels du secteur, adressez-vous à AquaWal, adressez-vous à toutes ces sociétés de production et de distribution d'eau et que nous connaissons bien.

Vous leur présentez deux thèses, chers collègues.

Une première version qui est la thèse du ministre, en disant que ce n'est pas une charge fiscale, c'est une alimentation pour des missions qui relèvent de l'eau, et cætera.

Une deuxième version, celle du MR, en disant qu'il y a eu 70 % d'augmentation du prix de l'eau en sept ans, 46 millions en deux ans, je ne galvaude pas mes mots, 46 millions de charges fiscales. L'inventeur des accises de l'eau, M. Henry !

(Réaction de M. le Ministre Henry)

Oui, mais vous les appelez comme vous voulez ...

M. Desgain (Ecolo). - Ce sont des redevances, pas des accises, ce n'est pas la même chose. La redevance est affectée à un budget précis. Je suis content que vous soyez d'accord avec mon point de vue.

M. Borsus (MR). - Je suis d'accord à un point tel que tu vas aller expliquer à un ménage : « Donnez-moi 100 euros, c'est pour les finances wallonnes, mais ce n'est pas une taxe, c'est une redevance », et vous allez voir...

M. Desgain (Ecolo). - Où allez-vous chercher 100 euros sur les ménages ? Ce chiffre n'est pas correct.

M. Borsus (MR). - Je sais que les écolos n'aiment pas cette vérité.

M. Desgain (Ecolo). - Mais ce n'est pas correct...

M. Borsus (MR). - C'est une technique écolo.

M. Desgain (Ecolo). - Mais ce n'est pas 100 euros sur les ménages. Soyez correct dans les chiffres et les calculs que vous donnez.

M. Borsus (MR). - Je mets mes mains devant mes yeux, ainsi la réalité disparaît. Non, je suis désolé...

M. Desgain (Ecolo). - Mais ce n'est pas 100 euros sur les ménages. Ce n'est pas juste.

M. Borsus (MR). - Je souhaite très clairement inviter chacun des députés à téléphoner cet après-midi aux nombreux représentants et experts, souvent de grande qualité, qu'ils connaissent dans le secteur de l'eau, pour leur demander s'ils croient la thèse écolo, que ceci n'est pas une nouvelle forme de fiscalité. Si les chiffres que j'avance solennellement dans cette commission, 46 millions d'euros de fiscalité en deux

ans, sur l'eau, à votre initiative, Monsieur le Ministre, ne sont pas la stricte réalité, de même que les 70 % d'augmentation que je décrivais il y a quelques minutes. C'est cela la réalité !

C'est pour cela que vous devriez, comme nous, combattre certains éléments de ce budget. Vous, l'Olivier, avez instauré une taxe vers les plus faibles et sur un produit de nécessité, c'est cela que nous combattons.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je pense que vous mélangez...

M. Borsus (MR). - Tu peux encore l'appeler d'un nouveau nom que tu inventeras d'un nouveau nom au Congrès Ecolo la semaine prochaine, mais pour les gens, tu vas quand même chercher leur argent.

M. le Président. - M. le Ministre a la parole, maintenant.

M. Desgain (Ecolo). - En échange d'un service, Monsieur Borsus.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Que la situation soit difficile pour les ménages, d'une manière générale, je pense que personne ne peut le contester.

M. le Président. - Vous aviez dit que vous n'interrompriez plus, Monsieur Borsus.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Les 100 euros sont faux, nous n'allons pas chercher 100 euros pour l'augmentation du prix de l'eau, on est ici sur un montant de l'ordre de dix euros par ménage.

Dix euros, c'est peut-être dix euros de trop, mais je pense que vous pouvez aussi admettre que, dans les difficultés vécues par les ménages, les décisions prises par le Fédéral, en matière de TVA ou en matière de corbeille d'index, ont un tout autre impact que ce genre de décision sur l'eau.

Je veux dire, relativisons tout de même les choses.

Effectivement, ici, il s'agit d'une redevance. Il ne s'agit pas d'un mécanisme de taxe. On reste à l'intérieur du secteur de l'eau.

Là où je peux suivre votre raisonnement et vous poser une question sur une vision à plus long terme du secteur de l'eau en matière de dépenses et de recettes, nous allons devoir faire ce travail dans les prochains mois, car il y a différents mécanismes qui touchent les différents secteurs contributeurs, les entreprises, le secteur agricole et pas seulement les ménages. Ce travail d'équilibre, de bonnes recettes et de bonnes dépenses, pour atteindre la qualité de l'eau, car nous avons encore beaucoup d'investissements à réaliser pour atteindre cette qualité de l'eau, telle qu'elle nous est aussi demandée par l'Europe et telle qu'elle est nécessaire pour la santé publique et pour l'environnement wallon - ce sont les décisions que nous devrons prendre.

Les décisions qui ont été prises en matière de captage d'eau ne sont que des morceaux de ce point de vue-là et vont devoir s'intégrer dans un puzzle plus général qui résultera, en réalité, des conclusions que nous tirerons des enquêtes publiques qui ont été menées sur les bassins hydrographiques, pour lesquels nous devons effectivement avoir des plans de gestion d'ici 2015 qui soient opérationnels dans chacun des sous-bassins.

Cela impliquera un ensemble de mesures et un équilibrage budgétaire dans la durée. On est clairement dans une logique où il s'agit de recettes affectées au secteur de l'eau.

Vous pouvez toujours dire qu'il y aurait eu d'autres interventions régionales, cela peut être possible. Les interventions doivent se faire aussi au détriment d'autres choses, alors.

Ici, on est en tout cas clairement dans une logique globale de rester à l'intérieur du secteur de l'eau.

Pour ce qui concerne les mécanismes fédéraux, ce sont effectivement les différents distributeurs qui s'adressent au Fédéral, auprès de M. le Ministre de l'Économie, pour obtenir l'accord sur le prix de l'eau. Ils le font en général en février. Ils l'ont fait l'année dernière en fonction de la décision qui avait été prise lors du budget passé, c'est ce qui explique le décalage, comme je vous l'ai dit, des 8 millions d'euros de recettes. Cela explique une partie du décalage, l'autre partie étant le décalage du principe même de la facturation qui fait qu'une partie de la recette est reportée sur l'année budgétaire suivante.

(Réaction de M. Borsus)

Je veux dire cette année-ci, début 2012, pas l'année dernière. Parce que je suis déjà en 2013, mais début 2012, suite à la décision du budget. Je n'ai pas la date sous les yeux, mais c'est en février ou mars qu'il y a eu la démarche de demande du Fédéral.

(Réaction de M. Borsus)

C'est un petit peu gros, Monsieur Borsus, comme ficelle.

C'est une question d'explication, oui, pas une polémique.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Suivant notre information,

l'augmentation de la taxe régionale sur l'eau n'a pas été impactée partout au même moment.

Certains la paient et d'autres la paieront beaucoup plus tard. Quand je dis : « Beaucoup plus tard », ils la payeront plus tard. Est-ce exact, oui ou non ?

L'explication du mécanisme que vous venez de nous décrire me conduit à croire que c'est tout à fait exact.

M. le Président. - C'est une question d'explication. On va vérifier.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je vais vérifier ce point précis pour être sûr de ne pas vous répondre de bêtise puisqu'il y a de toute manière deux impacts : il y a le moment où la taxe s'applique sur le captage et le moment où elle est répercutée sur la facture. Cela peut être deux choses différentes. Je vais vérifier pour vous donner une réponse précise sur ce point.

Je pense que la question est claire.

M. Borsus (MR). - Je me permets de dire cela, c'est parce que ...

M. le Président. - On a bien compris votre sollicitation.

M. Borsus (MR). - Mon collègue expert en matière de redevances, taxes, et cætera, ne manquera pas de le confirmer.

Je ne sais pas comment on peut expliquer à une partie des Wallons qu'ils vont payer pour x mois de 2012 cette taxe, tandis que d'autres ne la payeront pas, simplement en fonction du moment où on a demandé et obtenu l'autorisation des Affaires économiques pour l'augmentation.

C'est d'ailleurs la même chose pour l'augmentation suivante parce qu'il y en a une nouvelle ici, 46 millions d'euros d'augmentation en deux ans de taxes sur l'eau.

Moi, si j'étais un spécialiste, j'introduirais des recours en disant « Comment je vais payer une redevance « taxe wallonne » alors que mon collègue qui habite dix kilomètres plus loin - parce que son intercommunale n'a pas obtenu, au même moment, des Affaires économiques - lui, ne la paie pas ? Même, lui, ne l'a pas demandée aux Affaires économiques ». Ce n'est pas le produit de l'eau, ici. C'est la taxe régionale pour alimenter le Fonds de l'eau.

Je suggère à nos concitoyens qui, comme nous, sont heurtés par cette taxation d'un produit de première nécessité, de baser leur recours, la contestation de leur facture sur le fait, comme le confirme M. le Ministre que les demandes et les accords des Affaires économiques n'ont pas été faits au même moment parce que le gouvernement a pris cette décision en dernière minute, donc les distributeurs ont été eux-mêmes pris de court et obtenus à des moments différents. Je demande à M. le Ministre de nous communiquer en commission l'échelonnement des accords des Affaires économiques par rapport à ces demandes successives qui couvrent toute la Wallonie. Je pense que préserver les gens de payer des millions d'euros pour alimenter un certain nombre de dépenses, dont certaines sont inutiles au niveau wallon, c'est de l'intérêt public.

M. le Président. - On vous répondra plus tard, Monsieur Borsus, puisque la question doit nécessiter un certain nombre de recherches.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - On peut effectivement vérifier l'échelonnement des accords, comme vous dites.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'obligation de répercussion immédiate sur la facture des consommateurs. C'est bien une taxe qui s'applique, une redevance qui s'applique sur le captage.

(Réaction de M. Borsus)

Vous allez finir par me contaminer.

Une redevance qui s'applique sur le captage, qui s'applique aux distributeurs qui les répercutent, d'une manière ou d'une autre, mais pas forcément exactement de la même façon, au même moment, comme le reste de l'ensemble de ces coûts. Ce que vous dites vaut d'une manière plus générale par rapport à l'ensemble de ces coûts.

Donc, il y a plusieurs distributeurs, c'est un fait. S'il y avait un seul distributeur, les choses seraient différentes.

Ceci étant, je vais vérifier ce qu'il en est pour le calendrier précis de l'accord de M. le Ministre de l'Économie.

Pour ce qui concerne la question du report de la SNCB, la décision du gouvernement est tout à fait claire. J'ai fait les démarches à plusieurs reprises vis-à-vis du Gouvernement fédéral en activant ce qui était prévu par la convention qui lie la région et le Fédéral. Nous constatons que les travaux ont pris du retard, qu'on nous annonce encore des retards supplémentaires. Je trouve cela d'ailleurs extrêmement problématique par rapport à un investissement qui avait été décidé et pour lequel la Wallonie a assumé tous ses engagements. À un moment donné, cela n'a plus de sens de continuer à préfinancer aussi longtemps à l'avance pour un investissement qui est extrêmement en retard.

Bien entendu que le gouvernement souhaite que cet investissement se réalise au plus vite. Bien entendu qu'il a donc prévu de pouvoir honorer cet engagement dès

que cela sera utile de le faire pour que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible. À ce stade-ci, il n'est plus justifié de préfinancer alors que les travaux sont reportés. C'est simplement cela que cela veut dire.

Donc, bien entendu, s'il était nécessaire de payer l'annuité, sans doute pas en 2013 puisqu'il y a aussi des annuités déjà prévues, ce serait plutôt ultérieurement. Nous verrons bien quand il y a lieu de le faire. En tout cas, bien sûr que l'engagement reste du côté wallon de prendre en charge cette partie. Simplement, c'est différé dans le temps.

Pour ce qui concerne l'intervention de M. Desgain sur les plans triennaux, j'entends tout à fait sa remarque. Je pense qu'effectivement, il faut souhaiter qu'il y ait la meilleure cohérence possible. C'est ce que nous essayons de faire, notamment dans les projets Wallonie cyclable pour qu'il y ait la meilleure intervention, à la fois la meilleure cohérence possible entre les différents outils, y compris dans les investissements qui concernent la partie mobilité, ou qui concernent la partie des travaux, ou même de mon collègue Furlan, pour avoir la meilleure adéquation possible. C'est vrai que ce sont des programmes différents. Parfois, les priorités ne sont pas toujours regroupées de manière évidente.

M. le Président. - Je vous suggère d'entrer dans la discussion des DO, si vous le souhaitez.

En recettes d'abord, on va séparer les recettes des dépenses, DO15 et DO16 en recettes, y a-t-il des demandes ?

Non ?

Je suis dans les dépenses. À la DO13 Routes et Bâtiments, à la DO14 Mobilité et Voies hydrauliques, à la DO15 Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, pas de remarque ?

À la DO16 Aménagement du territoire et Urbanisme.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR)**.** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aborde uniquement un point qui concerne les études et publications relatives au Plan Habitat permanent. On voit que l'enveloppe est diminuée de 50 %. On passe de 200 000 euros à 100 000 euros. La justification qui nous est donnée est qu'il faut alimenter l'allocation budgétaire 33.03 du même programme. M. le Ministre annonce que cette diminution, je le cite : « Ne perturbe pas les actions envisagées en fonction de leur avancement ». Cela me permet, Monsieur le Ministre, d'être un peu interloqué et d'avoir besoin de précisions.

Pouvez-vous nous dire, de façon précise, quelles sont ces actions envisagées ? Cela permettra peut-être de les découvrir et de voir ensemble ce qui convient d'être fait dans cette problématique douloureuse que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer. Actions envisagées, mais aussi actions en cours. J'aimerais savoir ce que nous pouvons dire sur cette question au moment où l'on se parle. Quelles sont les actions précises relevant de vos compétences qui sont entreprises au niveau du Plan Habitat permanent ?

Je n'arrive pas - je tiens à vous le dire, Monsieur le Ministre - à comprendre cette nette diminution des moyens alors que l'on sait quelle est la nature du Plan Habitat permanent, que le contexte économique d'aujourd'hui voit encore les difficultés s'accroître pour ces personnes qui vivent dans des conditions difficiles. On parle de 10 000 personnes. On a eu souvent l'occasion d'en débattre avec plusieurs de vos collègues et au sein de cette commission.

J'estime, Monsieur le Ministre, qu'au moment où ces difficultés apparaissent encore plus criantes, au grand jour, pour l'ensemble de ces personnes qui vivent dans ces conditions, que l'on assiste, avec une diminution de celle-ci, à un réel recul de la considération que l'on veut donner à cette problématique.

Je l'ai déjà dit, je le redis, le Plan Habitat permanent patine au sein de ce gouvernement. Rien de significatif n'est aujourd'hui à souligner, les personnes qui vivent les difficultés évoquées ne voient aucune amélioration de leur situation et plus particulièrement dans votre secteur, dans ce qui concerne cette allocation de base Études et Publications relatives au Plan Habitat permanent. On ne voit aucune avancée significative et donc, Monsieur le Ministre, on diminue une enveloppe. Comment peut-on justifier cela ? Puisqu'on ne perturbe pas les actions, merci d'en parler de façon concrète : actions en cours, actions envisagées. Je pense que ce serait nécessaire d'y voir un peu plus clair sur la volonté politique que vous exprimez par rapport à cette problématique.

M. le Président. - Quelqu'un d'autre souhaite-t-il la parole sur la DO16 ?

La parole est à Mme Cremasco

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'était par rapport au mouvement que vous avez vous-même relevé, qui me semble être le plus important de la DO16, à savoir l'allocation de base 12.09.30 concernant le PLI où le budget est donc affecté et passe de 450 milliers d'euros à zéro. Je me demandais où on en était dans ce PLI et dans cette actualisation. J'ai l'impression, si je ne me trompe, que cela date de M. le Ministre Foret. Donc, le PLI, c'est le Plan de localisation informatique. Dommage que mon collègue, Edmund Stoffels, ne soit pas là, il est fort attaché aux outils informatiques de géolocalisation et d'informatisation des données, en règle générale. Cela fait longtemps que l'on parle du PLI, et je me dis qu'il n'y a encore un demi-million d'euros par an qui est consacré à son actualisation. Je me demande ce que l'on en fait. Si vous

n'aviez pas les réponses dans le détail, je vous interrogerais par question écrite. Mais, globalement, concernant ce mouvement, je suis étonnée que le montant soit toujours aussi important annuellement. Donc, je me dis que sa diminution dans l'ajustement budgétaire, les temps étant ce qu'ils sont, n'est peut-être pas contestable.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, concernant l'allocation de base 12.10 qui traite des honoraires d'avocats, concernant le CWATUPE, on constate une augmentation justifiée par la modification structurelle du système d'abonnement des services d'avocats. J'aurais voulu savoir ce que vous entendiez exactement par la modification structurelle de système d'abonnement des services d'avocats, si vous aviez une explication un peu plus concrète.

Par ailleurs, en juin dernier, vous aviez indiqué en commission que le marché de services octroyé pour la révision du CWATUPE était estimé à 500 heures de travail. Ce nombre d'heures est-il finalement suffisant ? Actuellement, où en sont les sommes qui ont été engagées pour la révision du CWATUPE ? Au total, à combien évaluez-vous le montant de ce marché ? En ce qui concerne enfin le coût de l'évaluation du CWATUPE, vous avez indiqué en commission, toujours en juillet, cette fois-ci, que la décision d'attribution vise 1 million d'euros et que ce montant n'avait pas changé. C'est ce que vous déclariez au mois de juillet.

L'évaluation du CWATUPE a pris du retard par rapport au calendrier prévu initialement. J'aurais voulu savoir si l'évaluation maintenant terminée, vous pouviez me confirmer que le montant n'a effectivement pas été modifié.

M. le Président. - Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Merci Monsieur le Président.

Concernant la question de M. Dodrimont sur le Plan HP, d'abord, je voudrais m'étonner et je regrette que M. Borsus soit sorti, mais nous réduisons de manière significative...

Vous êtes revenu, Monsieur Borsus ! Je suis très content que vous soyez là.

Je m'étonne que quand on réduit de manière significative un budget Études et Publications, cela ne vous convienne pas non plus. C'est bien, je vais dire. On aura besoin de moins d'argent pour les études et publications. Cela ne change rien au programme.

M. Dodrimont (MR). - Si c'est pour transférer cela vers les honoraires d'avocats, d'experts, et cætera que l'on vient d'évoquer...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Non, c'est pour transférer cela vers d'autres allocations budgétaires qui en ont besoin pour les applications.

M. Dodrimont (MR). - C'est le même montant. Une augmentation de 100 000 euros sur ce poste-là et une diminution de 100 000 euros pour les malheureux qui vivent dans des caravanes et des chalets de brics et de brocs, Monsieur le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Cela ne change rien pour les mesures du Plan Habitat permanent, je peux vous rassurer.

M. Dodrimont (MR). - On peut plaisanter sur beaucoup de domaines. Celui-là, ce n'était pas vraiment opportun.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Vous demandez que l'on diminue les frais d'avocats et d'études. Sur cette allocation budgétaire en l'occurrence, il diminue. Pourquoi ? Parce que les besoins sont moins importants que ceux prévus. Tant mieux. Maintenant pour la mesure du Plan Habitat permanent...

M. Dodrimont (MR). - Parce qu'on ne fait rien pour la matière !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Pas du tout ! C'est justement ce que je vais vous dire maintenant.

M. le Président. - Monsieur Dodrimont, laissez répondre M. le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Il y a 11 mesures, en tout cas pour ce qui me concerne. Si vous voulez une information plus générale sur le Plan Habitat permanent, je vous propose de vous adresser à ma collègue, Mme la Ministre Tillieux. Pour ce qui me concerne, il y a 11 mesures dans le Plan Habitat permanent sur les 67 mesures, dont 7 sont réalisées ou en passe de l'être.

Il y a la mesure n°2 sur la reconversion des zones phase 1. Nous avons reçu du SGT la liste des sites habitat permanent pour lequel il marque un intérêt. Il y a 15 sites concernés. Ce sera donc un des points qui seront traités par les réunions de coordination du Plan Habitat permanent.

Deuxième mesure. La mesure n°3 sur l'état des lieux des infrastructures. Là, nous allons mener l'étude, c'est

en tout cas ma proposition, dans toutes les zones de plus de 30 résidents permanents et le cahier de charges est prêt. Là malheureusement, cela fera une étude supplémentaire, Monsieur Dodrimont.

La mesure n°4 reconversion en zone d'habitat. La DGO4 a analysé les critères objectifs. Il faut maintenant pondérer ces différents critères pour faire la sélection.

Concernant les aménagements du Code, c'est relié au travail sur le CWATUPE qui est en cours. La concertation avec les parquets a eu lieu, puisqu'il y a eu la deuxième réunion. Enfin, la deuxième réunion est prévue ce vendredi, je pense. Nous avons déjà eu une première réunion, il y a plusieurs semaines.

La mesure n°43 est en cours également concernant les études de mobilité.

La mesure n°57 concernant la formation de l'Union des Villes et Communes de Wallonie sur le Plan Habitat permanent est réalisée.

La mesure n°67 concernant l'état des lieux des points d'arrêts du TEC est terminée et la mesure n°64 concernant la cartographie est réalisée également, mais en cours de validation par les communes.

Vous voyez, les différentes mesures suivent leur cours. Cela ne va jamais assez vite et je partage tout à fait votre regret de ce point de vue là, mais je ne voudrais vraiment pas que l'on croie que la réduction, ici, corresponde à des réductions d'intérêt ou de réalisation des actions qui sont prévues au Plan habitat permanent. Pas du tout.

Il s'agit juste d'un ajustement par rapport au montant précis dont nous avons besoin en 2012.

Pour ce qui concerne la question de Mme Cremasco, comme je l'ai dit dans l'exposé, le PLI, en tant que tel, est transféré au budget du patrimoine, puisque c'est un outil qui est effectivement partagé. Il est peut-être préférable de voir avec mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, ce qui est prévu pour l'utilisation du montant d'environ 500 000 euros. Cependant, je comprends votre question, c'est un travail de longue haleine sur lequel il y a une implication depuis un certain temps déjà.

Concernant la question de l'évaluation du CWATUPE, Madame Moucheron, l'évaluation a pris un certain retard parce que les discussions, le nombre de concertations impliquées et les discussions en intercabinets prennent un certain temps. Elle est maintenant clôturée et le marché a été respecté. Il n'y a pas eu de changement de ce point de vue là.

Par contre, pour ce qui concerne le travail de réforme du CWATUPE, j'ai donné tout à l'heure le montant qui avait été engagé jusque maintenant. Je ne peux pas encore vous dire, aujourd'hui, quel sera le nombre d'heures nécessaire jusqu'à la finalisation du travail de réforme. En effet, cela dépendra notamment des choix qui seront opérés par le gouvernement et des questions de mes collègues, et cætera. Nous devons travailler sur des montants prévisionnels qui seront ajustés au cours de l'année 2013. Mais je le répète, nous sommes dans des montants qui sont tout à fait raisonnables au regard de l'ampleur de la réforme et de son impact.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je suis aussi très intéressée par le suivi du Plan HP, comme M. Dodrimont, et j'ai remarqué - mais nous en discuterons tantôt - que, au budget 2013, c'est bien le montant de 200 000 euros qui est à nouveau annoncé. Donc, in fine, ces 100 000 euros ne sont donc... Structurellement, les 200 000 euros... C'est pour cela que je vérifiais. Je pense, par ailleurs, que M. Dodrimont a raison de s'en inquiéter et de voir que la dépense est bien budgétée parce qu'elle est importante pour le suivi du Plan HP.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Si c'est pour l'inscrire en début d'exercice et ne pas l'utiliser, il est clair que cela ne sert à rien. Ici, on avait cette même bonne volonté affichée, avec 200 000 euros au départ, et puis on termine l'année en supprimant la moitié de cette somme, comme j'ai eu l'occasion de le dire.

Quand je vous écoute, Monsieur le Ministre, j'ai entendu que l'on avait reçu une liste, que l'on avait les coordonnées, que l'on va mener une étude, que l'on va analyser, que l'on va pondérer, que le travail est en cours, que l'on va se concerter, qu'une étude de mobilité va être faite, je m'excuse beaucoup, mais par rapport aux mesures qui concernent votre département, il n'y a pas d'avancée significative.

Je vais peut-être même faire une note à l'ensemble des habitants permanents de ma commune. Je vais leur expliquer ce que l'on a fait dans votre département pour leur situation. Ils sont déjà inquiets, mais je pense qu'ils vont vraiment alors entrer en dépression profonde quand ils entendront cette liste d'intentions à leur égard. Rien de concret. Où en sommes-nous par rapport au PCA, Monsieur le Ministre ? Où en sommes-nous concrètement ?

Je suis venu, modestement, avec une proposition pour changer de zone dans certaines situations, de manière à ce que les gens puissent bénéficier d'une véritable sécurité juridique quant à leur devenir. Ces gens sont installés depuis des années, pour ne pas dire des dizaines d'années, dans ces équipements touristiques et attendent de pouvoir être rassurés quant à leur devenir. Nous ne sommes nulle part.

Oui, on peut dire que l'on mène des études, que l'on continue. Cependant, Monsieur le Ministre, nous sommes bientôt en 2013. Vous savez que, après 2013, il

y a 2014. Ce sera la fin de la législature en ce qui concerne ce gouvernement. Ouf ! Diront peut-être certains, mais en tous les cas, quand il sera question de faire un bilan sur cette problématique, je pense que l'on ne va pas pouvoir engranger grand-chose à votre actif pour ces situations. Je tiens vraiment à le souligner. Le geste qui est posé avec cette diminution, qui est peut-être justifiée, je comprends que l'on n'a pas utilisé les montants, mais c'est un signe, Monsieur le Ministre. C'est un signe que l'on ne va pas dans la bonne direction pour les personnes qui souffrent de cette situation de vie que je dénonce, que je continue à dénoncer et pour laquelle je pense qu'il y a des solutions très pratiques qui peuvent être rapidement mises en œuvre. Vous n'en avez pas la volonté et cette inscription budgétaire, cette diminution, le démontre en suffisance.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Sauf distraction de ma part, je ne pense pas avoir eu l'explication concernant ce que vous entendiez par « modification structurelle du système d'abonnement des services d'avocats » qui justifie justement, ici, l'augmentation.

Par ailleurs, si M. le Président me le permet, j'aimerais poser une question sur la DO16 concernant les plans communaux d'aménagement. Manifestement, ici, il y a une diminution de crédits d'ordonnancement justifiée par le fait que les créances introduites sont moins rapides que prévu. J'avais une question par rapport au fait de savoir si l'on peut déduire ou non de la justification qu'il y a moins de PCA élaborés par les communes. Pouvez-vous également m'indiquer le nombre total de PCA qui ont bénéficié de cette subvention et si le nombre correspond au nombre total élaboré par les communes ?

Donc, par rapport aux PCA, s'ils ont tous eu le moyen de subvention... C'est le fond de ma question.

M. le Président. - Plus d'autres remarques ?

Monsieur le Ministre, je vous cède la parole pour la réponse finale.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Sur les PCA, si vous voulez bien, je vais vérifier l'information exacte sur le nombre. Cela veut dire - de nouveau on est dans un ajustement, c'est comme pour la question précédente - que, en fin d'année, on ajuste les montants qui sont toujours prévisionnels. On ne sait jamais dire exactement quelle va être la dépense précise poste par poste. C'est à cela que sert aussi l'ajustement. C'est en fonction du constat du rythme à la fois de rentrées des dossiers, par exemple des PCA, et de traitement par l'administration que l'on fait l'état des lieux de ce qui est vraiment nécessaire de manière plus fine que ce que l'on a pu faire au budget initial. C'est cela la logique. Maintenant, je peux vérifier les nombres exacts.

Deuxièmement, concernant votre question sur les marchés d'avocats, c'est parce qu'il y a eu une décision - si vous le souhaitez, on pourrait vous donner les détails de manière plus aboutie, mais ce n'est pas directement de ma compétence, c'est une matière transversale, à l'initiative de mon collègue M. Nollet pour la fonction publique qui impose de recourir à un marché par appel d'offres pour désigner les avocats. Cela n'existait pas précédemment. Ce nouveau système implique des modifications dans la manière dont les contrats sont passés. Par ailleurs, on est aussi dans une phase de transition puisque ce sont les premières applications de ce nouveau système. C'est cela qui justifie les variations budgétaires par rapport à la question que vous avez posée.

M. le Président. - Monsieur Borsus, vous aviez pourtant clôturé.

Comme M. le Ministre a pris la parole en dernier lieu, vous pouvez reprendre la parole quelques instants, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - Juste un petit mot, parce que...

M. le Président. - Ça va, alors, si c'est un petit mot, cela me rassure ...

M. Borsus (MR). - La question de Mme Moucheron le met en exergue également, il y a une véritable nébuleuse, Monsieur le Ministre, concernant vos crédits « avocats, procédures, justice, frais de procédures, frais d'expertises » liés à ces procédures. Je pense que vous avez un devoir de transparence par rapport à ce parlement et, à travers nous, par rapport à nos concitoyens.

Par exemple, pour ces missions d'accompagnement à la Cour constitutionnelle, d'expertise par rapport à la mise en œuvre du nouveau CWATUPE, quelles sont les conditions financières ? Est-il exact que l'on est dans des conditions autour de 200 euros de l'heure de prestation, comme il se chuchote dans les couloirs du gouvernement ? Je voudrais, comme Mme Moucheron, connaître les sommes, les volumes, l'évolution de ces volumes, la dédicace des moyens et aussi les taux. J'aimerais que l'on puisse y voir un peu plus clair. Pouvez-vous nous donner certaines informations par rapport à tout cela, s'il vous plaît ?

M. le Président. - Puis-je noter que c'est la dernière question sur l'ajustement 2012 ?

Merci.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je peux vous faire un point sur ces différents éléments tout à l'heure, si vous le souhaitez. Je n'en dispose pas sous la main, je ne saurais pas vous dire quel type d'indication

vous me demandez très précisément, mais je peux vous donner ces indications tout à l'heure. Je pense que ces indications concernent autant le budget 2012 que celui de 2013.

M. le Président. - Sur la DO16, c'est terminé.

J'ai, dans les titres particuliers, l'AWAC et l'ISSeP. Y a-t-il des questions sur l'ajustement budgétaire de l'AWAC et de l'ISSeP ? Non. Parfait.

Je clôture les débats concernant l'ajustement budgétaire 2012. Il y a le texte d'une recommandation à transférer à la Commission du budget. Si vous le souhaitez, je peux vous lire le texte, mais c'est le texte habituel. Je suppose que cela ne pose pas de souci, c'est l'avis de la commission sur les compétences du ministre, ici.

Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Nous allons procéder au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1 *bis*) et sur le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7).

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, recommande par 9 voix contre 3 à la Commission du budget et des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 pour les sections et programmes afférents aux compétences *rationae materiae* du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Voilà le texte que nous allons voter.

La recommandation est approuvée. Je vous remercie. Je vais vous demander de signer le document.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 7, 7*bis* ET 7*ter*) ET (DOC. IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7, 7*bis* ET 7*ter*)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - Iva (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7*bis* et 7*ter*) et (Doc. IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7, 7*bis* et 7*ter*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Senesael est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Pour le point précédent de notre ordre du jour, vous n'avez pas sollicité la confiance au rapporteur.

M. le Président. - Je vous remercie de me rappeler à l'ordre, mais je ne sais pas s'il y a confiance, ou bien elle va dans la discussion. Elle se fera, pour moi, au niveau du budget. Il s'agit d'une recommandation.

M. Borsus (MR). - Attendez, j'essaie de bien comprendre le règlement, mais si on désigne un rapporteur, n'est-ce pas pour faire un rapport ?

M. le Président. - Oui, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - Sans présager du contenu du rapport, bien sûr...

M. le Président. - Si vous le souhaitez, je peux demander la confiance au rapporteur et au président sur l'ajustement budgétaire. Je peux acquiescer ?

M. Borsus (MR). - En ce qui nous concerne, compte tenu de nombreuses questions techniques sur lesquelles nous avons des différends avec M. le Ministre,

notamment sur le prix de l'eau, sur la définition de l'eau, sur l'explosion des accises sur l'eau, sur les frais de justice, d'études, et cætera, nous souhaiterions que l'ensemble de nos demandes soient bien actées dans le rapport. Par conséquent, bien qu'ayant toute confiance, personnellement, par rapport au rapporteur et au président, nous souhaiterions pouvoir obtenir une relecture du rapport en l'absence de M. le Ministre, c'est bien convenu.

M. le Président. - Une relecture du rapport, je vais vous transmettre le document, c'est cela ?

M. Borsus (MR). - Non, une approbation formelle du rapport.

M. le Président. - Une seconde, Monsieur Borsus. Le document va être transmis en Commission du budget pour vendredi après-midi et être intégré dans le rapport général.

M. Borsus (MR). - Il y a un rapport de cette commission à approuver. Vous avez désigné un rapporteur qui doit faire un rapport. Le rapport contient la recommandation, ainsi qu'un certain nombre d'éléments de notre discussion, je suppose. Nous souhaitons simplement approuver le rapport, eu égard à tous les éléments dont on vient de débattre et qui sont très importants, puisque je rappelle que c'est 46 millions d'euros de taxes supplémentaires sur l'eau depuis deux ans.

M. le Président. - On ne va pas refaire le débat.

J'essaie de voir la procédure.

M. Borsus (MR). - Je vous fais part de notre demande.

M. le Président. - J'en prends bonne note.

M. Borsus (MR). - Qui est règlementaire, bien sûr.

M. le Président. - On m'a donné une procédure budgétaire et je vais me référer au règlement. On peut continuer nos travaux. Je demande une explication et puis je reviens avec la réponse qui m'aura été fournie par les services par rapport à cela. On est dans une situation d'une recommandation à transférer à la Commission du budget. Cela vous va ?

Je m'absente une minute pour donner un coup de fil, si vous le voulez bien.

M. Borsus (MR). - Je dis que le quorum doit-être réuni. C'est parce que vous le savez qu'on a été mis dans une situation budgétaire absolument intolérable et que, très légitimement, nous avons souhaité qu'à tous moments le quorum soit réuni. Ce n'est pas une surprise, je réponds à votre question.

M. le Président. - Monsieur Borsus, vous comptez comme moi, nous avons 12 personnes présentes, le quorum est à sept.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, vous me posez une question : « Puis-je vous quitter ? » C'est pour avoir une réponse, je suppose ? Je vous réponds, pas de problème, dès l'instant où le quorum est réuni. Voilà.

M. le Président. - Il l'est !

M. Borsus (MR). - Si vous nous posez la question pour qu'on ne réponde pas, vous me le dites aussi !

M. le Président. - Je pensais que c'était immédiat. Madame Cremasco ou Monsieur Bayet, voulez-vous présider pendant quelques instants ?

(Mme Cremasco, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 7, 7*bis* ET 7*ter*) ET (DOC. IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7, 7*bis* ET 7*ter*)

(Suite)

Exposé de M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Le budget 2013, je le crains, ne se fait pas dans un contexte budgétaire plus facile. Il est clairement dans un contexte encore plus difficile puisque, je ne vous apprends rien et c'est vrai à tous les niveaux de pouvoir, nous devons faire des efforts supplémentaires à ceux qui ont été faits, les années précédentes.

Les hypothèses de travail générales du gouvernement, au-delà de mes propres compétences, sont que les économies qui ont été réalisées, au budget initial de 2012, sont maintenues. Les économies, qui sont des économies structurelles, qui ont été réalisées de manière supplémentaire au premier et puis au deuxième ajustement que nous venons d'examiner, sont maintenues également. En plus de cela, on réalise des économies supplémentaires de 3 % à nouveau sur les dépenses primaires en 2013, ce qui représente, en ce qui

me concerne, près de 3,5 millions d'euros. Il n'y a pas d'indexation, ni pour les dépenses du cabinet, ni pour les budgets des OIP.

Cela, c'est l'épure générale dans laquelle on travaille, en suite de quoi, le gouvernement a fait des choix et pris des mesures particulières dans certaines situations. Cependant, le cadre général, le point de départ est celui-là.

Pour ce qui concerne les recettes, les deux changements principaux relèvent, d'une part, de la politique de l'eau où il y a, à nouveau, une recette supplémentaire qui est attendue sur les captages d'eau, en tout cas sur le secteur de l'eau.

Il y a, par ailleurs, une diminution du déséquilibre structurel au niveau de la gestion des déchets, tenant compte des évolutions entre les recettes et les dépenses.

Pour ce qui concerne les dépenses en 2013 dans ce contexte, en aménagement du territoire, au niveau du programme 16.02, des modifications internes au programme aboutissent à une réduction globale de 600 000 euros, donc 3,3 %. C'est la concrétisation des mesures d'économies nécessaires dans tous les secteurs.

Au niveau du programme 16.03 sur les SAR, il y a une réduction globale de 14,3 millions correspondant à la réduction des charges d'emprunt SOWAFINAL. Cela dépasse mes seules compétences, puisque l'on a simplement un impact, sur mes attributions, sur les montants correspondants aux charges du montage SOWAFINAL qui n'est pas géré directement par moi-même et, par ailleurs, une réduction de programme de 3,3 millions.

Pour ce qui concerne la mobilité, il y a une diminution très importante également : de 18 à 13,7 millions de ce programme. Les tendances principales, au travers de ce programme, sont qu'il y a maintien des moyens du Plan Wallonie cyclable puisque nous avons mené un programme spécifique avec sélection des communes-pilotes au travers de la Wallonie. Ces budgets, bien sûr, sont honorés. Il y a 4,5 millions d'euros vers les communes-pilotes sélectionnées, plus 800 000 euros qui proviennent du budget des pouvoirs locaux et 1 million d'euros pour le reste des actions du Plan Wallonie cyclable, et principalement le soutien aux communes-pilotes sélectionnées.

Il y a augmentation des moyens en matière des projets de covoiturage parce qu'il y a une montée en puissance nécessaire et potentiellement très importante du covoiturage. Il y a une augmentation du soutien aux conseillers en mobilité, ce qui représente des montants relativement faibles, mais il y a eu augmentation quand même.

Il y a, par contre, diminution des crédits pour les plans communaux de mobilité. Nous devrons donc lancer moins de plans dans les communes l'année prochaine et, de même, il y a diminution des crédits d'impulsion de soutien dans les communes.

Au-delà de cela, j'attire votre attention sur le fait que, sur ce programme 14.02, il y a une forte restructuration du programme en lui-même, pour avoir une meilleure lisibilité, des intitulés plus clairs. C'est un travail que nous essayons de faire progressivement lorsque c'est nécessaire dans les différents programmes, sur certaines AB dont les intitulés ne correspondent plus exactement à leur utilisation. Au fil du temps, la présentation du programme doit évoluer. Cela a été fait sur le programme 14.02 cette année.

Pour le programme 14.03 concernant les transports publics, on a à nouveau des moyens supplémentaires pour le groupe TEC. Donc, autant je vous disais qu'il y avait maintien des dotations des OIP, autant à nouveau, comme chaque fois depuis que nous avons adopté des budgets sous ce gouvernement, le groupe TEC a fait exception. Des moyens supplémentaires ont été dégagés par le gouvernement, tenant compte du fait que si l'on ne le fait pas, la seule alternative est de réduire l'offre, ce qui nous paraît à la fois extrêmement peu adéquat par rapport aux enjeux de mobilité et d'environnement, de l'utilisation des transports en commun, mais par rapport aussi au fait qu'il y a, chaque année, plus de voyageurs dans les bus. C'est déjà une gageure de maintenir l'offre et d'offrir le même service avec de plus en plus de voyageurs. Donc, il y a augmentation des moyens de 6 millions d'euros.

Il y a l'application du décret sur les engagements sociaux que vous avez voté, vous vous en rappellerez, ce qui conduit à un montant de 36,8 millions pour cette année et au lancement du projet de la gare des bus de Namur ainsi que la poursuite du projet de la gare des bus de Mons. Cela représente 4,6 millions d'euros en 2013.

Cela nous donne, globalement, en reprenant l'ensemble des dotations du groupe TEC, le tableau suivant. Il y a chaque fois séparation de l'exploitation entre les cinq TEC et l'exploitation SRWT, puis il y a les engagements sociaux et puis les investissements d'exploitation. Pour les différents montants disponibles, vous pouvez voir qu'il y a augmentation importante au fil des années, malgré qu'il y a aussi des ajustements entre les lignes budgétaires. C'est donc un peu plus complexe que cela à décoder, mais il y a en tout cas des augmentations dans les moyens d'exploitation réalisés depuis le début de cette législature. À partir du moment où l'on a décidé le blocage de la dotation en 2009, on a à chaque fois remis des montants significatifs, qui ne correspondent pas à la totalité des besoins, mais qui permettent tout de même de maintenir l'offre.

Pour ce qui concerne le groupe TEC, entre 2013 et 2012, il faut aussi analyser les choses de manière un peu plus fine. En effet, il y a, en réalité, aussi une somme de 3 750 000 euros qui est reportée de 2012, en raison de

l'application du système Lynx. Pour rappel, il y a eu transfert de la prise en charge de la réduction des abonnements des élèves fréquentant les établissements de la Communauté française à 50 % qui était à la fédération. C'est désormais pris en charge directement au sein des budgets wallons. L'année 2012 était une année de transition. En 2013, ce ne sera plus une réduction en tant que telle pour les étudiants, ce sera un tarif spécifique pour la tranche d'âge 12-24 ans, ce sera donc beaucoup plus simple.

Cependant, vu la mise en œuvre et le transfert qui a été opéré un peu plus tard que prévu entre la fédération et la région, le groupe TEC a, pour finir, perçu trop de la dotation régionale en 2012. Une partie de ces moyens sera utilisée en 2013. Cela fait que l'augmentation faciale de 4,4 millions d'euros entre 2013 et 2012 est, en réalité, de 8 150 000 euros, tenant compte de ce report de 3 750 000 euros. Cela permet donc d'avoir 5 millions d'euros d'augmentation de subventions sur les TEC, 1 million d'euros sur la SRWT : 6 millions d'euros au total. Il y a également 3 150 000 euros pour le complément de compensation de la prise en charge des abonnements, puisque le montant initial augmente d'année en année, les coûts augmentent d'année en année et le nombre de personnes concernées augmente également. En effet, on passe à une logique d'âge pour les 12-24 ans et donc, on ne se limite plus aux élèves fréquentant les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela n'aurait plus beaucoup de sens dans le cadre d'une subvention wallonne.

Concernant l'environnement, nous avons le maintien des engagements liés au Plan Marshall 2.vert. Cela reste une ligne d'action très importante, que ce soit les sites pollués pour ce qui concerne l'environnement ou que ce soit les SAR concernant l'aménagement du territoire.

Il y a, d'autre part, pérennisation des outils de la politique des déchets, des infrastructures vis-à-vis des intercommunales - j'y reviendrai - et les moyens complémentaires en matière de politique de l'eau, mais nous avons déjà eu partiellement ce débat dans la discussion qui a précédé.

Concernant l'OWD et le Fonds des déchets, il faut constater qu'il y a une diminution structurelle des recettes de l'OWD qui est liée à la fois aux modifications du comportement qui ont tenu compte des coûts en matière de déchets, mais aussi liées directement à la crise économique puisqu'une réduction de la consommation, de manière générale, implique aussi moins de déchets, et donc moins de recettes du côté du secteur des déchets. Tout cela est donc relativement explicable, mais cela implique qu'il y a moins de recettes dans le fonds.

Quelles lignes principales suivons-nous pour cette matière ? Il y a la poursuite du soutien aux communes en matière de prévention et de collectes sélectives ; la pérennisation du plan d'investissement dans les infrastructures de traitement - cela me paraît un sujet très important, nous en avons parlé à plusieurs reprises - ; le maintien des recettes via le décret budgétaire ; un montant de 10 millions d'euros ajouté par le gouvernement pour équilibrer les choses, en particulier pour financer ou rembourser les infrastructures de déchets des intercommunales. C'est un montant important sur lequel je sais qu'un certain nombre d'entre vous sont particulièrement attentifs.

Pour ce qui concerne la SPAQuE, il y a effectivement une diminution des moyens en 2013. C'est la première fois que nous opérons une réduction de dotation sur la SPAQuE depuis le début de cette législature. Elle a été rendue nécessaire par le contexte général dans lequel nous nous trouvons. Il y a donc une réduction de 6 millions d'euros sur le budget 2013. Néanmoins, les missions sont maintenues puisqu'en réalité, on constate que, depuis 2009, il y a de l'inexécution liée à différents éléments, notamment des arrêtés de mon prédécesseur en matière de réhabilitation qui n'ont pas pu être opérés, parce qu'annulés par le Conseil d'État. De ce fait, il y a certaines dotations qui n'ont pas pu être mobilisées au niveau de la SPAQuE. Il n'y a donc pas véritablement de diminution des moyens pour les politiques en cours de la SPAQuE. Mais il faut acter les moyens perçus précédemment et qui n'ont plus d'affectation, qui pourront donc être utilisés dans les missions telles qu'elles sont prévues par la SPAQuE. Pour le reste, nous aurons, en 2013, un débat plus général au niveau de la SPAQuE puisqu'il doit y avoir le renouvellement du contrat de gestion cette année. Il s'agira d'avoir une vision claire et précise sur le financement et les missions pluriannuelles de la SPAQuE.

Concernant la politique de l'eau, je m'en suis déjà expliqué tout à l'heure. On est clairement dans l'application de la directive-cadre « eau » et dans cette ligne, notamment dans la préparation du plan de gestion par bassin hydrographique. Les enquêtes publiques seront terminées début 2013, cela permettra d'adopter ces plans courant 2013. C'est à ce moment-là que l'on devra faire les choix en matière de grands arbitrages de la politique de l'eau et d'une vision complète. Cela ne va pas remettre en cause les choix opérés jusqu'ici, mais cela va devoir rendre le tableau tout à fait complet et pluriannuel pour les différents engagements en matière de politique de l'eau. Les différents éléments de mise en oeuvre sont à la fois la désignation des masses d'eau et les valeurs-seuils de bon état écologique, la révision du programme de gestion durable de l'azote et les autres mesures agricoles, la mise en place de contrats de service avec les entreprises en matière d'épuration et la révision des instruments financiers.

Je signale aussi la mise en place du schéma directeur de la distribution d'eau qui est aussi un élément important, qui représente un investissement significatif dans le secteur de l'eau avec la participation de la région au capital de la SWDE à hauteur de 12,5 millions

d'euros.

Pour ce qui concerne le dragage des voies navigables, il s'agit exactement de la même explication que tout à l'heure, puisqu'il s'agit d'un schéma pluriannuel, il est appliqué de la même façon en 2013. Les moyens qui existaient sur l'allocation budgétaire spécifique de 16,7 millions d'euros, les moyens de paiement sont transférés à la SPAQuE dans le cadre du montage plus global que j'ai présenté tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les OIP, je répète l'augmentation importante du groupe TEC de 6 millions d'euros permettant de maintenir l'offre. En ce qui concerne l'OWD, il y a donc un montant de 10 millions d'euros prévu pour les infrastructures déchets, puisque les recettes ne permettent plus de rembourser l'ensemble des ces infrastructures. Il y a une diminution sur le budget de l'ISSeP et de l'AWAC en tenant compte de toutes les économies que l'on essaie de faire partout chaque fois que c'est possible et qui ont donc permis de dégager un peu de moyens sur ces deux budgets.

En conclusion, le contexte budgétaire est vraiment très difficile, je ne vous apprends rien. Néanmoins, nous sommes parvenus à concrétiser ce budget et à maintenir les priorités de la législature. Les grands chantiers sont maintenus. Les grands chantiers de réforme, que ce soit en matière de politique de l'eau, le décret climat, le CWATUPE, le SDER, la politique cyclable, tout cela se poursuit et n'est pas mis en cause dans ce budget. Le Plan Marshall 2.vert non plus, les subsides aux intercommunales sont honorés, ce qui implique de dégager les marges nécessaires cette année-ci. Le plan de dragage se poursuit, on l'a évoqué tout à l'heure. Une priorité est restée tout à fait nécessaire et réelle pour ce qui concerne le subventionnement du groupe TEC pour maintenir l'offre de transport public telle que nous la connaissons.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments principaux de ce budget.

(M. de Lamotte, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Regnier.

Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Comme vous l'aurez constaté dans le rapport de la Cour des comptes qui vous a été transmis, certes *in extremis*, la Cour a, pour les matières qui relèvent de cette commission, pointé les évolutions les plus notables à la hausse et à la baisse en matière de recettes et de dépenses, mais elle n'a pas pu, à ce stade, faire des remarques, des observations ou des commentaires spécifiques à ces matières-ci.

M. le Président. - Je vous remercie. Pour ne pas obliger Mme Regnier à rester toute notre séance, si elle le souhaite, elle est évidemment la bienvenue, mais je voudrais savoir si je peux libérer Mme Regnier ou s'il y a des questions et remarques.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je remercie Mme Regnier pour ces informations.

Vous indiquez que vous n'avez pas pu faire des remarques pour des raisons de difficultés particulières ou parce qu'il n'y avait pas d'élément à relever.

Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Je vais dire que c'est un mix des deux, puisque l'exercice a été fait en un temps assez raccourci, mais qu'il n'y avait pas matière, en tout cas à notre connaissance, à relever à ce stade-ci. C'est un peu des deux pour vous répondre clairement.

M. le Président. - Merci, Madame Regnier.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité **-** Je voudrais remercier Mme la représentante de la Cour des comptes pour sa présence et ses interventions et pour le travail de la Cour des comptes. Je comprends bien les difficultés du timing. Il dépasse le cadre de mes attributions. C'est une difficulté plus générale du calendrier budgétaire.

Je voudrais simplement le signaler pour que l'on intègre cela aussi. J'ai veillé également à ce que le budget soit transmis à la Cour en même temps qu'au parlement, c'est-à-dire le 24 novembre dernier. Je peux concevoir que le délai est néanmoins fort court. C'est un problème plus général et je le redis. En tout cas, je signale que j'ai voulu avoir cette attention parce qu'il me paraît important que la Cour des comptes puisse travailler le mieux possible par rapport à ce qui est attendu de sa contribution.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je souhaiterais faire une remarque constructive. On mesure bien aujourd'hui la difficulté de la Cour des comptes et ce que j'entends, nous l'entendons dans d'autres commissions. De manière à ne pas nous priver de l'analyse approfondie sur un certain nombre d'éléments, ne pouvons-nous pas demander ou suggérer à la Cour des comptes et au parlement de lui permettre de nous communiquer toute information complémentaire ou analyse, sachant bien que le budget n'est voté et examiné définitivement qu'en

séance plénière du parlement ?

Même si le travail en commission aura été effectué, je souhaiterais que l'on puisse laisser ouverte cette possibilité qui serait, me semble-t-il, d'intérêt général.

M. le Président. - La proposition est que si la Cour des comptes a des informations à nous donner, elle nous les envoie, elle nous les donne.

La parole est à Mme Regnier.

Mme Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Je suggère alors qu'une demande officielle soit réalisée auprès du Premier Président de la Cour des comptes sur ce sujet.

M. le Président. - Sur ce thème-là, c'est le Président du parlement qui écrit au Président de la Cour des comptes, Monsieur Borsus.

Madame Regnier, merci pour votre participation et votre présence ce matin.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale sur le budget 2013 ouverte. Je rappelle que les questions qui ont été jointes à la discussion générale du budget sont à faire dans le cadre de la discussion générale du budget puisque c'est la procédure qui est d'application.

Sur la discussion générale du budget, qui souhaite prendre la parole ?

Il n'y a pas de discussion générale et il y a une discussion programme par programme.

Je m'adressais à l'opposition. Quand je ne donne pas la parole en premier lieu, je me fais flinguer donc Monsieur Borsus, vous souhaitez intervenir dans la discussion générale ? Oui ?

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Nous aurons l'occasion comme M. le Ministre Henry vient de l'indiquer, d'approfondir un certain nombre de thématiques dans les éléments des examens des différentes allocations de base.

Je voudrais vous faire part de quelques observations transversales. Premièrement, nous discutons, ici, d'un budget de misère. Le ministre ne s'en cache pas. De l'ajustement où la situation était délicate, le ministre nous dit et je reprends ses termes : « Notre situation est très difficile ».

Deuxième élément d'observation, il y a à nouveau, dans le budget proposé, des prélèvements ou des mesures dont l'impact sera tout sauf anodin, nous aurons l'occasion de les détailler. Je ne voudrais vraiment pas paraître monomaniaque, mais de nouveau, il y a une augmentation du prix de l'eau ; de nouveau, le ministre noie toute cette considération dans une série d'éléments les plus divers, de sorte que celles et ceux d'entre vous qui auraient été distraits quelques instants ne l'auront peut-être pas remarqué. De nouveau, Monsieur le Ministre, vous proposez une augmentation du prix de l'eau dans ce budget 2013. Vous avez trouvé votre source de financement que vous pouvez activer régulièrement chaque fois que vous êtes en difficulté budgétaire.

Je rappelle, je réaffirme les chiffres. Ceci représente plus de 70 % d'augmentation sur le prix de l'eau dans une période de sept ans. Cela représente pour l'ensemble de nos concitoyens une charge fiscale prélevée, via le secteur public de l'eau potable, de 46 millions d'euros supplémentaires en deux ans.

Je veux bien que l'on considère cela de façon banale, je veux bien entendre qu'il y aura des contrats de gestion, qu'il y aura les plans d'assainissement, qu'il y aura toute cette discussion-là, mais j'ai en face de moi une majorité Olivier et un ministre Ecolo qui persévèrent diaboliquement, diraient les anciens, en allant taxer à nouveau un produit de première nécessité. L'inventeur des accises sur l'eau se trouve en face de moi et nous nous opposons, avec la plus grande des fermetés, à cette approche !

Deuxième élément de mon propos, toujours sur l'eau, il faudra que vous nous décriviez un peu le contentieux, les arriérés, la mécanique, Monsieur le Ministre, de manière à voir comment les difficultés que vous avez rencontrées l'année dernière, dans le budget 2012, ne seront pas reproduites dans votre esprit de la même façon en 2013.

Vous avez entendu comme moi, très certainement, que la politique des sols, l'assainissement de nos sols, des sols pollués était une priorité du Gouvernement wallon. On a lu cela à plusieurs reprises, les moyens, le Plan Marshall, et cætera. Aujourd'hui, nous assistons à la diminution brutale d'un tiers des moyens de la SPAQuE. On habille cela de toutes les considérations du monde. Bientôt, Monsieur le Ministre, on viendrait s'excuser devant vous de ne pas avoir privé la SPAQuE plus tôt d'un tiers de ses moyens, une espèce de dialectique, endormissante de la vigilance des partenaires de la majorité et de l'opposition. On viendrait à nous présenter cela comme anodin. Pas du tout, c'est brutal ! Pour des raisons budgétaires, on dit à la SPAQuE : « Rien à faire, il faut couper dans les programmes et couper dans les moyens ». Concernant l'assainissement des sols, nous avons un retard extrêmement considérable au niveau régional. On sait que c'est un des enjeux majeurs et moi, j'avais compris - je n'ai rien contre les écolos - que l'assainissement des sols était une priorité des écolos, ce n'était d'ailleurs pas

choquant de faire ce lien intellectuel et politique. Aujourd'hui, après avoir augmenté le prix de l'eau une nouvelle fois, Monsieur le Ministre diminue les moyens destinés à la SPAQuE.

Il va essayer de me faire croire - peine perdue, Monsieur le Ministre - que tout cela n'a aucune conséquence, qu'on peut prendre un quart de milliard d'anciens francs belges à un organisme sur un an et que ce n'est pas grave, que cela ne va pas retarder la politique, cela ne va pas retarder les chantiers, c'est la traduction normale. C'est comme les chemins de fer, on reporte à l'année d'après, mais cela n'a pas de conséquence.

Troisième élément de mon propos général, Monsieur le Ministre, vous annoncez les compléments de dotation au TEC, à la SRWT, vous annoncez - communication d'il y a quelques jours - qu'il y aura même une diminution d'un certain nombre de tarifs des TEC. De nouveau, comme pour le premier point, on essaie de me faire croire qu'une carpe est un lapin, et inversement. Comme sur le deuxième point, on essaie de me faire croire que cela n'a pas d'incidence. Sur le troisième point, on peut de nouveau essayer de convaincre cette commission que c'est vrai, qu'on a diminué les tarifs des TEC.

Excusez-moi, quand vous parlez avec les gens, quand vous êtes dans les sociétés des TEC, ce n'est pas du tout cela. On a chipoté les zones, un certain nombre de zones, de périmètres, on réorganise des lignes. À moins que j'ai été brutalement distrait, il me semble que les personnes âgées qui n'avaient pas d'intervention préalablement, qui bénéficiaient de la possibilité de se déplacer gratuitement sur le réseau, n'auront plus cette possibilité. Je souhaiterais que vous puissiez nous éclairer à cet égard. Soit on s'est trompés en le lisant soit c'est tout de même une information qui semble avoir été communiquée. Avez-vous réussi à faire abandonner cette disposition, cette intention, de sorte qu'elle n'apparaît plus ? Vous ne l'avez pas exposé ou - je me permets de vous poser la question pour m'empresser de vous féliciter - ou est-ce pour plus tard ? Ou souhaitant présenter toujours tous les dossiers sous leurs meilleurs jours, c'est aussi un point que vous avez éludé ?

J'aimerais aussi que vous puissiez détailler. Vous l'avez esquissé dans le cadre de la dotation sociale au groupe TEC - si je ne m'abuse, c'était un deal - d'un côté vous repreniez le produit de la vente d'Eurobus Holding et en échange, vous vous engagiez à payer, chaque année, des montants d'intervention au titre notamment des pensions et des dotations sociales. Comme tout deal, puisque vous en êtes le père, pouvez-vous nous indiquer ce que vous avez obtenu dans un sens et ce que vous payez chaque année dans l'autre sens ? De manière à nous rendre compte si l'accord que vous avez proposé et endossé pour le compte de la Région wallonne à la faveur de la réalisation de cette opération one shot, est une opération profitable pour le groupe TEC, le groupe SRWT pour m'exprimer suffisamment largement. Et par ailleurs, sur l'autre volet Région wallonne, de manière à pouvoir réaliser une analyse de la situation.

Je me permets de glisser dans l'exposé général une question précise, tellement importante. Si je prends trop de liberté par rapport à ce que vous pensez, Monsieur le Président, n'hésitez pas à me rappeler à l'ordre.

Je vois, rien que dans l'allocation de base 30.01 - Exécution de jugement et arrêt condamnant la région au paiement d'indemnités - qu'on fixe, ici, un budget extrêmement considérable par rapport à cela, on parle ici de 1,1 million d'euros, on avait précédemment 235 000 euros. Est-ce, généralement, si j'ai souvenir de temps passé, détaillé en fonction de ce que l'administration vous dit : « On va être condamné dans telles affaires, on est très loin dans telles autres, on doit payer la répétitivité d'un certain nombre de frais dans d'autres procédures et encore ceci et encore cela » ? Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est de ces exécutions de jugement et d'arrêts condamnant la région au paiement d'indemnités, de sorte que nous puissions en avoir le détail et voir si l'argent public, dans ces dossiers-là, a été bien géré par vous ou par votre prédécesseur, le cas échéant ?

(Réaction de M. le Président)

Écoutez, la discussion générale, c'est comme cela, on évoque des éléments de relief qu'on trouve dans les DO. On ne sait pas être désincarné des DO, sinon on fait de la théorie. On ne sait pas rien que dans les DO, sinon on ne fait pas de la générale. C'est pour cela que je vous invitais à mettre le curseur où vous le souhaitiez...

(Réaction d'un membre)

Que ce soit maintenant ou tantôt, nous souhaitons vivement obtenir une réponse. De même que je souhaiterais exprimer notre plus vive préoccupation quant au fait que l'on continue à dépenser cher et vilain dans votre département, dans le financement d'un certain nombre d'organismes, d'associations dont d'aucuns, peut-être à tort, considèrent celles-ci et leur objet social comme très proches du gouvernement et de son ministre de l'Environnement et de l'Aménagement duTerritoire. Par ailleurs, les frais relatifs aux nombreuses relations publiques, documentation et autres séminaires, et cætera, sont loin d'être à la mesure de l'état d'impécuniosité de votre budget et du budget wallon en général que vous nous décriviez à l'entame de votre propos. Monsieur le Ministre, nous souhaiterions le moment venu que vous puissiez nous éclairer également sur votre approche quant à la hiérarchisation des priorités.

Mes collègues vont intervenir de façon beaucoup plus scalpellaire, puis-je dire, dans les allocations de base et dans les DO.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous l'avez souligné, on savait que la préparation de ce budget serait difficile, voire très difficile, pour reprendre les propos de mon prédécesseur. Nous nous sommes - et vous vous êtes donc - assignés une trajectoire pour maintenir ce cap de devoir, faire des efforts budgétaires, à l'instar des autres niveaux de pouvoir.

Concernant vos compétences, Monsieur le Ministre, on constate que les budgets sont en légère hausse, principalement par l'augmentation des dotations à la SRWT et à l'Office wallon des déchets.

Quant à la mobilité, les budgets sont globalement en hausse, mais nous espérons que cela va se traduire par une amélioration de la qualité du service pour les usagers et pour les travailleurs. Cela étant, nous sommes souvent le réceptacle de crainte de suppression de lignes et dégradation du service.

La Société régionale wallonne du Transport public véhicule chaque année - et vous le soulignez dans les nombreuses questions qui vous sont posées, Monsieur le Ministre - de plus en plus de passagers. Notre devoir est donc de leur offrir des bus confortables, sûrs, ponctuels et accessibles à tous.

Au-delà du débat budgétaire, c'est évidemment - excusez-moi de revenir à nouveau sur la problématique - la concrétisation du contrat de service public qui doit être la priorité absolue. Le budget que nous consacrons au transport en commun est de l'ordre de 500 millions d'euros. Il est impératif d'avoir une stratégie claire avec des objectifs définis et un plan d'investissement. On ne peut pas continuellement vivre sur le contrat de gestion précédent, même si, juridiquement, la situation peut paraître correcte. On parle ici de stratégie opérationnelle et, pour l'instant, force est de constater, à regret, qu'elle manque de par la concrétisation de ce contrat de service public.

Au niveau de l'aménagement du territoire, une politique bien pensée, si elle n'est pas vraiment consommatrice de crédits, peut être garante de recettes pour l'ensemble de la société. À cet égard, et malgré le travail d'évaluation du Code et d'actualisation du SDER, nous devons impérativement trouver une solution pour simplifier radicalement les procédures relatives au permis d'urbanisation. Là aussi, lors de certaines questions, vous avez pu faire le point.

Ce sont aujourd'hui des millions d'euros d'investissement squi sont bloqués dans les contextes budgétaires économiques actuels. Pouvons-nous nous permettre l'immobilisme ?

Enfin, concernant la politique environnementale, vous aurez certainement l'occasion d'expliquer la liquidation des subventions aux intercommunales pour les infrastructures de gestion des déchets, mais c'est bien sûr la diminution de la dotation de la SPAQuE sur laquelle nous souhaitons intervenir. Nous pensons qu'il est nécessaire d'attirer votre attention sur trois éléments essentiels.

Il nous revient que le nouveau contrat de gestion de la SPAQuE est en cours d'élaboration. Il semblerait également que vous ayez mandaté un bureau d'avocats pour ce faire. Quel est le coût de cette opération ? La SPAQuE n'est que très peu associée à ces travaux, si ce n'est qu'elle participe avec voix consultative à un groupe de travail composé de l'administration, de votre avocat et de votre cabinet. Cela est contraire aux pratiques que vos prédécesseurs avaient mises en place et cela me semble contraire à l'esprit du texte que le groupe Ecolo vient de faire adopter en Commission de la Chambre, dans lequel il appelle à une large concertation politique lors de l'élaboration des contrats de gestion des organismes publics.

La SPAQuE a toujours été considérée comme le bras armé de la Wallonie en matière d'assainissement des sols. Il faut lui permettre de continuer à remplir ses missions avec succès. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons.

Quant aux nouvelles missions de la SPAQuE, en mars dernier, le gouvernement lui confiait une nouvelle mission en matière de gestion des boues de dragage. Vous en avez fait mention et je vous en remercie. Elle bénéficie d'une dotation de 16,7 millions d'euros pour y travailler, mais il ne faudrait pas que ces nouvelles missions empêchent la bonne exécution des missions premières de la SPAQuE.

Dans l'application du principe du pollueur-payeur, il nous semble qu'il y a un déficit dans l'application en matière d'assainissement des sols. Bien souvent, la SPAQuE est appelée à assainir en urgence des sols qui ont été pollués et dont les pollueurs sont identifiés. C'est le cas, par exemple, de l'affaire Covadec à Dour. Mais c'est elle qui prend en charge la dépollution et à ses frais.

Il faudrait donc que l'application de ce beau principe ne soit pas présente que dans nos décrets, mais mise en œuvre sur le terrain. Pour cela, il faut une stratégie de lutte contre les pollutions avec une unité qui utilise des méthodes spécifiques. À ce sujet, la réorganisation de l'URP n'est pas de nature à nous rassurer.

Nous pensons, Monsieur le Ministre, qu'il n'y a qu'une direction à suivre, le retour aux fondamentaux que sont la gestion des eaux usées, la lutte contre les pics de pollution, l'assainissement des sols et des sites pollués et enfin, le financement des infrastructures de gestion des déchets.

Dans un contexte budgétaire difficile, nous devons nous centrer sur ces quatre éléments et plus les

exercices budgétaires seront difficiles, moins nous devons nous disperser.

À la lecture de votre programme justificatif, nous ne retrouvons pas vraiment ces quatre priorités telles que nous les avons définies à nouveau. Nous espérons que les explications que vous apporterez seront de nature à apaiser nos craintes.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur le Président, je voulais remercier M. le Ministre pour sa présentation et souligner effectivement les efforts consentis au vu de la situation économique actuelle. Les efforts doivent être faits à tous les niveaux de pouvoir, on n'y échappe pas, c'est très difficile,. Je pense qu'on en est tous bien conscients et qu'on partage le constat.

Si vous le permettez, je commence par une remarque préliminaire et un petit souhait en ce qui concerne la présentation des chiffres. Je me fais le relais de nos collaborateurs qui sont soumis à rude épreuve en période budgétaire particulièrement. Si on pouvait être attentif aux tableaux - et c'est une remarque un peu transversale sur la présentation - car ils contiennent parfois des erreurs entre les chiffres de la colonne 2010. C'est un peu technique, mais c'est difficile pour une lecture visible et transparente. Les chiffres qui correspondent aux dernières modifications budgétaires ne correspondent pas toujours au budget qui est présenté. C'est donc parfois difficile de s'y retrouver. Je me fais la porte-parole de mes collaborateurs en demandant un peu plus d'application dans la présentation des chiffres.

Je voulais revenir sur une remarque générale aussi en ce qui concerne les dépenses. On peut constater en fait une forte augmentation des moyens prévus pour les allocations relatives aux études. On y reviendra aussi quand on parlera du SDER. Comment justifie-t-on une telle augmentation dans plusieurs DO. ? On aura l'occasion d'en discuter, mais on a déjà discuté par rapport à la modification budgétaire. Je pense que cela reviendra ici aussi dans des débats plus particuliers. Avez-vous une justification par rapport à ces augmentations ?

Au niveau des transports, cela a été évoqué par mon collègue, globalement, le programme connaît peu de changements. On constate toutefois des augmentations en moyens et le fait que les moyens dévolus au transport scolaire connaissent une augmentation - et cela, en soi, c'est positif à souligner en cette période un peu difficile.

Évidemment, on ne va pas échapper au débat, mes collègues l'ont déjà évoqué. On constate une diminution des moyens pour le dragage de 6,5 millions d'euros, ce qui est énorme. On va donc certainement avoir une explication. Où en est-on dans le dossier, le plan pluriannuel, l'état d'avancement des travaux ? Le montant évoqué, ici, en matière de diminution paraît vraiment énorme, alors que le chantier est très vaste. Je pense que cela a été évoqué deux fois, il faut avoir une explication claire sur la méthode qui sera appliquée et sur le chantier en cours.

Je reviendrai, tout à l'heure, dans la discussion par des DG, en ce qui concerne les dépenses de RP, car c'est un peu spécifique. Concernant le SDER, je profite de la discussion générale pour vous demander quelle est la somme totale attribuée au bureau d'études. Je le disais, il y a une forte augmentation sur les frais d'études. Donc, à propos du SDER, quelle est la somme totale attribuée aux bureaux d'études pour sa révision et celle attribuée pour son évaluation ?

S'il était évidemment nécessaire de réviser le SDER, il faut probablement émettre une réserve sur la nécessité de dépenser autant d'argent pour son évaluation et sa révision. D'autant plus que l'on est en période, et je pense que cela a été clairement dit, d'austérité budgétaire.

Voilà pour mes quelques questions et remarques dans ce débat général.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président.

Nous savons tous que le contexte budgétaire est difficile et que les efforts faits par le gouvernement, pour l'ajustement 2012 et le budget 2013, sont des efforts particulièrement conséquents et parmi les plus importants qu'il ait jamais fallu faire dans les budgets au niveau de la Région wallonne. Je pense que, dans ce contexte, l'important c'est de conserver ses objectifs, de garder la ligne et de se centrer sur les priorités - ce qui est fait dans le budget ici - et de chercher à ce que les adaptations budgétaires aient un impact le plus productif possible sur l'amélioration de la qualité de l'environnement, sur l'emploi, sur les questions sociales. Je crois que c'est vraiment ce qu'il faut garder présent à l'esprit.

Au niveau des grandes priorités, je constate que la mobilité durable est toujours bien financée. C'est important de souligner, ici, l'effort continuel fait au niveau du TEC pour que les services soient maintenus. Ce n'est pas le cas dans les deux autres régions où il y a une diminution des services qui touche pas mal d'usagers. Ce n'est pas le cas non plus à la SNCB. Quand on voit les modifications d'horaires qui vont intervenir le 9 décembre prochain où l'on supprime des trains dans lesquels il y a parfois effectivement un nombre important de voyageurs, ; je pense que c'est important à souligner et de voir que les actions, en termes de mobilité douce, se poursuivent. Cela ne nous dispense évidemment pas de chercher à optimiser l'ensemble des services qui sont rendus au niveau des TEC.

Je pense que, dans certains cas, il doit y avoir encore une marge d'amélioration. Je pense en particulier au développement dans certaines zones de TEC plus intenses qu'aujourd'hui en termes de site propre et d'aménagement de voirie qui permettent aux bus de se dégager des bouchons, et d'améliorer le temps de parcours pour les voyageurs, notamment à l'heure de pointe. Je pense que là, on peut encore avancer et que cela peut apporter une amélioration de services significative. En termes de mobilité douce, je l'ai dit dans la discussion sur l'ajustement budgétaire 2012, c'est important que l'ensemble des investissements qui se font aussi, au niveau communal, soient bien mis en cohérence avec les plans de mobilité et les dispositions que ces plans contiennent en matière de mobilité douce.

La majorité des plans communaux de mobilité prévoient des dispositions intéressantes. Je pense que c'est important qu'elles soient mises en œuvre et que l'on en tienne compte dans la façon dont la région subventionne les travaux de voirie dans les communes.

En matière de gestion des déchets, les investissements se poursuivent. La région continue à les soutenir. Certains ont craint à plusieurs reprises que les intercommunales ne reçoivent pas les subsides qui leur étaient destinés pour les investissements réalisés. Je constate que, malgré les difficultés budgétaires, cette alimentation financière se fait toujours et que l'on conserve des mesures qui collent à la nouvelle hiérarchie sur la gestion des déchets qui a été fixée au niveau européen et que nous avons ratifiée dans un décret sur les déchets qui donne la priorité à la réutilisation, à la prévention. Je pense que c'est aussi important à rappeler.

Enfin, l'assainissement des sites pollués - même si facialement il y a des diminutions budgétaires - et le traitement des boues de dragage se poursuivent. On sait très bien que c'est un travail de longue haleine. Le Plan Marshall 2.vert a déjà fixé des priorités dans l'assainissement. Pour les terrains industriels, on sait qu'on en a encore pour plusieurs décennies, mais je pense que c'est important d'avancer sur les priorités. Il y avait bien l'idée de travailler par grappe de sites pollués à décontaminer. Cette priorité est maintenue et elle pourra effectivement avoir un impact significatif sur le réaménagement urbain des zones qui bénéficient justement de ce type d'intervention par grappe. Je pense que c'est quelque chose de très important.

En matière d'eau, M. Borsus revient toujours avec le fait que les augmentations portent sur les ménages. Je tiens quand même à rappeler que la redevance sur la protection des eaux souterraines n'avait pas été indexée depuis qu'elle avait été mise en place en 1990 et que donc, là, une partie du rattrapage se fait. Comme on est dans un système de redevances, soyons clairs, les recettes sont affectées et elles vont pouvoir contribuer à des investissements, à des actions qui visent à améliorer la qualité de l'eau pour l'ensemble de ses utilisateurs. On peut voir déjà cette année-ci, par rapport à l'année passée, une amélioration de la qualité des eaux de baignade. C'est lié à des investissements financés par des recettes affectées comme celle-là. La région a un objectif pour 2015 d'amélioration de la qualité de ces masses d'eau dont l'ensemble des utilisateurs de l'eau - que ce soit des ménages, que ce soit des entreprises, que ce soit les agriculteurs - pourront bénéficier.

On peut comprendre qu'il y a une augmentation du coût et que cela peut-être gênant pour certains consommateurs, qu'ils soient particuliers, industriels ou agriculteurs, mais il faut bien se rendre compte que de l'autre côté, il y aura une amélioration de la qualité des eaux et que cela, c'est quelque chose de significatif et important.

Dernier point. Cela pèse très peu dans le budget, aujourd'hui, mais il y a quand même pas mal de mesures présentes dans l'ensemble du budget régional. C'est sur la question de la lutte contre le réchauffement climatique que les actions se poursuivent. Je pense que c'est important à souligner même si, aujourd'hui, dans le budget ajusté 2012 et dans le budget 2013, les montants en jeu sont peu importants. Il y a quand même le décret climat qui a été adopté en première lecture par le gouvernement ; des actions sont en cours dans les compétences d'autres ministres. Il y a les actions en mobilité qui contribuent aussi à lutter contre le climat. Je pense qu'au moment où les négociations internationales sont en cours, le ministre va partir, dès que nos travaux seront terminés, à Doha pour participer aux négociations sur le climat. Je pense que c'est important à mettre en évidence ici. Même si, à ce stade-ci, les budgets engagés dans les rubriques budgétaires bien précises, qui concernent la lutte contre le réchauffement climatique sont peu élevés, je pense qu'une série de mesures et de dispositions décrétales sont mises en place, avancent et vont dans le bon sens. Je pense que c'est aussi important à rappeler.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais revenir, de façon générale, sur un dossier majeur pour cette législature, qui est le dossier de la réforme du CWATUPE.

Je pense que c'est l'occasion, puisqu'on parle du budget, de pouvoir en toucher un mot. Ce dossier prend une tournure quant à sa lenteur qui nous étonne. Pour faire un petit rappel, lorsque vous avez lancé l'évaluation dans notre groupe, nous avions déjà mis en avant deux points qui nous paraissaient importants par rapport au problème que cela posait. C'était son coût, 1 million d'euros, et la lenteur que cela allait prendre dans le cheminement de la résolution du problème. Le rapport final, vous l'avez reçu au mois de juillet 2012.

Depuis, vous avez désigné Maître Haumont pour rédiger la réforme du CWATUPE et vous vous étiez engagé à ce qu'il passe en première lecture au gouvernement avant la fin de l'année. D'après nos échos, ce qui se passe en intercabinet laisse présager qu'il y a certaines formes de discordes entre les différents groupes de la majorité. Je voudrais, Monsieur le Ministre, que vous nous fassiez le point par rapport à ce dossier. Si tout va bien, on verra la réforme du CWATUPE, passer en première lecture à la fin de l'année. Et si tout va vraiment bien, on arrivera au bout pour fin 2013, début 2014, sachant que c'est un dossier d'envergure et qu'il suscitera de nombreux débats sur les bancs du parlement et d'abord de cette commission. Mais si tout va mal, et que vous ne respectez pas le calendrier, cette réforme risque de ne jamais voir le jour parce qu'on sera en période électorale. Alors, je voudrais, Monsieur le Ministre, que vous me fassiez le point sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Si vous le permettez, Monsieur le Président, pour me joindre à la réflexion de notre collègue M. Desgain, concernant le climat, ce matin, on lisait dans la presse - et vous n'avez pas non plus, je suppose, été distrait - que l'on passait de la huitième à la treizième place. On disait justement que c'est parce que les mesures régionales n'étaient peut-être pas mises suffisamment en ordre, pas suffisamment assez rapidement appliquées. On parlait aussi de la problématique des transports. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais si vous pouviez répondre aux explications sollicitées par notre collègue et y ajouter aussi cette dimension, je vous saurais gré.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Une dernière intervention, Madame de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Il y avait des questions associées à la discussion du budget, pourrait-on savoir pour l'organisation...

M. le Président. - Cela a été prévu en début de séance, Madame de Coster.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - En début de séance...

M. le Président. - J'ai dit qu'elles seront prises dans la discussion inhérente au budget et que...

Mme de Coster-Bauchau (MR). - À quel moment ?

M. le Président. - Maintenant.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je vous remercie. C'est cela que je voulais vous demander, j'avais entendu comme vous.

M. le Président. - Elles ne sont pas énoncées, elles sont considérées comme vues.

Discussion générale

(Suite)

M. le Président. - Sur la discussion générale, plus personne ne souhaite prendre la parole ?

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les parlementaires, pour vos différentes interventions.

J'ai bien entendu l'intervention d'abord de M. Borsus et ses différents commentaires. J'avais envie de lui demander : « quelles sont ses propositions ?» puisqu'effectivement, il y a contestation - c'est le privilège et le rôle de l'opposition - de toutes les recettes supplémentaires et de toutes les dépenses économisées. Je comprends, mais en même temps on est dans un exercice particulièrement complexe.

Pour ce qui a été dit sur la SPAQuE et repris également par d'autres interventions, d'autres questions en tout cas, deux éléments. En ce qui concerne le contrat de gestion, Monsieur Senesael, la législation prévoit qu'il doit être évalué par un évaluateur externe. Il me paraît normal que lorsqu'il y a évaluation, il y ait quand même une certaine indépendance de l'évaluateur, mais qu'il y ait par contre association de la structure évaluée dans la discussion. C'est bien la raison de la présence de la SPAQuE dans le comité d'accompagnement, c'est de la même manière que j'ai procédé pour les autres évaluations, notamment du contrat de gestion de la SWDE et de la SPGE. Il est tout à fait prévu d'associer la SPAQuE, mais il est aussi prévu, comme c'est la stricte application de la législation, qu'il y ait une évaluation externe du contrat de gestion. On ne peut pas s'évaluer soi-même, cela me paraît relativement évident comme principe. C'est sur le seul principe du contrat de gestion.

Sur le problème des moyens, il faudrait aussi mesurer une chose importante, parce qu'on évoque tout le temps la SPAQuE par rapport à la question des sols pollués. Je dois dire que pour les sols pollués, c'est essentiellement le Plan Marshall qui intervient. On lui doit des moyens très importants qui ne sont absolument pas remis en question : 125 millions d'euros encore pour le Plan Marshall 2.vert, donc un grand nombre de sites. Cela va prendre plusieurs années parce que la dépollution des sols est un travail lent et complexe. Je voudrais dire aussi que dans ces moyens, ce n'est pas de

l'argent investi à fonds perdu. Non seulement, cela permet de réhabiliter les terrains qui pourront être réaffectés à de l'activité économique, mais pour certains d'entre eux, des moyens pourront aussi être récupérés. Vous dites, notamment que la SPAQuE intervient pour financer la dépollution, mais ce n'est pas propre au compte de tiers, c'est-à-dire qu'elle intervient parce qu'il y a dépollution nécessaire. Ce n'est pas pour cela qu'elle ne peut pas se retourner contre un tiers qui est responsable de la pollution, ou en tout cas d'assumer la dépollution, en application du décret Sols.

Cela signifie que les moyens dégagés par les Plans Marshall 1 et 2.vert pour la SPAQuE génèreront encore des possibilités à l'avenir. Ce ne sont pas uniquement des moyens consacrés, une fois pour toutes, à un certain nombre de sites, ils génèreront aussi des possibilités d'intervention ultérieures. Je voudrais dire, par rapport à la réduction de six millions qui est opérée, que - et je le regrette parce que je préfèrerais ne réduire les dotations nulle part - nous sommes bien obligés d'équilibrer les budgets de la réduction de six millions d'euros sur la dotation annuelle de la SPAQuE. Il s'agit là de ce qui correspond au contrat de gestion et celui-ci ne porte pas sur l'assainissement des sols. Le contrat de gestion porte sur la réhabilitation des décharges. On est vraiment dans deux registres différents et la partie réhabilitation des décharges a mené à ce que certains arrêtés, comme je l'ai dit, attribués par mon prédécesseur dans la législature précédente, n'ont pas été suivis d'effets. Il y a donc certains budgets qui peuvent être considérés comme de la réserve, du côté de la SPAQuE, qui ont été attribués sans qu'il n'y ait plus d'objets associés. Donc, c'est simplement prenant acte de cela qu'il nous est apparu raisonnable d'avoir une diminution de la dotation cette année.

Pour le reste, il y aura cette année également, une réduction du contrat de gestion, comme cela est prévu. Il devrait donc y avoir une vision claire pluriannuelle.

Concernant les tarifs TEC, c'est une intervention de M. Borsus. Il n'est plus là, mais je vais répondre quand même. Je n'ai jamais dit ou voulu faire croire que les tarifs TEC baissaient, ce n'est pas la réalité, ce n'est pas la décision du gouvernement, ni du groupe TEC. Ce qui est vrai, par contre, c'est qu'il y a deux réalités. D'une part, le groupe TEC n'appliquera pas, en 2013, l'indexation complète sur les tarifs. Il y aura une hausse globalement de la recette des tarifs, mais elle sera inférieure à l'indexation. La logique normale, c'est que l'on applique l'indexation, comme on l'applique sur un grand nombre d'autres tarifs ou indexation. En général, on applique l'allocation. Cette fois-ci, nous ne le faisons pas. Cela représente une perte de rentrées financières ou de moindres rentrées financières. Pourquoi ? Parce qu'il se fait que, cette année, il y a aussi une réforme tarifaire extrêmement importante et structurelle. Elle découle de décisions prises avant moi également, mais qui ont pris un certain temps de mise en œuvre, puisque c'est tout simplement la télébilletique, la carte magnétique interopérable entre les différentes sociétés de transport en commun. Cela veut dire qu'à partir de l'année prochaine, avec la même carte magnétique, sans contact, on paiera, avec une sorte de porte-monnaie électronique, son billet de train, son billet de bus, son billet de métro et donc cela ne veut pas dire que les tarifs seront unifiés, mais le moyen de paiement sera unifié. Simultanément à cette réforme très importante pour les usagers et visant à simplifier aussi l'usage du transport en commun, il a été décidé par le groupe TEC de simplifier très fortement la grille tarifaire, parce qu'il y avait jusqu'ici des dizaines de tarifs différents dans les différents TEC qui étaient héritage de décisions antérieures, dans chacun des TEC. Par exemple, vous preniez un billet urbain à Verviers, vous ne payez pas aujourd'hui, le même prix qu'un billet urbain à Liège et toute une série d'autres tarifs de ce genre.

Le groupe TEC a souhaité fortement simplifier la structure tarifaire et on arrive à une structure tarifaire basée essentiellement sur les trajets courts, c'est-à-dire une à deux zones, et les trajets longs, c'est-à-dire trois zones ou plus et une harmonisation en Wallonie.

Cette modification très importante de la structure tarifaire conduit à ce que certains tarifs vont augmenter et d'autres vont diminuer, parfois de manière très importante, dans un sens comme dans l'autre. Cela ne conduit pas à une augmentation de recettes, c'est simplement la structure tarifaire qui change. C'est un peu perturbant pour les usagers puisqu'il y aura des baisses de tarifs à certains endroits. Le problème est qu'on est rarement remercié lorsqu'il y a des baisses de tarifs. Il y a aussi des hausses de tarifs à d'autres endroits qui sont forcément plus visibles, plus ressenties par les usagers.

Pour modérer l'impact de cette réforme, nous avons suivi le texte sur plusieurs de ces propositions, mais pas toutes. Je voudrais aussi dire à M. Borsus que nous n'avons pas été aussi loin que le conseil d'administration du groupe TEC dans lequel l'ensemble des partis sont représentés, concernant les propositions d'économie qui étaient faites et, en particulier, les augmentations tarifaires. Le gouvernement a souhaité moins augmenter les tarifs que l'indexation précisément pour tenir compte de l'impact de cette réforme sur les citoyens.

Je voudrais d'ailleurs aussi signaler...

(Réaction d'un membre)

Je ne vous interromps pas, je vous réponds.

(Réaction d'un membre)

M. le Président. - C'est la réplique.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - J'ai dit que cela allait faire moins que l'application de l'indexation, ce qui serait l'augmentation normale

attendue, mais au total cela fera plus de recettes. Cela se traduira, de manière très variable, suivant les tarifs. Certains tarifs baisseront, parfois de manière très significative, d'autres augmenteront. C'est la combinaison de la réforme des tarifs et d'une application partielle de l'indexation.

M. Borsus (MR). - L'annonce de la baisse du tarif...

M. le Président. - Taisez-vous, Monsieur Borsus.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - J'ai simplement dit que certains tarifs baissaient, ce qui est la réalité. D'autres augmentent et, au total, nous appliquons moins que l'indexation, ce qui est quand même un geste important.

(Réaction de M. Borsus)

M. le Président. - Attendez, c'est M. le Ministre qui a la parole.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Pour le reste, vous citiez également la contribution des 65 et plus et, effectivement, il y a une contribution qui est attendue de l'ordre de trois euros par mois. Je veux aussi souligner que cette contribution ne touche pas les statuts sociaux et les OMNIO, en l'occurrence pour qui la gratuité intégrale reste d'application. Il y a donc aussi eu un souci social dans cette réforme tarifaire, qui a été validée partiellement par le gouvernement, puisque, je le rappelle, il était proposé des augmentations plus importantes par le groupe.

Concernant le contrat de service public, Monsieur Senesael, cela reste une de mes préoccupations. Ce sujet reste bien dans les discussions en cours puisque, pas plus tard que cette semaine-ci, des réunions ont lieu sur ce point. Nous ne pourrons évidemment finaliser - ce n'est pas que le travail ne soit pas prêt - un contrat de service public. C'est d'ailleurs le souhait du groupe d'avoir un contrat de service public, mais aussi d'avoir une trajectoire budgétaire suffisante qui l'accompagne, sinon, cela ne sert à rien ou alors, on se ment. Ou alors, on impliquerait des réorganisations drastiques de l'offre, ce que personne ne souhaite non plus.

Il y a donc une décision du gouvernement déjà partielle de ce point de vue, puisqu'il y a eu la décision de réintroduire l'indexation plus 1 % dans le cas du groupe TEC à partir de 2015, mais ce ne sera pas encore opérationnel en 2013 et, partiellement, en 2014. Sur base de cela, il faut maintenant consolider la trajectoire parce qu'elle n'est pas encore suffisante pour que le contrat de service public puisse être finalisé sans difficulté. Une grosse partie du chemin est maintenant parcourue et donc, je ne doute pas que nous pourrons aboutir sur ces différents points.

Concernant la question du SDER, le montant qui correspond au SDER est de 798 000 euros engagés en 2011, Madame Moucheron. Il couvre l'entièreté du travail jusqu'au dépouillement de l'enquête. On peut dire que ce sont des montants importants. Il s'agit aussi d'un travail considérable qui concerne toute la structure du territoire wallon pour longtemps. On ne fait rien sans rien. C'est un travail sérieux qui nécessite de nombreux jours de travail.

(Réaction de M. Borsus)

Oui, mais une grosse partie du travail sera faite avec cela puisque le travail principal, c'est évidemment la participation et le dépouillement, et c'est cela qui nécessite le plus gros coût.

Concernant la question sur les engagements sociaux, je ne dispose pas du montant sous la main parce que ce n'est pas si facile que cela à établir en réalité. J'avais donné les chiffres à l'époque. Vous pouvez donc vous référer à la discussion sur le décret, si ce n'est que les montants ont été un peu ajustés puisqu'ils s'adaptent en fonction des impacts annuels précis qui ne sont pas connus à l'avance, mais l'application du décret sur les engagements sociaux qui s'était fait, comme vous le dites, dans le cadre d'un deal où il avait été récupéré par la région, la provision de 27 millions d'euros disponibles au niveau du groupe TEC. Je peux vous dire que l'application du décret provoque un retour sur le groupe lié aux engagements sociaux qui est de bien plus que 27 millions d'euros, mais pas encore à ce jour parce que cela va évidemment s'étaler dans la durée. Je ne sais plus quelle est la durée exacte, je pense que c'est jusque 2025...

M. Borsus (MR). - Vous avez reçu 27 millions d'euros une fois et payé, chaque année, depuis lors ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Chaque année, cela change et c'est ce que je dis, je n'ai pas le chiffre sous la main, je peux vous le transmettre. Je pense que j'avais donné les montants prévisionnels au moment du débat sur le décret parce qu'ils n'apparaissent pas dans le budget tels quels vu que c'est intégré dans la dotation. Au moment où nous avons pris le décret, nous avons donné la garantie au groupe que l'entièreté des engagements sociaux, tels que définis par le décret, étaient pris en charge par la Wallonie. Mais les budgets prévoyaient déjà des montants pour les engagements sociaux, donc, une partie était déjà dans le budget. Ce qu'on offre en plus par le décret, si on le compare aux 27 millions, dans la durée, c'est bien plus que les 27 millions, mais je ne saurais pas vous dire quelle est l'année-pivot. Est-ce 2018 ? Est-ce 2020 ? Je ne m'en rappelle plus comme cela.

M. Borsus (MR). - Cette année, quoi !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Cette

année, cela n'a pas beaucoup de sens puisque les 27 millions, c'était une fois. Cette année-ci, c'est moins que 27 millions, mais c'est chaque année qu'il y a un montant... Je peux vous retrouver le montant, mais je ne pourrais pas vous le donner comme cela.

M. Borsus (MR). - La question est simple. L'opération a été réalisée il y a deux ans, si je ne m'abuse ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je pense, oui.

M. Borsus (MR). - Donc, on a fait l'opération du complément de dotation pour assumer les engagements sociaux en 2012. Nous y sommes. Et le budget 2013, on en discute à l'instant au Parlement wallon. Ma question est donc - je suis d'ailleurs désolé de poser des questions aussi dramatiquement simples - quel était le montant eu égard à ce contrat, à ce décret en 2012 ? Nous y sommes et pour 2013, nous en parlons. Mais je comprends qu'on n'ait pas cela...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Le montant de l'application du décret, je l'ai donné tout à l'heure, je crois que c'est 38 millions. Il est dans mon PowerPoint de tout à l'heure. Mais 38 millions, c'est la somme des engagements sociaux 2013, ce n'est pas le supplément depuis la décision du décret puisqu'il existait déjà dans les dotations budgétaires.

M. Borsus (MR). - Vous avez fait un deal à un moment donné, vous êtes allé chercher 27 millions d'euros. En échange, vous assumez une partie supplémentaire des engagements sociaux. Ma question est donc très simple : quel est le montant annuel de ce segment des engagements sociaux que vous assumez, eu égard à ce décret ? Si je vous pose la question, ce n'est pas pour vous prendre vraiment par surprise de façon machiavélique, c'est simplement pour pouvoir dire : est-ce que la région a fait une bonne affaire ou est-ce que les TEC, SRWT on fait une bonne affaire ? J'ai bien une présomption, mais comme dans toutes les hypothèses intellectuelles, c'est une présomption.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - J'ai bien compris votre question et je vous donnerai le renseignement dont je ne dispose pas là maintenant. En tout cas, pour qu'on se comprenne bien, parce que votre question est quand même un peu ambiguë, l'application du décret implique que la Wallonie paie, en 2013. Le montant est sans doute approximatif puisque, de toute façon, il devrait être confirmé dans l'année : 36,8 millions pour les engagements sociaux au groupe TEC. C'est l'application du décret. Simplement, avant ce décret, il existait déjà des montants annuels qui étaient prévus et qui couvraient une partie. Je ne sais pas vous dire comme cela, je vais retrouver le chiffre. Mais ce qui est bien sûr, c'est que pour que le groupe récupère l'équivalent des 27 millions, il faudra encore plusieurs années. On n'a pas encore rendu l'équivalent des 27 millions, mais quand le décret sera appliqué jusqu'à la fin des engagements sociaux, on aura rendu bien plus. Je vais vous trouver le chiffre si c'est cela qui vous tarabuste.

Pour la question de M. Desgain concernant l'optimisation de l'offre du réseau TEC, évidemment qu'il est souhaitable d'optimiser en permanence le réseau, c'est ce qui se fait en réalité TEC par TEC, en tout cas dans une certaine mesure et à des vitesses variables en fonction des organisations internes, mais quand je dis que nous travaillons à offre constante, ce n'est pas pour cela qu'il n'y a aucun changement. Dans les faits, il y a évidemment certaines lignes qui sont saturées et de plus en plus saturées à certains moments, et pour lesquelles il est nécessaire de renforcer l'offre. Je pense spécialement à certaines lignes fortement fréquentées pendant les heures de pointe. Il y a déjà des petits réajustements qui se font en permanence. Simplement, le budget tel qu'il est prévu permet qu'il n'y ait pas de nécessité de suppression de l'offre de manière importante pour des raisons budgétaires.

Il y a des ajustements qui se font pour essayer d'optimiser le service. Évidemment, quand on a des opérations plus importantes comme l'arrivée du tram à Liège, on a alors une opération de beaucoup plus grande ampleur de réorganisation du service. Nous l'avons d'ailleurs préparé pour ce qui concerne le réseau bus sur l'agglomération de Liège puisque là, un travail préparatoire avait été fait. L'offre de bus doit être réorganisée pour 2017, pour l'arrivée du tram. On est donc tout à fait dans les temps, mais on a déjà les propositions sur la table qui montrent qu'il est possible de réorganiser les bus de manière efficace à coûts d'exploitation constants avec le tram et dans les deux ans qui viennent, d'avoir les décisions précises qui soient prises sur cette réorganisation. Donc, quand on a un changement majeur comme celui-là, évidemment qu'on peut alors réorganiser plus globalement l'offre de bus correspondante. Sinon, c'est un travail qui se fait de manière permanente, TEC par TEC.

Madame de Coster-Bauchau, vous m'interrogez sur la réforme du CWATUPE. Ma foi, c'est un large débat qui dépasse le débat budgétaire et que nous pouvons avoir, si vous le souhaitez, à un autre moment. Nous avons déjà eu une partie de ce débat hier à l'occasion des interpellations, sur le DAR.

Je peux donc vous dire que, pour ce qui me concerne, le travail est prêt et qu'il s'agit d'une réforme d'ampleur, d'une mise en question du système global tel qu'il est prévu par le code existant. Évidemment, le gouvernement doit le valider. Les discussions sont en cours. Vous semblez avoir des informations de telle ou telle réunion, j'en suis fort heureux, mais enfin, je peux vous dire en tout cas que, jeudi et vendredi, le

gouvernement a travaillé, mais pas, comme M. Borsus le dit, dans le plus grand secret puisque nous avons publié un communiqué vendredi après-midi sur l'ensemble des décisions que le gouvernement avait prises. Ceci fait que vous en êtes informés.

M. Borsus (MR). - Vous avez diffusé un communiqué après coup. Le journaliste, accomplissant son travail, avait effectivement éventé cette réunion secrète. Vous avez tellement peur de vous-même avant une réunion et d'une xième dispute que vous vous êtes dit « peut-être que si on se voit en secret, cela ira mieux », ce qui fut le cas par rapport à deux ou trois semi-décisions, pas le cas pour le CWATUPE.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Quoiqu'il en soit, si vous avez pu lire le communiqué de vendredi, vous aurez vu qu'il y avait beaucoup de décisions dans cette discussion et, pour ce qui concerne le CWATUPE, nous avons bien avancé.

Évidemment, nous n'avons pas de décision finalisée. Pourquoi ? Parce que le CWATUPE, c'est un tout. Il n'est pas possible de valider dix articles du CWATUPE et puis de dire « les autres, on verra après ». Non. C'est comme une pelote de laine où tout se tient. Il faut évidemment avoir un accord sur les principes de base.

Nous avons eu une discussion très importante qui permet d'avancer sur cette réforme, qui nous a fait aboutir à certains principes d'accords sur lesquels, maintenant, le travail va se poursuivre. Est-ce que nous arriverons à respecter le calendrier, Madame de Coster-Bauchau ? Je le souhaite ardemment. Pour ce qui me concerne, je suis prêt et je pense qu'il y a urgence et nécessité. Ensuite, nous verrons bien. Dans les prochains mois, vous ferez votre travail et moi le mien. Nous aurons donc encore l'occasion, bien entendu, d'en discuter. En tout cas, en ce qui me concerne, je suis tout à fait optimiste par rapport à cette discussion.

En ce qui concerne la question de M. Senesael sur le climat, elle est évidemment d'actualité, comme à chaque fois que nous avons la discussion budgétaire. En effet, cela tombe toujours au moment de la réunion climatique internationale, cette année, à Doha. Il y a, bien sûr, urgence à avancer puisque, chaque fois que de nouveaux rapports arrivent, ils sont plus catastrophiques les uns que les autres. Bien sûr, il y a un certain regret - c'est le moins que l'on puisse dire - par rapport à la lenteur des décisions internationales.

Pour ce qui concerne la Belgique, parce que vous avez cité le fait que nous reculions dans le classement, il s'agit bien de la Belgique. Je dois dire que la Wallonie s'est vraiment mise en pointe, mais évidemment, ce n'est pas un classement directement sur les régions, en termes de réductions des émissions des gaz à effet de serre. Non seulement nous respectons - et plus que cela - nos engagements par rapport au premier accord Kyoto, mais par ailleurs, nous nous sommes dotés d'objectifs très ambitieux : moins 30 % en 2020 et de moins 80 à 95 % d'ici 2050, ce qui est plus que ce que nous impose l'Europe, et encore plus le niveau international. Ces objectifs ont été concrétisés, par exemple, c'est un point d'accord du séminaire du gouvernement de la semaine dernière. Il y aura donc un décret, adopté maintenant en première lecture par le gouvernement. Je pense donc que nous sommes tout à fait irréprochables sur ce dossier, même si malheureusement, la place de la Belgique n'est pas encore suffisamment démonstrative.

Il est vrai qu'il y a aussi, par contre, au niveau belge, des discussions importantes et qui concernent aussi d'ailleurs le budget. Je suis surpris que personne ne m'ait interrogé sur ce sujet, je vais donc y répondre spontanément. Pour ce qui concerne le climat, il y a quand même un événement majeur qui se produit en 2013 : on entre dans le système de mises aux enchères des quotas de CO2 dans le système ETS européen. Cela signifie que des recettes importantes vont arriver via le Fédéral, mais qui vont se répartir d'une manière à définir entre les régions et le Fédéral. Le budget fédéral a acté qu'il garderait 54 millions d'euros de cette recette. Cela me paraît tout à fait présomptueux. En tout cas, il n'y a pas d'accord à ce stade parce que la politique climatique est principalement régionale. Cet argent aboutira dans le Fonds Kyoto et donnera des moyens importants, que l'on ne sait pas encore chiffrer précisément à ce stade-ci, de mise en oeuvre d'actions pour la politique climatique, dès 2013 et pour les années suivantes également.

(Réaction de M. Senesael)

On y reviendra dans les divisions organiques si vous le souhaitez. C'est quand même assez structurant par rapport à d'autres questions qui ont été posées, me semble-t-il.

(Réaction de M. Borsus)

Je ne l'ai pas reproché, j'ai dit que j'étais surpris.

Pour ce qui concerne les transports, vous avez tout à fait raison, cela reste un point noir, mais tout à fait au-delà de la Wallonie. C'est tout à fait général par rapport au dossier climatique. C'est bien la raison pour laquelle nous mettons une telle priorité sur le transport public, sur le Plan Wallonie cyclable, sur le développement du covoiturage et sur les différentes pistes qui, petit à petit, pour ce qui concerne le transport de personnes, permettront d'utiliser moins la voiture qu'aujourd'hui. Il en va de même pour ce qui concerne le transport marchandises. C'est la raison pour laquelle, par exemple, on finance le dragage des voies navigables et on soutient les investissements en matière ferroviaire pour le transport marchandises. C'est vraiment dans cette optique d'avoir, à long terme, et le plus vite possible, une inflexion importante en matière de transport.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci Monsieur le Président, Merci Monsieur le Ministre pour l'ensemble des réponses que vous apportez à nos interrogations.

J'ai un petit complément d'information plus technique à vous demander, Monsieur le Ministre. Cela concerne les 65 ans et plus. Quand on regarde la presse, on note 36 euros annuels, mais, vous l'avez bien souligné, avec une attention toute particulière aux personnes les plus fragilisées. Ces 36 euros annuels seront perçus sur quelle base ? Est-ce que l'on payera une fois l'an ? Une fois par mois ? À la demande ? Pourrions-nous avoir une explication ?

J'ai une deuxième petite remarque, Monsieur le Ministre. J'ai déjà entendu ce couplet à de nombreuses reprises au sein de cette commission. Déjà, il y a huit mois, vous parliez de consolider la trajectoire budgétaire pour pouvoir finaliser le contrat de service public. Il me semblait que, au moment où le budget 2013 était présenté, cette trajectoire budgétaire était consolidée. Je m'étonne donc et j'insiste. Je demande, avec force et conviction, à nouveau, pour que l'on aille au plus vite et au mieux dans la conclusion de ce contrat de service public.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Plus de remarque sur la discussion générale ?

Pour l'organisation de nos travaux, Monsieur Borsus, si vous me le permettez, on va terminer la discussion générale et puis on entame les divisions organiques, chacune séparément. Les questions qui sont jointes à cette discussion relèvent toutes de la division organique 15. Je suggère qu'on les prenne lorsque l'on fait la division organique 15 et qu'on les passe en revue à ce moment-là. Ensuite, on clôturera.

Je pense aller assez loin dans le débat encore ce matin. Ensuite, nous recommencerons à 14 heures. Je vous rappelle que nous avons un accord pour terminer à 16 heures et que les questions qui ne seront pas posées seront reportées ou réinscrites, lors de la prochaine séance, par les auteurs.

Sur la discussion générale, la parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Pour répondre à votre question de méthodologie, je préfèrerais, pour mes collaborateurs, pour l'organisation - d'aucuns interviennent dans d'autres commissions - que l'on se fixe une division organique ou un moment où l'on s'arrête définitivement.

Je préférerais que l'on dise « on fait cela ». Finit-on la discussion générale ? Va-t-on dans les divisions organiques ?

M. le Président. - Je proposais que l'on arrête à 13h-13h15. Ensuite, on recommence à 14 heures. Est-ce que cela peut convenir aux uns et aux autres ?

Quel enthousiasme ! Parce que sinon, il y a des questions qui ne seront pas posées aujourd'hui.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Cela ne me convient pas, mais enfin... De toute façon ! Ce n'est pas parce qu'il y en a deux en plus, ou deux en moins que cela fait la différence.

M. le Président. - Je propose que l'on termine à 13 heures et que l'on recommence à 14 heures.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - D'accord.

M. Borsus (MR). - D'accord.

M. le Président. - Voilà, c'était le seul objet de votre intervention, Monsieur Borsus ?

M. Borsus (MR). - J'avais un deuxième objet, mais M. Senesael vient de l'esquisser. Nous souhaitons avoir les réponses aux diverses questions posées ce matin. Nos questions n'étaient pas là pour la forme. On veut bien être positifs dans tout, mais si c'est chaque fois pour nous remballer en disant : « Je vous réponds plus tard », ça ne sait pas bien se passer.

Je voudrais clarifier, encore, la façon dont va se mettre en œuvre cette question du paiement des personnes âgées pour les TEC.

Monsieur le Ministre, de nouveau, je ne partage pas du tout votre préoccupation. Rien n'est jamais grave, mais quand vous allez faire le total de toutes les matières et de tout l'impact pour une série de gens, votre budget, c'est vraiment un budget d'austérité.

Après, je ne sais pas ce qu'ils font les Ecolos, mais le Ministre Nollet fait toujours cela...

(Réaction d'un membre)

M. Borsus (MR). - Je crois que vous avez, dans vos *trainings,* des mots-clés que vous devez mettre comme cela. Au parlement, « Fédéral ». À mon avis, je suis sûr que quand le Ministre Nollet monte à la tribune, je peux bien prendre le pari avec vous, il va placer le mot « Fédéral ». Quand il n'y a plus d'issue, vous dites « Fédéral »...

M. le Président. - Si vous avanciez dans le débat, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - Je comptais demander une suspension de séance.

Il vous reste encore l'Union européenne, l'ONU... Chaque fois que vous êtes coincé, vous bottez en touche. Je voudrais que vous soyez clair, parce que cela concerne...

Mme. de Coster-Bauchau (MR). - Cela, c'est difficile.

M. Borsus (MR). - Comment va s'organiser la mécanique ? À partir de quand ? M. Senesael a posé la question de l'échelonnement du paiement, mais il y a toute l'organisation du nouveau paiement pour les personnes âgées. Vous dites que les OMNIO ne sont pas concernés. Quand est-ce que cela commence ? En janvier, on se présente au TEC et l'on demande un abonnement gratuit avec sa carte, sinon on sollicite un abonnement de personnes âgées ? À partir de quand ? Comment est-ce que cela s'organise matériellement ? Premier élément.

Deuxième élément, j'imagine que, avant de prendre cette mesure qui touche 36 euros par personne... Je ne voudrais rien dire, mais même si je crois vos chiffres, Monsieur le Ministre, ce que je ne crois pas... Je ne les crois pas, soyons bien clairs, notamment les chiffres sur l'eau.

Pour une famille qui n'est pas OMNIO, cela lui fait déjà dix euros pour l'eau et, s'ils ont l'intention de continuer à se déplacer en bus et qu'ils sont deux personnes âgées, cela fait 10, 36, et cætera. J'imagine que l'on a une estimation avant de prendre ce type de décision, sachant que dans tous ces organes, il y a des commissaires du gouvernement. Si vous me permettez de faire un sort à ce genre d'argument léger qui est dire : « Aie, aie, si j'avais suivi les sociétés gestionnaires mises en difficultés, notamment par la non-indexation, par la non-prise en charge de la gratuité totale, des gratuités décidées précédemment par le gouvernement, et cætera ». Vous affirmez ici : « Si j'avais suivi les demandes des sociétés gestionnaires, cela aurait encore été pire ». Attention, avec ce type d'argument.

Tous ces organes se réunissent avec des administrateurs désignés par vous, avec des commissaires du gouvernement qui peuvent à tout moment évoquer des dossiers, les faire monter au gouvernement et, troisièmement, si les sociétés évoquaient des propositions, c'est effectivement parce qu'elles ont été émises, pour la plupart d'entre elles, dans une situation impossible qui résulte de décisions prises par ce gouvernement. Rappelons les choses.

Ma question était la suivante : j'aimerais que vous puissiez nous indiquer quel est le nombre approximatif de personnes concernées. J'imagine que vous savez, à peu près, le nombre de personnes qui bénéficiaient de cette disposition de gratuité pour les personnes âgées. J'aimerais que vous puissiez nous indiquer quel est l'impact budgétaire inverse escompté. En effet, vous dites que ce n'est plus gratuit, donc, c'est x milliers de personnes qui demain vont devoir payer. Ces x milliers de personnes vont produire une recette. Pouvez-vous nous apporter des précisions par rapport à cela ?

Je peux vous dire que nous - je sais que je me répète souvent - qui sommes les pieds dans ce contact permanent avec les gens - c'est probablement pour cela qu'ils nous ont fait aussi largement confiance au dernier scrutin d'octobre dernier - on peut vous dire que pour vous le prix de l'eau, ce n'est pas grave, pour nous c'est grave ; 36 euros pour les personnes âgées, pour vous ce n'est pas grave, pour nous, c'est grave. Vous banalisez en disant « les OMNIO ne payeront pas ». D'accord, mais tous ceux qui ont une petite pension et qui ne sont pas OMNIO, qui ont travaillé toute leur vie, ces classes moyennes que nous défendons bec et ongles, et bien elles passent encore à la caisse de votre gouvernement de gauche avec l'accord de tous les autres.

Je veux savoir exactement ce qu'il en est. Il ne suffit pas d'emballer le bébé chaque fois, Monsieur le Ministre, il faut assumer ses décisions. Quand vous privez la SPAQuE de ses moyens et que vous dites que c'est faux, je m'excuse, je ne sais pas adhérer à cela. Le prix de l'eau, ce n'était rien, on vient de démontrer que c'est tout le contraire. Maintenant, ce sont les TEC.

Toujours dans la discussion générale, je ne peux pas, je n'accepte pas cette espèce de fuite par rapport aux décisions et aux responsabilités. Excusez-moi, mais le message diffusé avec votre accord, c'était que le billet des TEC allait diminuer. C'est faux, archifaux. Il va diminuer dans certains coins. C'est un peu comme des publicités mensongères de certaines sociétés privées où, quand vous voyez la première page du papier, vous avez l'air de faire une affaire extraordinaire et que, quand vous tout lu, en fait, c'est vous les dindons de la farce. Je trouve qu'un gouvernement, un pouvoir public, ne peut pas agir de la sorte.

Dès lors, à l'expérience, plus l'explication est vague, plus c'est trouble, plus je peux affirmer devant cette commission que, au bout du compte, les gens vont encore payer : les personnes âgées, mais aussi les autres. On ne nous la fait quand même plus. Dire « attention à Verviers, c'était différent de Liège et à cause de cela, il faut réorganiser »... Il y a quelqu'un qui croit, ici, qu'au bout du compte cela va coûter bien cher aux gens, sauf dans quelques cas ? Je ne le crois pas. Je voudrais des précisions par rapport à cela. Ce n'est pas une surprise, Monsieur le Ministre. Quand on vient à un budget, on vient avec ses dossiers, avec ses précisions. On sait les mécanismes budgétaires. Nul doute que vous n'avez pas été distrait. Vous êtes le ministre des bus, même sans contrat de gestion, même sans service minimum. Au moins, venez avec les éléments de vérité par rapport à ce qui se trame.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Si vous me laissiez répondre...

M. Borsus (MR). - Je me permets. Excusez-moi, je pose des questions dans la discussion générale concernant les personnes âgées. Vous répliquez. Monsieur le Président dit « plus de questions dans la

discussion générale ? », je repose une question. Vous me dites « si vous me laissiez répondre ». Dites-moi comment je dois faire. Je veux bien poser la question tantôt, plus tôt... Mais enfin, vous permettez ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Sur le mécanisme précis, je vais vous répondre.

M. Borsus (MR). - Sur le montant lié aux personnes âgées, j'ai évoqué ce point-là dans ma première intervention. J'aimerais bien, même si l'on résume notre propos, même si votre budget est difficile, qu'on ne le bâcle pas quand même. S'il vous plaît !

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président.

Pour ce qui concerne la question de M. Borsus de tout à l'heure, sur les engagements sociaux. Vous dites que vous voulez des réponses, j'ai déjà répondu à beaucoup de vos questions, il en reste encore l'une ou l'autre.

Pour ce qui concerne les engagements sociaux, les montants qui étaient prévus précédemment au budget étaient de 32 millions d'euros. Comme je l'ai dit, nous sommes, cette année-ci, à 36,8 millions d'euros. Cela fait donc près de cinq millions de suppléments. Vous calculez rapidement que sur les 27 millions d'euros, après quelques années, ils sont consommés. On est, ici, sur une durée bien au-delà...

(Réaction de M. Borsus)

C'est jusqu'à épuisement des engagements, mais cela porte, si je me rappelle bien, jusque 2025, mais les montants changent chaque année. Si vous voulez, je peux vous redonner le tableau budgétaire qui a été fourni au moment du décret. Il donne une estimation qui est bien au-delà des 27 millions sur la totalité de la durée de l'engagement. En tout cas, pour cette année, cela représente cinq millions supplémentaires.

En ce qui concerne la question des 36 euros, il est prévu que ce soit d'application à partir du 1er juillet. Il est effectivement prévu, également - mais là on rentre dans les modalités d'application par le groupe TEC directement qui gère en tant que tel la billetique et le système de gestion - qu'il y ait paiement d'un forfait annuel pour ce mécanisme, mais tenant aussi du fait qu'il y a effectivement maintien de la gratuité pour l'ensemble des statuts sociaux et donc des statuts BIM et OMNIO.

On estime que cela représente environ 320 000 personnes concernées par la détention de la carte, mais tout dépend de l'usage qu'ils font des transports en commun. C'est très personnel et très variable. En effet, je rappelle que cela donne quand même droit à un libre parcours général sur le transport en commun. Pour un usager régulier, cela reste une contribution extrêmement modeste et que 160 000 personnes, ce n'est pas négligeable non plus, sont concernées par l'exemption, par le maintien de la gratuité du statut.

Ce n'est pas jusque quelques personnes qui gardent la gratuité.

C'est quand même une grosse proportion des 65ans et plus qui conservent la gratuité en raison de leur statut BIM ou OMNIO.

(Réaction de M. Borsus)

Non, 320 000 sont concernées par le paiement de la contribution et 120 000 sont concernées par le statut BIM et OMNIO.

(Réaction de M. Borsus)

C'est évidemment un tout, donc je répète que... et je regrette qu'il y a eu une mauvaise...

M. Borsus (MR). - C'est une fameuse mesure !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est ce qui permet aussi que d'autres augmentations n'aient pas lieu. Je rappelle que tout cela se fait dans un contexte où l'ensemble de la tarification et la recette liée au tarif augmente moins que l'indexation. Je vous signale que dans d'autres services publics de transports en commun, on augmente plus que l'indexation cette année-ci. Nous augmentons moins que l'indexation, tenant compte principalement de la réforme tarifaire, qui est déjà complexe en soi et qui produit des effets variables. Je vous rappelle aussi que, si vous comparez, par exemple, au billet de base à Bruxelles ou en Flandre, nous restons assez accessibles. Nous restons à des montants inférieurs.

M. Borsus (MR). - Si je peux me permettre et puis, je me tais. Cela fait donc 11,5 millions que vous prenez sur les personnes âgées. Vous vous rendez compte de ce que vous proposez ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est ce qui permet, Monsieur Borsus, par exemple, que les chômeurs de 20 ans aient un tarif réduit sur les bus, ce qu'ils n'avaient pas, par exemple. Le tout est de voir cela globalement, de voir cela dans une réforme tarifaire globale. Puisque nous passons...

M. Borsus (MR). - Il y a un glissement tarifaire, au bénéfice des plus démunis, des personnes qui ont travaillé dans leur vie. C'est à peu près cela, sinon ils sont VIPO et OMNIO.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ceux qui ont travaillé dans leur vie, comme vous dites, et qui ont des revenus paient une contribution extrêmement limitée pour pouvoir bénéficier d'un service transports en commun général sur l'ensemble de la Wallonie. Je trouve que c'est une bonne chose. Et c'est encore une meilleure chose...

M. Borsus (MR). - Vous considérez que c'est peut-être bien, mais quand M. Desgain aura été expliquer l'augmentation du prix de l'eau aux mêmes personnes, et puis qu'il va leur dire « tiens, si vous prenez le bus, il faudra encore compter »... C'est par personne, on ne se trompe pas ? Il faudra donc encore raconter cela à 320 000 personnes... C'est vraiment un budget indolore, c'est cela que vous disiez encore ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Vous auriez préféré que nous ne l'étendions pas?

M. Borsus (MR). - J'ai lu un journal ce matin. Voulez-vous que j'aille le chercher ? La communication du ministre du Budget y disait : « Ce budget est indolore ». C'était ce matin !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Moi, je n'ai jamais dit cela. Il peut dire cela, cela dépend de quelle manière on dit cela.

M. Borsus (MR). - Ce n'est pas indolore dans votre département, c'est sûr !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce n'est indolore nulle part et je pense que le contexte général n'est indolore pour personne.

M. Borsus (MR). - Peut-on aller me chercher *La DH*, s'il vous plaît ? Pour une heure ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Seulement ? Pour une heure seulement.

M. Borsus (MR). - Cela sert aussi à cela, le travail budgétaire.

Si l'on écoute votre exposé général, grosso modo, allons manger notre sandwich dans un quart d'heure, tout va à peu près bien, c'est dur, mais tout va à peu près bien. Il faut arracher les informations. Grâce à M. Senesael et à d'autres, on y parvient. Pour la SPAQuE, il faut tirer les infos.

Quand on a mis votre budget à nu, ce sont les gens qui souffrent. Ce n'est pas du tout ce que, en apparence, vous décriviez. Et quand vous envoyez les informations à la Cour des comptes très tard, je comprends mieux, maintenant.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Mais que voulez-vous dire, Monsieur Borsus ? Souhaitez-vous que l'on n'indexe pas les tarifs et que l'on ait une perte de recettes structurelles de la SRWT, donc, j'imagine, que l'on augmente encore la dotation publique, de manière encore plus importante que ce que nous avons réussi à faire ? C'est pour comprendre quel est votre modèle à vous.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, je réponds très positivement à votre demande. C'est une ouverture rare dans un gouvernement. Si votre proposition est que l'on se mette autour de la table pour réécrire votre budget, j'y réponds favorablement.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce n'est pas cela que j'ai demandé. Quelle serait votre proposition ?

M. Borsus (MR). - J'y réponds favorablement immédiatement. Il ne faudra pas attendre cinq ans pour avoir un contrat de gestion. Vous ne devrez pas répondre aux questions de votre majorité parlementaire, la vôtre, sur combien coûte le SDER, sur l'état des lieux de vos travaux, l'évaluation. Regardez un peu l'addition ! À l'autre bout de notre salle de commission, on vous demande où vous en êtes avec votre contrat de gestion parce que vous l'avez promis dix fois. Nous sommes prêts à discuter. Je réponds positivement. Envoyez vos experts budgétaires, réunissons-nous, et on est prêt à retravailler votre budget pour qu'il n'ait pas en même temps tous ces impacts que, petit à petit, en vous les arrachant, on peut savoir exactement ce qui se trame dans votre département.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Si maintenant je peux parler, je voudrais dire que, dans le plan tarifaire global, je le répète, nous n'appliquons pas l'indexation. Nous épargnons donc, pour une certaine proportion, la répercussion sur les tarifs de l'augmentation du coût de la vie général.

De cette manière, dans cette mesure, par exemple, Monsieur Borsus, nous faisons en sorte que l'ancienne formule des Lynx, qui était une formule où les jeunes étudiants de 12 à 24 ans qui fréquentaient un établissement de la Communauté française avaient un tarif à 50 %, désormais, s'étende à l'ensemble des jeunes de 12 à 24 ans. Cela veut dire, par exemple, que des personnes sans emploi ou à très faible revenu, de moins de 24 ans, auront ce tarif préférentiel là aussi, ce qu'ils n'avaient pas précédemment.

C'est donc une réforme qui, au global, a des effets multiples parce qu'il y a la réforme tarifaire qui produit des effets, des augmentations et des diminutions par la simplification des tarifs et qui, par ailleurs, n'applique que très partiellement l'indexation et vise à ce que,

socialement, les plus dépourvus soient immunisés de ces augmentations. Voilà, Monsieur le Président, pour ces différents éléments.

M. le Président. - Voilà pour la réponse de M. le Ministre. Nous sommes toujours dans la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il répliquer ? Dernière réplique, Monsieur Borsus ?

M. Borsus (MR). - Oui, dernière réplique si vous le voulez bien.

En ce qui concerne le budget, je relis l'article paru ce matin. C'est absolument incroyable. Une petite phrase prise au hasard dans les déclarations du ministre du Budget : « Même les Flamands se rendent compte que la Wallonie progresse bien et que nos chiffres sont bons chez nous », signé le ministre du Budget. Je vous en passe des meilleures,la page est pleine.

Indépendamment de cela, Monsieur le Ministre, je comprends bien et je ne sais pas si c'est la philosophie de tout le monde ici. De manière à étendre la réduction, la formule Lynx, à ceux qui ne vont plus à l'école, parfois à ceux qui sont en décrochage scolaire, vous allez demander à 320 000 retraités de payer dorénavant leur bus, de manière à étendre, notamment aux chômeurs - vous l'avez évoqué - et à d'autres personnes qui ne travaillent pas et qui ne sont donc plus à l'école, la formule de réduction Lynx. C'est tout à fait l'inverse de ce que l'on souhaite.

Nous sommes donc opposés, à ce que vous vous en preniez aux personnes âgées. On estime que, sociétalement, on a un devoir de respect particulier par rapport aux personnes âgées, celles et ceux qui ont porté, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, la situation de notre région, les éléments et les pans entiers de leurs activités et qui méritent notre reconnaissance.

Pour moi, ici, de façon - je le reconnais - un peu casse-pieds, Monsieur le Président, j'insiste à ce point car un budget qui s'en prend à des produits de première nécessité, donc à M. et Mme Tout le monde, et qui s'en prend de façon aussi ciblée à 320 000 personnes âgées, je ne l'accepte pas. Je le combats et je le combattrai avec la dernière des énergies.

Si le cdH, à ma gauche, Mme Moucheron, très silencieuse adopte cette mesure-là, c'est son choix, mais il faut le dire. Il faut dire : « On a fait le choix, pour étendre aux personnes qui ne vont plus à l'école des formules de réduction tarifaire, de ponctionner tous nos aînés en Wallonie, sauf les OMNIO ». C'est cela, le budget. Est-ce votre choix, Madame Moucheron ? C'est cela que vous soutenez au cdH ? Est-ce cela que vous soutenez ? Est-ce cela que vous votez avec ce budget ?

Je souhaite que l'on soit clair. Au MR, nous ne voulons pas de cela. On vous lance un appel, Monsieur le Ministre. Vous avez, avec vos SRWT, avec vos commissaires, avec vos administrateurs, avec votre budget et avec le contrat que vous finirez un jour par nous présenter, tous les outils en mains. On vous demande de revenir sur ce point. Nous ne voulons pas que les pénalisés de ce budget wallon soient nos aînés.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - M. Borsus fait des raccourcis qui me choquent. Je trouve que le tarif Lynx, pour des jeunes qui ont entre 12 et 24 ans et qui sont en recherche de travail, est une mesure sociale, que je trouve bien. Cela va dans le bon sens et venir dire que ce sont les personnes qui ont une pension, qui ont travaillé et qui financent cette réduction là, je n'en vois pas le sens. Cela n'a strictement rien à voir. Ce n'est pas un transfert d'un à l'autre, ce sont des mesures décidées dans le cadre d'une tarification budgétaire. Je trouve que cela a tout son sens de permettre d'avoir un tarif réduit qui reste au demeurant, significativement plus élevé que le tarif pour les personnes âgées de 36 euros qui est un libre parcours sur l'ensemble du territoire alors que l'abonnement Lynx est limité à une zone et que ce sont quand même 40 % de réduction par rapport au tarif plein. On ne peut pas dire qu'il y a un transfert d'une caisse vers l'autre. De grâce, pas de raccourci sur ces questions-là, Monsieur Borsus, je trouve que ce n'est pas correct. Ce sont deux mesures qui ont des raisons et des impacts différents.

(Réaction d'un membre)

Mme Cremasco (Ecolo). - Juste pour surenchérir sur les propos de mon collègue, M. Desgain. Je trouve le propos de M. Borsus stigmatisant pour des gens qui sont dans une difficulté importante - pour les chômeurs, pour les jeunes. Il sait très bien que ce n'est pas un transfert de l'un vers l'autre. Foncièrement, la notion de solidarité et de vision transversale telle que M. le Ministre l'a rappelée est complètement inexistante dans le propos de M. Borsus. Je voulais surenchérir en disant que j'étais vraiment choqué.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Je voudrais surtout acter que ce que dit M. Borsus est faux. Il s'agit évidemment d'une globalité. Nous ne finançons évidemment pas le 12-24 ans par la cotisation sur les 65 ans et plus. Il s'agit d'un équilibre global dans lequel, par exemple - M. Borsus pense que c'est quelque chose auquel vous tenez également - les usagers des zones rurales vont avoir des fortes diminutions de leurs tarifs. Pourquoi ? C'est très simple à comprendre ; à partir du moment où vous avez des trajets courts, une à deux zones et les trajets de plus de trois zones, cela veut dire que l'on aura un tarif unique entre les trois, quatre, cinq, six zones et plus. Mais ceux qui aujourd'hui ont un tarif six zones, je peux vous dire que demain, ils paieront nettement moins cher et ce sont effectivement les

habitants des zones rurales. C'est une perte de recettes et donc à côté de cela, vous avez effectivement la contribution des 65 ans et plus, vous avez le coût des Lynx et vous avez tout l'un dans l'autre dans une grille tarifaire qui doit être globalement équilibrée et qui est assez compliquée à établir. Elle est équilibrée de cette façon-là en appliquant moins que l'indexation. Vous avez des plus et des moins à différents endroits, mais il est totalement faux de dire que les personnes âgées contribuent pour payer les Lynx.

M. le Président. - Considérez que c'est la dernière réplique.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Premièrement, il n'y a aucun propos de quelque nature que ce soit qui soit stigmatisant. Je rappelle que M. le Ministre justifiait lui-même dans sa réplique le fait que dans ces déplacements de masses budgétaires, c'était notamment pour prendre en charge les réductions de type Lynx étendues aux moins de 24 ans et donc aux personnes qui sont en recherche d'emploi. Je n'ai fait que poser la question en disant : « Quelles sont les masses budgétaires ? ». C'est précisément la question que je voudrais poser, car plus on discute avec vous de ce qui va se passer en termes tarifaires au TEC et au moins on a une vision globale de ce qu'il se trame. Je souhaiterais que nous l'ayons via un contrat de gestion, nous ne l'avons donc pas, je souhaiterais que vous puissiez maintenant, en toute transparence ,nous dire à quelle sauce on va être mangés à la suite des diverses réformes qui concernent les tarifs, les zones et les TEC. On a déjà appris que les personnes âgées qui ne sont pas OMNIO vont devoir contribuer à concurrence de 11,5 millions d'euros.

Pour autant qu'elles utilisent le bus, je rejoins mon collègue, mais moi, je reprends les chiffres de M. le Ministre. Il dit : « 320 000 personnes ».

Je suppose qu'il n'a pas pris en considération les personnes qui n'utilisent pas le bus. Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que nous puissions avoir cet après-midi, s'il vous plaît, une information précise. Cela concerne, Monsieur le Président, des dizaines de milliers de personnes. Une information un peu précise de ce qui se trame. Qu'en est-il des zones ? Vous dites : « Ce sont les ruraux les bénéficiaires ». Voyons cela. Vous dites : « Nous affirmons qu'il y a des réorganisations de lignes, et cætera ». Vous dites : « Ce sont les bénéficiaires Lynx, les demandeurs d'emploi, tous ceux qui ne sont plus étudiants, qui ont moins de 24 ans qui seront les grands bénéficiaires de cette opération ». C'est un élément que nous apprenons. On serait bien en peine de le trouver quelque part. Je souhaiterais avoir une vision claire sur le sujet, Monsieur le Président.

L'information que nous recevons, notamment sur ces 320 000 personnes qui vont payer 36 euros est tellement sidérante que je me permets de solliciter une suspension de séance de manière à ce que nous puissions avoir une petite concertation entre nous. En effet, nous souhaitons amender ce budget et nous souhaitons notamment, à l'attention du cdH, parfois un tout petit peu moins marqué à gauche, avoir une tentative de concertation. Nos amendements seront ouverts, je me tourne aussi vers les autres cosignataires si vous le souhaitez. Mais en même temps, si l'on a choisi les personnes âgées comme cible, alors il faut avoir le courage de le dire, Monsieur le Ministre. Je n'apprécie pas, mais ayez au moins le courage de vos choix.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Je voudrais apporter ma modeste contribution au débat en décodant différemment que M. Borsus. C'est que l'on peut apprécier ou non, mais je pense que l'objectif qui est poursuivi est celui d'une tarification nouvelle qui tienne compte d'une meilleure ou d'une plus juste solidarité qu'elle soit intergénérationnelle, rurale ou urbaine, qu'elle soit au niveau de celles et ceux qui sont les plus fragilisés. Bref, ce n'est pas par un bout de la lorgnette qu'il faut envisager, mais c'est sur sa globalité. Je pense que c'est là que des divergences de vues peuvent apparaître. C'est sur l'état de l'analyse et la pertinence de cette analyse. J'en aurai terminé.

M. le Président. - Merci, Monsieur Senesael.

Monsieur. Borsus, il était convenu de toute façon qu'il y avait une interruption de séance à 13 heures. Peut-on continuer jusqu'à ce moment-là et considérer que l'interruption de séance va tomber à 13 heures et que l'on se retrouvera à 14 heures ?

M. Borsus (MR). - M. le Ministre peut-il nous soumettre les informations sollicitées ? En ce qui nous concerne, on préfère glisser sur une division organique moins problématique que tout ce que l'on vient d'aborder et laisser un quart d'heure à M. le Ministre et ses collaborateurs pour nous donner une vraie image du paysage financier des TEC et de ce qui attend nos concitoyens.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Il n'y a pas de souci si vous voulez que l'on vous présente plus précisément la grille tarifaire. Elle est complexe, je ne peux pas vous la donner comme cela, mais elle est tout à fait disponible. Ce n'est pas en tant que tel dans le budget, c'est une décision spécifique du gouvernement sur les tarifs qui a été prise il y a trois semaines. Les principes sont ceux que je vous ai donnés. Si vous voulez avoir la liste de tous les tarifs précis, ce n'est pas un souci, mais les principes sont simples, c'est qu'il y a d'une part une grande simplification une, deux zones à partir de trois zones et plus de trois zones rapides. Les lignes rapides. Ça ne fait plus que trois tarifs au lieu de

tout ce qui existait aujourd'hui qui se décline en billets, en abonnements et cartes. Par ailleurs, il y a le système du Lynx qui évolue vers le système 12-24 et effectivement la contribution des 65 et plus. Ce n'est pas plus compliqué de cela, mais on peut vous donner le tableau avec tous les chiffres précis si vous souhaitez regarder cela en détail.

M. Borsus (MR). - Merci, Monsieur le Ministre de cette disponibilité. Effectivement, si nous pouvons avoir la note au gouvernement complète sur le sujet, cela nous intéresse tout à fait.

Je préfère une suspension de séance pour donner un maximum de temps à M. le Ministre de nous donner la vraie information sur les tarifs des TEC, s'il vous plaît.

M. le Président. - Elle est de droit, mais vous aviez accepté il y a deux minutes de la faire dans un quart d'heure.

M. Borsus (MR). - Je parle très sérieusement, Monsieur le Ministre, je vous demande vraiment de venir avec l'information exacte, complète c'est-à-dire avec la note au gouvernement.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - L'information, Monsieur Borsus, comme vous le savez, les notes sont internes au gouvernement, c'est la décision du gouvernement. Vous connaîtrez la décision du gouvernement.

M. Borsus (MR). - Qu'il y a-t-il de secret dans la note du gouvernement ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce n'est pas une question de secret, c'est une question de principe. La décision, c'est la décision sur une note.

M. Borsus (MR). - Qu'y a-t-il de confidentiel dans une note ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce n'est pas une note publique, c'est tout.

M. Borsus (MR). - Pour les notes au gouvernement, ce ne sont plus des notes publiques.

M. le Président. - M. Borsus aura l'information dès que M. le Ministre lui donnera.

Puis-je considérer la discussion générale close ?

Je suis à la DO14 en recettes mobilité transport.

Pas de remarque, pas de prise de parole ?

La DO15 en recettes et la DO16 en recettes.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Monsieur le Ministre, on constate une hausse sur la taxe sur la mise en CET. Vous n'ignorez pas que cette hausse aura un impact sur les communes et donc, sur le coût-vérité à facturer aux ménages wallons. Quel sera l'impact de cette hausse pour un ménage moyen ?

Vous n'ignorez pas non plus - et ce que je vous dis n'est pas nouveau - que les intercommunales ont déjà envoyé aux communes les prévisions à mettre au budget 2013 en matière de déchets. Inévitablement, les communes ne sauront pas implémenter cette mesure dans leur budget 2013. Or, on sait que si elles ne respectent pas le coût-vérité, elles s'exposent à des sanctions. Pouvez-vous dès lors lever les sanctions éventuelles pour une mauvaise estimation du coût-vérité par les communes en 2013 ou comment cela va-t-il se passer de manière pratique ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres remarques sur la DO15 en recettes ?

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je voudrais tout à fait m'associer aux propos de mon collègue en l'espèce.

Monsieur le Ministre, le gouvernement a-t-il tranché une fois pour toutes sur les différences d'interprétation concernant les différents paramètres à mentionner dans le coût-vérité ? C'est un premier élément.

Deuxièmement, nous avons absolument besoin d'un minimum de prévisibilité, parce que la main gauche du gouvernement ne doit pas ignorer ce que sa main droite fait et inversement.

Pourquoi ? La main gauche c'est notamment le ministre de tutelle des pouvoirs locaux, des intercommunales, qui écrit : « Les budgets doivent être prévus pour telle date, doivent être communiqués pour telle date, ils doivent être accompagnés de telle pièce justificative, ils doivent être soumis à la tutelle, ils doivent respecter un certain nombre de principes ». On a de l'autre main, un autre membre du même gouvernement qui amène un certain nombre d'éléments qui modifient et/ou créent l'incertitude concernant ces paramètres en ce qui concerne la gestion communale. Pour le vivre très concrètement, c'est probablement ce qui permet au PS et au MR d'avoir une vision aussi pragmatique, c'est de voir au niveau local, au niveau exécutif local, le résultat de mesures prises au niveau régional, notamment - sc'est vraiment un casse-tête pour les intercommunales comme pour les villes et communes.

Je souhaiterais que vous puissiez clarifier les choses en termes de calendrier, d'interprétation de ce qu'on met ou ce qu'on ne met pas dans les éléments acceptés pour le coût-vérité ?

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Je voulais raccourcir le débat parce qu'il y avait d'autres priorités qui ont été signalées. J'avais cinq interventions pour les recettes, je n'en avais pris qu'une, mais je voudrais reprendre une seconde parce que je l'avais dit tout à l'heure à M. le Ministre, on avait déjà approché le débat tout à l'heure.

On le sait depuis quelques semaines, les régions et le Fédéral n'ont pas la même analyse quant aux recettes à percevoir des ventes de quotas de CO_2. Quel montant avez-vous provisionné pour l'année 2013 ? Ce montant est-il compatible avec ce que le Fédéral inscrit dans son budget ? C'est cela dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Ministre, le hiatus qui peut y avoir entre les deux ?

M. le Président. - Pas d'autres remarques ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je voulais revenir sur la taxe de SAED dont nous avions déjà largement débattu lors du budget 2012. Nous avions un budget 2012 qui prévoyait une recette de 1,1 million d'euros et cette fois-ci, dans ce présent budget, on voit qu'il y a une diminution près de 50 % puisqu'on retrouve une recette prévue de 600 000 euros. Je voudrais bien savoir comment vous expliquez cette nette diminution entre 2012 et 2013. Nous savions - la Cour des comptes lors du budget précédent n'en a pas parlé, visiblement ils n'ont pas eu le temps d'étudier la question – que l'écart entre les montants perçus et les enrôlements résulterait des modifications d'éligibilité de cette taxe puisqu'elle était suspendue dans un arrêt du gouvernement qui avait prescrit le réaménagement et fixé le périmètre.

On sait qu'il y a des recours importants. Aujourd'hui - fin 2012 - un examen des droits à recouvrer pour 4,7 millions euros, c'est quand même un montant important. Je voudrais savoir aujourd'hui où on est dans cet important arriéré. Où en est-on dans le recouvrement de la taxe ? Une fois encore, on voit que dans ce décret budgétaire, dans les recettes en ses articles 29 à 35, on modifie substantiellement le décret du 27 mai 2004 qui instaurait cette taxe. On avait déjà déterminé différents dispositifs qui étaient modifiés en 2012. Aujourd'hui, on remodifie la superficie et le périmètre de la parcelle cadastrale qui doit aujourd'hui monter à 5 000 m^2. Quand il s'agit de la superficie des immeubles bâtis, ils doivent occuper minimum 50 % de la surface de la parcelle. Cela passe comme cela, subrepticement dans le décret budgétaire, on peut quand même se poser la question de savoir où est la bonne gouvernance, Monsieur le Ministre, parce que si on n'avait pas eu le temps de voir tout cela, je trouve que c'est un peu court comme façon de procéder.

Vous mettez comme justification pour ce revirement important, cette réforme de 2011 qui suscite trop de difficultés. C'est vraiment un constat navrant, il n'y a pas d'autres mots, c'est vraiment un constat lamentable de cette politique. Permettez-moi de vous dire que nous vous l'avions déjà dit en 2011.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je voudrais bien que vous fassiez le topo de cette situation et surtout de savoir où on est dans l'arriéré, parce que 4,7 millions d'euros, il faudra sans doute les payer,in fine, et peut-être beaucoup plus.

M. le Président. - On a un peu mélangé les recettes à la DO15 et 16, on fera avec.

On va demander des réponses sur ce thème.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Concernant l'impact de la taxe CET sur les communes, il n'y en a pas puisque les ordures ménagères brutes sont interdites dans les CET. Il n'y a pas de répercussion directe sur les citoyens, c'est pour d'autres types de déchets.

Concernant la question de M. Borsus sur le coût-vérité, je ne vois pas l'objet de sa question puisqu'il y a un arrêté qui régit le coût-vérité qui figure les recettes et les dépenses admissibles, je ne sais pas si vous demandez quelque chose de précis par rapport à cela. A priori, cette question est réglée, je ne vois pas ce que je peux répondre là-dessus.

Sur la question de la taxe SAED, il y a effectivement eu une estimation un peu optimiste de sa mise en œuvre. Les montants ont été revus, mais le système se met en œuvre progressivement et les comportements s'ajustent aussi forcément. C'est toujours le même problème avec les taxes, c'est assez difficile d'avoir une estimation précise des rendements. Par ailleurs, on est sur une taxe qui est difficile à mettre en œuvre puisqu'il y a des questions de bases de données, de repérage, d'organisation des contacts avec les propriétaires, de visites de sites, et cætera, tout cela se met en place progressivement. Les administrations organisent les choses et on a revu, de manière sans doute plus réaliste, les montants qui étaient escomptés pour cette recette.

Concernant la mise aux enchères des quotas de CO_2, Monsieur Senesael, je suppose que M. Borsus a bien perçu que nous ne faisions pas comme le Fédéral, c'est-à-dire provisionner de l'argent qu'il n'a pas et pas pour un petit montant, pour plus de 50 millions d'euros.

(Réaction de M. Borsus)

C'est parce qu'on a l'impression d'être des illusionnistes ici. Je voudrais dire que nous ne faisons pas cela. Nous n'avons pas provisionné de montants qui allaient venir de la mise aux enchères des quotas de CO_2. Or, des montants viendront via le Fonds Kyoto. Ils ne vont pas venir dans le budget général. Ils seront affectés effectivement à des actions liées au Fonds

Kyoto.

La répartition du montant n'existe pas encore puisqu'il n'y a pas encore de décision au Fédéral. Mais considérer, comme le Fédéral le fait, qu'il y aurait un montant de 50 millions d'euros, ce qui peut être estimé de l'ordre d'un quart de la recette. Je dis cela tout à fait à la grosse louche parce que nous ne disposons pas des montants. Nous ne savons pas quels seront les prix des enchères. On n'a pas d'estimation précise - c'est quand même une proportion importante alors que le Fédéral n'a quasiment aucune compétence en matière d'actions à mener pour le climat.

A priori, on peut vraiment considérer que c'est à tout le moins prématuré et certainement exagéré comme estimation. L'essentiel de la recette devrait revenir aux régions. Quoi qu'il en soit, il doit y avoir un accord entre les régions et le Fédéral là-dessus, ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas parce que le Fédéral n'a pas vraiment été extrêmement actif sur l'organisation du *burder sharing*, du partage, que ce soit sur ce point ou que ce soit sur la clef *fast start*, les projets sur lesquels on investit dans les pays du sud à très court terme, ou que ce soit encore sur le partage des objectifs de réduction des émissions de CO_2 ou d'énergie renouvelable. Toutes ces questions-là sont pendantes et doivent aboutir à un accord entre le Fédéral et les régions, sous coordination de la discussion par le Fédéral, mon collègue, le Secrétaire d'État, M. Wathelet en l'occurrence.

J'espère que ces discussions auront lieu prochainement.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas prévu de recettes à ce stade. Nous attendons la discussion, sachant de toute façon qu'il s'agit d'une recette affectée au Fonds Kyoto. Cela n'a pas d'impact sur le reste du budget.

M. Senesael (PS). - Il n'y aura pas une ligne budgétaire dédicacée à cette recette dans votre budget.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il n'y en a pas pour l'instant. Une recette arrivera dans le Fonds Kyoto. À un moment donné, lorsqu'il y aura un accord sur la répartition avec le Fédéral, dans les recettes structurelles, et qui sera affecté, un peu comme pour le Fonds de l'eau, un budget du Fonds Kyoto sera utilisé à des actions liées à l'objet du Fonds Kyoto. Cela ne viendra pas alimenter d'autres AB du budget. C'est un budget indépendant.

M. Senesael (PS). - Vous n'avez pas le curseur de la ligne du temps à poser à un certain moment ? En 2013 ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Pour savoir quand il y aura un accord ?

M. Senesael (PS). - Oui.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, malheureusement. Il serait souhaitable que cela soit dans les prochains mois.

M. Senesael (PS). - Cela m'intéresse particulièrement.

M. le Président. - Concernant les recettes, la parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Peut-on reparler des SAED pendant quelques minutes, Monsieur le Ministre ?

Vous me répondez qu'il y a des difficultés à mettre en œuvre, que cela dépend des visites sur le terrain, et cætera.

Ce n'est pas cela que je vous demande. Je vous demandais pourquoi on n'a pas prévu moins de recettes, mais je vous demandais surtout de faire l'état de l'important arriéré des 4,7 millions d'euros arrêté au 31 décembre 2010. Aujourd'hui, en 2012, où en est-on ?

Cela me paraît quand même assez important. Vous faites l'impasse à ce niveau-là.

D'autre part, quand vous dites que c'est difficile à mette en œuvre, ce sera encore plus difficile à mettre en œuvre si, chaque année, vous modifiez le décret budgétaire en modifiant les dispositifs. Une fois, on parle d'une parcelle qui a 1 000 m^2, puis aujourd'hui cela doit être 5 000 m^2. On parle d'une superficie des immeubles différents. Il faut que les communes puissent lever des centimes additionnels en 2012. On ne dit plus aujourd'hui si elles peuvent ou pas. Vous comprenez bien qu'en travaillant comme cela, ce sera encore plus difficile de savoir quelle sera réellement la taxe que vous allez percevoir.

Je trouve que vous répondez de façon quelque peu légère à ma question qui est importante.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je ne vois pas à quel point vous faites référence, Madame de Coster-Bauchau. À quel endroit précis, êtes-vous ?

(Réaction de Mme de Coster-Bauchau et de M. le Président)

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Dans le cavalier budgétaire, quand vous me parliez de l'arriéré dont on parle à ce niveau-là.

Il y a un arriéré qui s'élève à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 puisqu'il y a toute une série de recours administratifs par rapport aux enrôlements.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - À quel endroit est-ce exactement? Je ne vois pas de quoi vous parlez ?

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Dans la DO7, recettes courantes, à la page 15 et puis on revient en arrière dans les cavaliers budgétaires à la page 4, chapitre IV - dispositions relatives aux sites d'activité économique désaffectés.

M. Borsus (MR). - Je voudrais vraiment appuyer - nonobstant le temps très court qui nous a été accordé, on a essayé de faire un travail minutieux - la demande de ma collègue. On voudrait vraiment y voir clair. Quel est le contentieux ? Combien y a-t-il de recours ? Qu'y a-t-il de perçu, et cætera ?

Annoncer dans un budget des modifications de quelque chose qu'on a déjà modifié et construire des recettes, soit sur du sable soit sur du contentieux, pas trop pour nous.

Peut-on demander un tableau complet de la vie de cet article et de toutes opérations qui sont dans le budget ?

Même en l'ayant sous les yeux, je ne prétendrai pas comprendre. Nous aurons probablement des explications à solliciter.

M. le Président. - On rebondira après-midi.

Je vais suspendre nos travaux. Nous recommencerons à 14 heures.

- La séance est suspendue à 13 heures 4 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

(M. de Lamotte, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La séance est reprise.

Discussion générale

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, avant de recommencer nos travaux, M. le Ministre nous avait indiqué, de façon très normale, qu'il nous communiquerait une série d'informations ce matin.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ne vous inquiétez pas.

M. Borsus (MR). - Je ne dois pas les redétailler. Je souhaiterais demander à M. le Ministre s'il a pu obtenir les différentes informations par rapport à ce qu'on évoquait ce matin.

M. le Président. - Je me proposais de lui donner la parole.

M. Borsus (MR). - Concernant la taxe SAED, c'était le dernier élément, je suis aussi volontairement intervenu sur le sujet parce que notre collègue intervient également à 14 heures en Commission des affaires générales, de sorte que nous puissions tenter, ensemble, de vider cette question sur les recettes SAED.

M. le Président. - Je reprends les travaux. Il y a avait cette question de Mme de Coster-Bauchau, des réponses que M. le Ministre avait commencé à donner et les autres réponses à apporter à d'autres questions.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Sur cette question des SAED, nous avons repris les différents montants et encours. En réalité, les créances totales depuis 2005, c'est-à-dire cumulées de 2005 à 2012, représentent 6,8 millions d'euros. De cela, il y a eu un dégrèvement pour 1 million d'euros, qui a été définitivement retiré comme non récupérable. Il y a eu des recettes pour 700 000 euros. C'est un constat, c'est donc un système qui ne fonctionne que moyennement bien. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le système l'année passée, notamment en passant à une superficie de 5 000 m^2 à 1 000 m^2.

De ce qu'il reste maintenant dans les créances, de 2005 à 2012, cela représente 5,1 millions d'euros. Je rappelle que sur cet aspect, c'est essentiellement la DGO7 et mon collègue le ministre du Budget qui est à la manœuvre. Quoi qu'il en soit, la décomposition des 5,1 millions d'euros est la suivante : 1,2 million d'euros est au contentieux judiciaire, 2 millions d'euros sont suspendus parce que concernés par un périmètre SAR et 1,9 million d'euros sont théoriquement recouvrables. Voilà comment se décompose ce montant de 5,1 millions d'euros, pour lequel l'administration poursuit le recouvrement autant que possible.

M. Borsus (MR). - Excusez-moi, Monsieur le Ministre, je ne comprends pas bien. La situation est apocalyptique puisqu'il y a un dixième de ce qui était escompté qui est perçu. Pouvez-vous me faire la distinction entre la première liste et la deuxième liste de montants que vous venez de citer et, d'autre part, ce qui relève des différents enrôlements successifs ? Ce que vous m'avez communiqué reprend-il aussi les enrôlements de 2011 et de 2012 ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est ce que je vous ai dit : de 2005 à 2012.

M. Borsus (MR). - Puisque vous avez le total, vous devez forcément avoir le détail.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, je n'ai pas le détail, je pourrais vous le communiquer, mais je ne l'ai pas. Il faudra faire des recherches dans les budgets précédents et revoir, budget par budget, ce qui vient de quelle année. On pourrait le faire, mais je n'en dispose pas sous la main. C'est effectivement la somme des enrôlements de 2005 à 2012.

M. Borsus (MR). - Pour être sûr de bien comprendre et dans la mesure où il s'agit de sommes colossales, puis-je reprendre les montants évoqués ? Il y a eu 6,8 millions d'euros...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Un montant de 6,8 millions d'euros de créances totales depuis 2005.

M. Borsus (MR). - Est-ce le montant de ce qu'on aurait dû percevoir ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Oui, c'est cela.

M. Borsus (MR). - De ces 6,8 millions d'euros, on a perçu effectivement 700 000 euros, soit un peu plus de 11 % de ce qu'on inscrit au budget. Est-ce exact ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Oui, c'est cela.

M. Borsus (MR). - Dans les 89 % restants, un million d'euros a été dégrevé ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Un million d'euros, en effet.

M. Borsus (MR). - Le reste est au contentieux ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, il reste 5,1 millions d'euros...

M. Borsus (MR). - Il reste 5,1 millions d'euros à percevoir...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - À percevoir avec plus ou moins de certitude. Dans ces 5,1 millions d'euros, il y a trois parties : au contentieux pour 1,2 million d'euros, 2 millions d'euros suspendus parce que dans le périmètre SAR - normalement, ceux-là ne sont plus recouvrables, de par cette décision-là, mais ils font toujours partie de l'encours - et 1,9 million d'euros à titre de solde théoriquement recouvrable. Après, cela dépend évidemment des dossiers. Ceux-là ne sont pas encore au contentieux en tant que tel.

M. Borsus (MR). - Donc, dans les 6,8 millions d'euros, vous êtes déjà certain de ne pas percevoir le million et les deux millions d'euros qui étaient dans un périmètre SAR. Au mieux, vous en percevriez 30 à 40 %.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Oui, c'est pour cela qu'on a voulu changer le système.

M. Borsus (MR). - Et pour autant que les contentieux aboutissent...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Tout à fait.

M. Borsus (MR). - Moins les frais du contentieux. En effet, pour des montants pareils, les entreprises bataillent jusqu'au bout des procédures.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je n'en sais rien, il faudrait interroger mon collègue qui gère le contentieux. Cela dépend, j'imagine, s'il y a un interlocuteur ou non ; cela dépend des situations. Je ne sais pas quels sont les frais engendrés par le contentieux.

M. Borsus (MR). - Sur quelles recettes tablez-vous pour 2012, après ajustement, et pour 2013 compte tenu de tout ce qu'on voit ici ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - On peut l'examiner dans le tableau des recettes. Comme vous le voyez dans le tableau budgétaire, on a prévu 600 000 euros au lieu de 1,1 million d'euros prévus en 2012.

M. Borsus (MR). - Vous avez donc prévu de percevoir 1,7 million d'euros sur deux années là où vous n'avez effectivement perçu, à ce stade, que 700 000 euros depuis 2005 ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Oui, mais nous avons changé le système.

M. Borsus (MR). - Oui d'accord, mais vous l'aviez déjà changé dans le décret.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est pour cela qu'on avait mis 1,1 million d'euros et que, cette fois-ci, on n'a plus mis que 600 000 euros. En

attendant, on est nettement plus loin qu'il y a un an. Maintenant, les modalités sont prêtes pour la mise en oeuvre puisqu'il a fallu travailler sur les banques de données, mener des opérations de terrains, et caetera. On a modifié les paramètres lorsqu'on a décidé de passer de 5 000 m^2 à 1 000 m^2. On était parti du constat que cette taxe ne fonctionnait pas, qu'elle portait sur des très grands terrains, qu'elle aboutissait à de très grandes sommes et que la plupart du temps, elles se trouvaient en contentieux.

Ici, en diminuant la superficie, on a fait le pari - mais cela doit se vérifier dans les faits, bien entendu - qu'il était beaucoup plus raisonnable d'avoir une taxe moins importante sur des terrains de plus petite superficie. C'est ce que nous avons décidé il y a un an, mais la mise en œuvre est progressive et n'est pas encore tout à fait réalisée. C'est la raison pour laquelle, cette année-ci, nous avons prévu une recette de 600 000 euros, mais je ne sais pas vous dire si on en fera 400 000 ou 700 000 euros. On verra bien dans le courant de l'année ; c'est un nouveau système, il faudra voir son efficacité. Mais sur le passé, vous avez raison. C'est bien pour cela qu'on a voulu changer le système.

M. Borsus (MR). - J'ai l'impression - tant mieux pour notre âge à tous - de rembobiner notre débat budgétaire d'il y a un an. Vous nous disiez à l'époque, au moment de proposer la modification budgétaire : « Cela ne va pas, le contentieux est trop important, les bases de données ne sont pas actualisées, il faut donc qu'on adapte notre dispositif règlementaire et décrétal ». L'opposition ne vous a pas suivi dans ce raisonnement. Je tourne la page d'il y a un an.

Vous nous décrivez grosso modo que vous percevez maximum 11 % de tout l'antécédent depuis 2005. Aujourd'hui, vous venez nous affirmer ici que vous remodifiez à nouveau le système. Union wallonne des entreprises, Fédération des entreprises de Belgique, Union des classes moyennes, un des créneaux de leurs convictions, c'est de dire : « Nous souhaitons un minimum de stabilité ».

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - On ne remodifie pas ce qu'on a décidé l'année passée. La réalité, c'est que cela ne s'est pas vraiment concrétisé cette année-ci dans les recettes et que nous espérons que cela va se concrétiser en 2013. On modifie donc un tout petit peu à la marge, mais le principe de base de ce qu'on a décidé l'année passée - c'est-à-dire des montants moins importants sur des superficies moins importantes - est consolidé ; on ne le remet pas en question.

M. Borsus (MR). - Alors il faut m'expliquer, parce que j'avais l'impression qu'il y avait des changements. Quand je lis l'article 29, il est question maintenant de parcelles cadastrales de 5 000 m^2 au lieu de 1 000 m^2 précédemment. C'est ce que vous considérez comme une modification à la marge ? Ou alors on ne parle pas de la même chose. La superficie des immeubles bâtis occupe minimum 50 % de la surface au lieu des 25 % inscrits précédemment.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Non, on doit le reprendre parce que c'est un décret annuel. C'est la même mesure que l'année passée.

M. Borsus (MR). - Mais ce n'est plus les mêmes dimensions...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Cinq mille et 1 000 m^2, c'est effectivement la même chose que l'année passée.

M. Borsus (MR). - Très précisément, à partir de combien de mètres carrés cette taxation va-t-elle s'appliquer dorénavant ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Mille mètres carrés.

M. Borsus (MR). - Et à partir de quelle surface bâtie ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il n'y a pas de limite de surface bâtie pour autant qu'existe un bâtiment sur le site.

M. Borsus (MR). - Ma question est de savoir à partir de combien de surfaces bâtie.s Dans la justification, je lis : « L'alinéa ajouté pour le décret budgétaire est supprimé, car il suscite trop de difficultés d'application ». Quel alinéa est supprimé ?

Je revendique le droit de ne pas savoir puisqu'on m'a mis dans une situation où il était quasiment impossible de ne pas savoir. Par contre, je revendique le droit de poser des questions parce qu'on est dans un débat budgétaire. Je lis, page 4, article 29 « Dispositions relatives aux sites d'activité économique désaffectés ». Justification : « L'alinéa ajouté par le décret budgétaire du 15 décembre 2011 est supprimé ». N'importe quel parlementaire de la majorité ou de l'opposition se dit « Tiens, on supprime un alinéa d'un alinéa qu'on vient d'approuver le 15 décembre 2011 ». Ensuite, vous le justifiez par le fait qu'il suscite trop de difficultés. Lequel est supprimé alors ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est une des modifications que l'on opère, mais bon je vais...

M. Borsus (MR). - Quel alinéa est supprimé, Monsieur le Ministre ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Le

troisième alinéa ajouté dans l'article correspondant par le décret budgétaire de l'année passée.

M. Borsus (MR). - C'est lequel ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Nous modifions à la marge. C'est ce que je vous dis, je vais vous retrouver l'alinéa, il n'est plus dans le texte puisqu'on ne le reprend plus. Les principes de base que nous avons décidés l'année passée sont confortés ici. Ce sont des modifications à la marge de la modification principale qui a été faite l'année passée. Je peux vous redonner l'alinéa ; je ne l'ai pas ici.

M. Borsus (MR). - Vous faites du bidouillage. Parce qu'à la faveur du budget, vous faites des cavaliers et des machins et ceci et cela. Pour les spécialistes, c'est la meilleure façon d'essayer de ne pas attirer l'attention. Je ne suis pas un spécialiste, donc je vous pose des questions. Vous dites que l'alinéa est supprimé ; je vous demande lequel. C'est tout simple.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Vous me dites qu'il faudrait que les choses soient stabilisées. Je comprends bien, mais...

M. Borsus (MR). - Je vous lis : « L'alinéa ajouté le 15 décembre 2011 est supprimé, car il pose trop de problèmes ». Quel alinéa est supprimé ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Vous l'avez dans vos documents de l'année passée, bien entendu.

M. Borsus (MR). - Excusez-moi, je n'ai pas pensé à prendre ma mallette avec les documents budgétaires depuis cinq ans...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - C'est le même problème pour moi ! Je peux vous le relire, maintenant qu'on m'a donné le texte : « La taxe reste due si les travaux ayant pour objectif de mettre fin aux causes de taxation sont exécutés sans respecter les dispositions légales qui les régissent ». Voilà, c'est une des modalités précises du dispositif, mais cela ne touche pas à la modification principale que nous avons décidée l'année passée - que nous confortons ici - c'est-à-dire le passage de 5 000 m^2 à 1 000 m^2.

M. Borsus (MR). - Donc, hormis des toilettages d'alinéas que vous venez d'évoquer, la modification porte sur le passage de 5 000 m^2 à 1 000 m^2 ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - C'est ce que l'on a fait l'année passée, que l'on confirme cette année-ci et qui est redit dans le décret budgétaire de cette année. Comme c'est un décret budgétaire qui n'a pas été transcrit dans un décret normal, il faut le remettre dans le décret cette année-ci.

M. Borsus (MR).- Excusez-moi, j'essaie de comprendre... L'article 29 indique qu'à l'article 2 du décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, le nombre 5 000 est remplacé par le nombre 1 000, le nombre 50 est remplacé par le nombre 25.

Vous me dites que dans le cadre du décret budgétaire, on doit simplement prolonger ce qui existait. C'est ce que vous venez de m'indiquer. La justification indique « l'alinéa ajouté », mais sans dire lequel tandis qu'il est encore prévu « l'alinéa ajouté par le décret budgétaire est supprimé ».

N'y a-t-il eu qu'un alinéa ajouté par le décret budgétaire ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - On parle ici de l'article ajouté dans l'article correspondant.

M. Borsus (MR). - Est-ce clair pour les collègues ici ? Savez-vous ce que vous allez voter, vous ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - C'est l'ancien article 21 qui prévoyait : « À l'article 2 du décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, le nombre 5 000 est remplacé par le nombre 1 000, le nombre 50 est remplacé par le nombre 25 ». Est ensuite ajouté un alinéa rédigé comme suit : « La taxe reste due si les travaux ayant pour objectif de mettre fin aux causes de taxation sont exécutés sans respecter les dispositions légales qui les régissent ». Celui-là est supprimé ou si vous préférez, n'est plus repris, dans le décret de cette année-ci.

M. Borsus (MR). - Très bien, je comprends. Donc, l'application fonctionnelle de cela, c'est que l'exonération que vous aviez introduite de ne pas dispenser de la taxe si les travaux étaient effectués sans les autorisations légales, cet élément saute. C'est bien cela ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Oui.

M. Borsus (MR). - Maintenant, si on a réalisé les travaux de façon infractionnelle, on n'est dispensé du paiement de la taxe ?

Derrière ce texte, il y a des milliers d'euros pour des propriétaires. Des gens vont devoir appliquer ce texte au sein de leurs administrations. Il faudrait simplement que l'on soit certain. Je ne poserais pas tant de questions si on n'était pas dans un dossier avec un contentieux de 5,1 millions d'euros. C'est plus de 200 millions d'anciens francs belges. Vous nous proposez quelque chose que, à

l'évidence, on doit tous lire sept fois pour essayer de comprendre. Et on n'est pas du tout sûrs d'avoir tous compris la même chose.

Peut-on simplement nous éclairer et faire un texte simple et lisible ?

Je rappelle les principes fondamentaux de droit : chacun doit connaître la loi ; nul n'est censé l'ignorer ; la loi doit être un peu compréhensible si possible, un peu stable dans le temps, pas changer chaque année, être compréhensible pour le plus grand nombre. Au bout de cela, il y a une sanction de milliers d'euros à la clé. Derrière le contribuable, fut-il propriétaire d'un site d'activité économique désaffecté, il y a parfois des drames économiques et humains - parce qu'un certain nombre de ces sites-là, c'est tout simplement des sites où il y a eu une activité qu'on n'a pas pu reconvertir.

Si, en plus, on vous envoie un jargon que la commission ad hoc - des spécialistes du parlement - n'est même pas capable de comprendre et disant : « Voilà votre imposition modifiée trois fois et à la suite de ça, vous êtes redevable de 10 000 euros à la Région wallonne », vous, Madame et Monsieur les contribuables, ne réagiriez-vous pas ? Et on s'étonne qu'il y ait un contentieux de 5 millions d'euros avec des « brols torchés » comme cela.

Je trouve que le contribuable - fût-il propriétaire d'un site d'activité économique désaffecté qui est souvent un ancien lieu d'emplois, d'activités, de créations, d'investissements - a lui aussi droit d'être traité raisonnablement. Il a droit à avoir un texte qui ressemble à un texte et qui est compréhensible.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - J'invite M. Borsus à relire l'article 2 du décret qui a été voté en 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés. Cet article et l'article 29 doivent se lire ensemble. Avec l'article 29 du décret budgétaire, la disposition est tout à fait compréhensible et tout à fait claire. Elle décrit quel est le fait générateur de la taxe et ses conditions. Elle modifie juste deux chiffres : la valeur de 5 000 m^2 et le chiffre de 50 qui est repassé à 25. Avec cela, ce texte a toute sa cohérence et est tout à fait lisible. Je ne vois pas où se pose le problème.

M. Borsus (MR). - Donc avec l'alinéa, si je comprends bien, l'idée est de dire que sont dorénavant exonérés ceux qui ont eu des constructions illégales. Est-ce ce qui est proposé ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Il est effectivement proposé de ne plus taxer les sites démolis illégalement.

M. Borsus (MR). - Puis-je vous demander la raison ? C'est un peu étonnant de taxer les propriétaires de SAED dont la construction est légale et d'exonérer ceux dont les constructions ou les propriétés seraient illégales. Je suppose qu'il doit y avoir une motivation à cela...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - C'est en raison des effets pervers que cela peut représenter, notamment les difficultés d'application de la part de la DGO7, comme c'est d'ailleurs indiqué dans la justification.

M. Borsus (MR). - Je ne veux pas vous torturer, Monsieur le Ministre. Je mesure bien votre difficulté, mais vous proposez un texte. Derrière, il y a des millions d'euros de recettes pour la région. Audacieusement, vous annoncez que vous allez en percevoir cette année plus que tout au long des sept dernières années - disons même six.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Non pas plus.

M. Borsus (MR). - Vous avez perçu 700 000 euros depuis 2005.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Oui, donc on est à 600 000 euros.

M. Borsus (MR). - Vous affirmez cela. Moi, j'ai des doutes, c'est normal.

Par ailleurs, il me semble que pour proposer une modification qui, grosso modo, consacre le fait que si c'est illégal, il n'y a donc pas de taxe SAED, je suppose qu'il doit y avoir une solide justification.

Si je me permets de vous poser ces questions, c'est aussi, Monsieur le Ministre, parce que vous allez interroger Maître Afscrift, par exemple, et un certain nombre de fiscalistes très pointus.

Les principes d'équité sont immédiatement évoqués devant les juridictions - et encore beaucoup d'autres éléments de cette nature-là. Il faut donc que votre dispositif soit bétonné. Vous passez par le décret budgétaire. Vous éludez donc déjà le Conseil d'État. Pour moi, après l'arrêt de la Cour constitutionnelle, il faut quand même être culotté de prendre des taxes sans les bétonner juridiquement. D'autant que vous êtes dans un sujet où vous prenez régulièrement des décisions, mais vous ne touchez rien.

(Réaction de M. Desgain)

Monsieur Desgain, vous avez beau me dire que vous êtes sûr de tout, moi, j'observe les faits. Les faits, c'est plus têtu qu'une assemblée générale d'Ecolo.

Je demande donc que l'on puisse valider tout ce qui

concerne vos perceptions SAED. Pourquoi ne touchez-vous rien des millions que vous affichez ? Pourquoi proposez-vous quelque chose qui donne finalement une prime à ceux qui sont propriétaires de choses illégales ? C'est quand même fort pour un mandataire quel qu'il soit, pour un ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Monsieur Borsus, sur ce point, je vous répète que le contentieux n'est pas directement de mon ressort. Pour ce qui concerne la taxation en tant que telle, c'est parce que la DGO7 n'est pas habilitée pour vérifier la légalité des travaux de démolition. Au départ, l'alinéa avait été prévu tel quel, mais, à l'usage, il pose des problèmes de mise en œuvre et donc, dans le décret de cette année-ci, il n'est plus repris.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, je veux bien entendre ce que vous indiquez. Vous prenez le texte et puis vous m'indiquez ici, en commission, que vous plaidez pour une nouvelle modification de votre texte et des inscriptions budgétaires fantaisistes sur le produit de celles-ci. Donc, vous me dites : « Moi, je dois changer mon texte parce que la DGO7 me dit que cela ne va pas ». On vous questionne, vous me dites : « La DGO7 dit que cela ne va pas parce qu'elle n'a pas la possibilité de vérifier la légalité des travaux ».

Petite mise en perspective : la Région wallonne a un Secrétariat général, des DGO1 à 7 - la petite dernière - et des OIP tout autour. La région, c'est comme un corps avec un certain nombre de bras. La DGO7, elle, perçoit. La DGO4, par exemple et d'autres encore ont des capacités de contrôle, et cætera. Elles peuvent aller voir les bâtiments, les sites concernés par la taxation au sujet desquels la DGO7 dit : « Moi, je ne peux pas percevoir, je ne peux pas contrôler si c'est légal ».

Monsieur le Ministre, vous êtes aussi le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme. Vous avez une administration qui est chargée, si je ne me trompe, des infractions en matière d'urbanisme. Si je ne me trompe pas, dans un décret, vous avez habilité les préposés du Département de la Nature et des Forêts à contrôler les infractions d'urbanisme. Vous avez une structure, une espèce de task force qui rassemble tout ce qui est contrôlé, et cætera. Donc, vous avez une série d'outils. Aujourd'hui, vous venez proposer au parlement de renoncer à taxer ce qui est illégalement érigé au titre du fait que, votre administration n'ayant pas la capacité de contrôler celui-ci alors, vous exonérez. Par contre, celui qui est propriétaire d'un SAED légalement construit va payer. Vous pensez que, devant une juridiction, après les commentaires du décret budgétaire que nous venons d'échanger et après l'éclairage que vous avez donné de votre mesure, vous pensez que cela va résister à des recours ? Sait-on plaider ici le fait d'absoudre eu égard à une incapacité de contrôler la légalité d'une taxation ? C'est ici vers la gauche que je me tourne, vers les libéraux, vers vous, en disant qu'il y a un principe d'équité fondamental.

(Réaction d'un membre)

Je veux bien me laisser convaincre, mais donnez-moi des arguments parce qu'un silence peut être tonitruant, mais ici, votre silence est plein de doutes, Monsieur le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Quel silence ? Je vous ai répondu. Je vous ai dit : « Les vérifications principales en 2012 restent. Elles sont réinscrites dans le décret budgétaire 2013 puisque, par définition, c'est annuel ».

M. Borsus (MR). - Sauf l'alinéa ...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Sauf à la marge effectivement, l'alinéa dont je vous ai dit que, dans la mise en œuvre, la DGO7 n'est pas outillée pour vérifier la légalité des travaux, y compris ce que cela implique comme présence sur le terrain, et cætera. Ceci étant, je peux aussi vous dire que nous devrons de toute façon conforter définitivement ce mécanisme et donc, cela fait partie des questions dont nous pourrons rediscuter dans le cadre d'un décret qu'il faudra prendre, à un moment donné, en 2013. Il sera définitif lors de la mise en œuvre. Cela fait donc partie des éléments de discussion que l'on peut avoir, mais c'est la justification qui fait que cet alinéa a été retiré. Je vous ai répondu. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais je vous ai répondu.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Borsus (MR). - On a un vrai problème.

M. Desgain (Ecolo). - Je reviens, Monsieur Borsus, sur l'article 2 qui dit que « le fait générateur de la taxe est le maintien en l'état au sens de l'article 7 du décret des sites d'activité économique désaffectés. Par site d'activité économique désaffecté, on entend une parcelle cadastrale ou un ensemble de parcelles cadastrales réunissant les conditions suivantes, au paragraphe d : « aucune activité économique n'est plus exercée dans au moins un immeuble bâti sans que cet immeuble n'ait fait ou ne fasse l'objet d'une réaffectation ». On trouve un peu plus loin, toujours dans ce paragraphe : « N'est pas considérée comme étant exercée au sens de la présente condition, l'activité de toute personne physique ou de toute personne morale qui n'est pas en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ».

Donc, je ne vois pas, sur base de cette disposition-là, comment quelqu'un qui exerce une activité qui n'est pas légale sur un SAED ou qui a construit sans avoir de permis pourrait être exonéré de la disposition prévue et échapper au fait générateur de la taxe.

Je pense qu'il est important de le relire. Vous le lisez autrement, Monsieur Borsus, et vous me l'expliquez.

M. Borsus (MR). - M. le Ministre vient d'expliquer la justification de la suppression de l'alinéa 2. Je veux bien qu'on rembobine 15 minutes de notre commission et qu'on réécoute la justification. On nous propose un texte. Nous posons des questions sur la finalité de ce texte. Des questions d'éclaircissement d'abord, de compréhension ensuite, puis d'opportunité politique. C'est toujours le même schéma, personne n'est surpris.

Monsieur le Ministre, on va dialoguer encore comme cela régulièrement. Ne soyez pas surpris, on a toujours la même mécanique. Dès l'instant où vous nous dites : « Voilà pourquoi on ne savait pas le percevoir parce que la DGO7 n'est pas outillée pour contrôler la légalité ». Juste ? C'était il y a 3 minutes 20. Je me dis : « Tiens, si le problème est de ne pas être outillé pour contrôler la légalité, il y a d'autres instances qui sont légalement, décrétalement habilitées à contrôler cette légalité en Région wallonne ». Il y en a même un certain nombre qui dépendent de vous, de votre département fonctionnel. Ou alors, il y a peut-être une autre explication, Monsieur le Ministre. On n'est pas censé tout savoir. Il y a peut-être une autre explication, sur la suppression de cet alinéa. Je veux bien tout à fait oublier la justification que vous venez de donner, c'est une erreur, cela arrive, même au niveau ministériel et budgétaire, mais qu'on me donne alors la vraie justification si ce n'est pas celle-là.

M. le Président. - Je suggère que l'on clôture à un moment ce débat parce que cela peut durer assez longtemps.

M. Borsus (MR). - Vous êtes satisfait, vous, Monsieur le Président ?

M. le Président. - J'organise le débat pour l'instant, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). - Oui, mais vous allez devoir voter !

M. le Président. - Je vais devoir voter. Sur les questions de M. Borsus, elles ont été posées, le ministre a amené un certain nombre d'éléments de réponse. M. Desgain a évoqué des éléments de réponse aussi. On peut encore discuter pendant longtemps. Je pense qu'il faut, à un moment donné, atterrir.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref, rassurez-vous, mais il est vrai que les questions, aussi pertinentes qu'elles soient et les réponses parfois un peu interpellantes, sèment un peu aussi le doute. Mais j'ai bien entendu, et c'était assez clair, la lecture de M. Desgain. Je pense aussi qu'on ne va pas passer tout l'après-midi sur ce débat, mais cela peut peut-être permettre une certaine clarification dans le quart d'heure ou dans la demi-heure qui viennent avec peut-être les spécialistes du cabinet et qu'on puisse revenir sur une justification bien précise. Voilà, mais qu'on puisse avancer dans le débat.

M. le Président. - D'accord comme cela ?

M. Borsus (MR). - Oui.

M. le Président. - Poursuivons sur les réponses que M. le Ministre avait annoncées.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Sur la question de l'eau, les autorisations demandées au ministre fédéral concernant l'eau, j'ai fait le relevé des différentes demandes en matière d'eau. D'abord, je vous répète que la taxation sur les captages s'applique bien aux distributeurs. Elle se répercute sur le consommateur lorsque les distributeurs souhaitent la répercuter selon des modalités précises. J'ai, par exemple, le 12 janvier 2012, une demande de modification tarifaire de la Commune de Saint-Vith. Le 7 février 2013, une demande de modification tarifaire de l'Association intercommunale des Eaux de la Molignée, une demande de modification tarifaire de la Calamine, une demande de modification tarifaire de la Commune de Gouvy. Le 26 mars, une demande de modification tarifaire de la Commune de Manhay, et cætera.

Ceci couvre à la fois ce principe d'intervention sur les captages d'eau et d'autres demandes de modification tarifaire qui peuvent arriver par ailleurs. Par rapport à votre question sur l'égalité, il n'y a pas de question sur l'égalité puisque, bien entendu, la redevance sur les captages d'eau s'applique au 1er janvier comme elle a été décidée et, ensuite, elle est répercutée sur la facture en fonction de la politique tarifaire précise de chaque distributeur. Ou alors, il faut fusionner tous les distributeurs en un seul opérateur unique. Il n'y pas de question d'égalité, il ne s'agit pas d'une redevance qui s'applique directement à l'usager, elle s'applique aux distributeurs.

M. Borsus (MR). - Je peux poser une question sur ce point-là ?

Vous indiquez, Monsieur le Ministre, par rapport à cela - on est dans l'ajustement - que vous avez diminué les montants de la recette eu égard aux difficultés et, notamment, aux approbations des affaires économiques.

Vous répondez aux questions posées dans l'ajustement.

Vous avez donc déplacé le curseur dans le temps, je suppose, pour enregistrer en 2012 une diminution du volume des recettes eu égard, avez-vous indiqué, aux nécessités d'obtenir les autorisations d'augmentation de prix, et caetera.

Où a été fixé ce curseur ? Qu'est-ce qui a fait que

vous avez diminué le montant attendu de cette taxe ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il y a surtout la facturation, en elle-même, qui fait en sorte qu'une bonne partie de la consommation d'eau est réellement facturée l'année suivante puisque vous savez que l'on fonctionne par système de provisions.

Une bonne partie de la recette réelle est donc réalisée seulement en 2013. C'est pour cela qu'il y a un décalage dans le temps. Il n'y a pas d'inégalité entre les distributeurs.

M. Borsus (MR). - Quels sont les autres facteurs ? Vous dites que c'est surtout à cause de la facturation. Quels sont les autres éléments ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je crois que c'est le seul facteur qui justifie le report.

M. Borsus (MR). - On va avoir une recette augmentée de l'effet retard, en 2013 ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Bien sûr.

Il n'y a pas de perte. Il y a simplement un décalage dans le temps de la recette 2012. Elle se retrouve à partir de 2013. Après, évidemment, le décalage se poursuit. Simplement, en 2013, on est en année pleine par rapport à cette décision-là.

M. Borsus (MR). - N'y a-t-il pas des distributeurs d'eau qui disent : « vous nous taxez alors que nous ne savons répercuter que quand nous avons les autorisations des Affaires économiques, alors nous n'allons pas endosser la fiscalité régionale » ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il peut y avoir des avis tels que celui-là. Cependant, la législation s'applique de la même façon à tout le monde.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, vous poursuivez la réponse ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Nous avions la question quant aux PCA. Je pense que c'est Mme Moucheron qui avait posé cette question, si je me rappelle bien.

Tous les PCA qui sont introduits à l'administration et qui répondent aux conditions pour être subventionnés, sont subventionnés. Nous savons combien sont introduits, mais nous n'avons pas de relevé des PCA susceptibles d'être subventionnés, mais qui ne sont pas introduits, et ne sont pas subventionnés parce qu'il n'y a pas de demande introduite.

Nous avons, en tout cas, pour 2012, 17 PCA qui ont bénéficié d'un arrêté de subvention, soit pour l'élaboration ou la révision du PCA et/ou le rapport sur les incidences environnementales. Nous pensons qu'il y en a cinq qui ne sont pas subventionnés. Là, on n'a pas de relevé exhaustif. Il n'y a pas une sélection dans les demandes : tous ceux qui répondent aux conditions sont subventionnés.

Il y avait la question de Mme Cremasco sur PLI.

Les montants qui sont prévus visent essentiellement à mettre à jour l'outil. La difficulté, c'est que c'est, par définition, un outil évolutif, dynamique puisqu'il s'agit du fonds du plan qui remplace le plan cadastral. L'actualisation, par définition, est permanente. C'est essentiellement à cela que sont consacrés les budgets annuels qui sont prévus, même si, maintenant, ils ressortissent du patrimoine.

Nous avions la question des frais d'études et de justice.

Pour les frais de justice, on peut avoir des réponses relativement claires par rapport aux différentes AB. Pour les frais d'études, c'est un peu plus compliqué parce qu'il s'agit d'une interprétation plus souple. Je veux dire qu'il n'y a pas de définition précise de ce qu'est une étude, un peu comme j'avais déjà pu le dire tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les frais de justice, en aménagement du territoire, les frais d'avocats qui étaient prévus en 2012 étaient de 1,138 million d'euros. Ils sont, en 2013, de 1,438 million d'euros. Cela s'explique à la fois par l'augmentation des contentieux et, d'autre part, les frais de consultation du CWATUPE.

Sur cette même AB, il y a également les jetons de présence de la CRAT et de la Commission d'agrément des auteurs de projet qui, eux, sont inchangés. Par ailleurs, il y a une troisième cause qui intervient également dans cette augmentation : le changement de système de marché dont j'ai parlé tout à l'heure, le passage d'un système de marché par rapport aux abonnements anciens qui modifient aussi le système.

Toujours sur ces frais d'avocats en aménagement du territoire, pour le contentieux administratif, le Conseil d'État, le nouveau marché, selon le nouveau système, a été passé. Un lot de cinq avocats est retenu. Autrement dit, les affaires sont attribuées à ces différents avocats à l'intérieur du lot. Là, il y a un montant forfaitaire, de 1 450 euros à 2 420 euros par dossier, suivant les avocats, dans le cadre du marché qui a été passé.

Pour le contentieux judiciaire, le marché est en cours et n'est pas encore passé. Jusqu'ici, on travaille avec un forfait par dossier et un système de provision. Il est prévu de passer à un système horaire dont le prix varie entre 90 et 180 euros de l'heure, suivant les avocats et suivant le marché qui sera passé.

Pour les frais d'exécution de jugements, les montants passent de 235 000 euros à 1,1 million d'euros en 2013. De nouveau, c'est l'estimation de l'administration sur les contentieux qui sont en cours et les jugements qui sont, pour l'essentiel, des affaires souvent anciennes, qui peuvent aboutir en 2013. Les impacts budgétaires sont variables d'année en année. C'est une estimation, bien entendu. Là-dessus, nous faisons confiance à l'administration. Forcément, il y a une certaine incertitude sur le montant précis.

(Réaction de M. Borsus)

C'est en aménagement du territoire.

Pour ce qui concerne les frais d'avocats et de justice en environnement, il y a, à l'AB 12.02 du programme 15.02, 200 000 euros de frais d'avocats et 100 000 euros de travaux juridiques prévus pour l'aide à la rédaction de textes législatifs. Il y a également, à l'AB 30.01, l'exécution d'un jugement, pour 25 000 euros, qui devra peut-être être complété en cours d'année. Ensuite, il y a des études en cours, essentiellement dans le domaine de l'eau, mais cela n'est plus dans les études. Il s'agit plus d'un travail de rapportage et de suivi, en application des directives européennes, essentiellement, qui, cumulées les unes aux autres, dans l'ensemble du secteur de l'eau, représentent un budget de l'ordre de deux millions d'euros. Il ne s'agit pas d'études que j'ai choisies de lancer pour faire telle ou telle proposition. Il s'agit de mise en œuvre du suivi de la directive européenne et de toutes ses implications de rapportage et de suivi.

Il y a les études sur les déchets qui sont en cours pour le Plan wallon des déchets. C'est vrai que je n'ai pas le montant pour le Plan wallon des déchets.

Sinon, concernant plus globalement les études, le SDER, je vous en ai parlé tout à l'heure, un montant de 798 429 euros TVAC qui était sur le budget 2011. Il reste seulement un montant de 35 000 euros en 2013, pour un accompagnement prospectif.

Globalement, d'ailleurs, les budgets des études en aménagement du territoire, en 2012 et en 2013, sont en diminution importante : de l'ordre de 1,3 million d'euros. C'est d'ailleurs assez logique puisque la plupart des études ont été réalisées et financées en début de législature, en prévision.

(Réaction de M. Borsus)

Je vous donne les différents montants. Cela concerne plusieurs années budgétaires. Je n'ai pas un seul total.

M. Borsus (MR). - En 2013, c'est diminution sensible de 1,3 million d'euros.

En gros, vous avez le total pour savoir qu'il diminue de 1,3 million d'euros.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je l'ai, comme vous, dans les tableaux budgétaires, mais je ne l'ai pas repris tel quel. Je peux aller le rechercher dans les tableaux si vous le voulez.

M. Borsus (MR). - Si cela ne vous dérange pas. J'aime bien que l'on me dise l'écart. Me dire qu'il est en diminution sensible, il diminue de 1,3 million d'euros, je suppose que l'on vient de quatre ou cinq.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je vais vérifier.

Alors, nous avons effectivement, le SDER, je l'ai dit, en 2011. Une étude sur l'exploitation du sous-sol qui est en cours : 64 000 euros engagés en 2012. La subvention annuelle de la CPDT diminue en 2013 : de 3,25 millions à 3 millions d'euros. Celle de l'Observatoire du développement territorial est maintenue à 150 000 euros. Il y a un budget de 66 500 euros pour la réalisation du décret éolien et la rédaction du texte qui ont été également engagés en 2011.

Vous voyez que nous ne sommes pas dans des montants démesurés, de manière globale.

Nous en arrivons à la question des tarifs TEC et SRWT.

Les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, en termes de fréquentation, ne sont pas tout à fait corrects, mais je voudrais d'abord peut-être distribuer la réponse à la question écrite que vous m'avez fait parvenir, Monsieur Borsus, et à laquelle je vous ai répondu, avec tout le détail des tarifs. Je suppose que la réponse vous est bien parvenue. Quoi qu'il en soit, on peut y revenir en détail puisque vous avez, en annexe de cette réponse, la grille tarifaire nouvelle et la grille tarifaire ancienne. Voilà la totalité des informations que vous demandez.

Pour les plus de 65 ans, c'est là qu'il y a une petite erreur tout à l'heure. Le nombre de cartes en circulation - on est sur des estimations - est aujourd'hui estimé à 320 000. Il s'agit du nombre de personnes de plus de 65 ans qui disposent d'une carte pour l'accès au réseau.

Les cartes ne sont pas à renouveler annuellement. Certaines cartes ne sont pas utilisées. Il y a peut-être même des personnes qui sont décédées. Il n'y a pas de mise à jour régulière de ces cartes. C'est pour cela que nous ne disposons pas d'un chiffre précis.

Les utilisateurs réels - en tout cas ceux qui s'impliqueraient dans le nouveau système d'intervention forfaitaire de 36 euros - sont estimés à 160 000 dont il faut retrancher environ un tiers pour les personnes sous statut BIM et OMNIO qui conservent la gratuité. Cela représente 110 000 contributions de 36 euros, c'est-à-dire 3,9 millions d'euros en année pleine, soit à peu près la moitié en 2013 puisque le système n'entrera en vigueur qu'au 1er juillet. Cela ne veut pas dire que les

personnes ne paient que pour six mois, elles prennent leur carte pour un an, mais on ne considère pas que la totalité du public concerné va nécessairement prendre sa carte déjà en 2013. Certains la prendront peut-être en 2014. Une estimation raisonnable aboutit à considérer que la moitié de la recette en année pleine - c'est-à-dire 3,9 millions d'euros - pourrait être atteinte en 2012. On n'est pas du tout, comme vous l'évoquiez, au montant de 11 millions d'euros.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, pour bien vous suivre, parce que je suis désolé, mais ...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je veux bien recommencer.

M. Borsus (MR). - Non, on a bien fait de faire une pause d'une heure parce que, à midi, vous me parliez, au total, de 480 000 personnes concernées. Maintenant, ce sont 320 000 titulaires d'une carte, dont les utilisateurs réels sont estimés à 160 000 dont, de surcroît, une partie seront à l'avenir exonérés eu égard à leur statut social. Donc, votre estimation des personnes impactées est désormais de combien de personnes, in fine ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je vais vous le dire : de 110 000 personnes, mais on a estimé à 110 000 en année pleine.

M. Borsus (MR). - C'est la démonstration, excusez-moi, presque par l'absurde, de la nécessité des travaux budgétaires. Au matin, vous me dites, à chaud, un chiffre. On demande un peu de précision, et cætera, et, l'après-midi, le chiffre est divisé par trois. Je veux bien entendre tout ce qu'on veut, mais je vais prendre connaissance ...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - C'est pour cela qu'on vérifie.

M. Borsus (MR). - La grille tarifaire, en ce qui me concerne, je ne l'avais pas encore reçue. On va analyser cela avec beaucoup d'attention.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, un petit mot de réaction. Je prends bonne note, approximativement, puisque, M. le Ministre - je peux le comprendre - n'a pas encore un certain nombre de chiffres concernant les études, notamment le secteur des déchets, ce qui n'est pas rien, le Plan wallon des déchets. On arrive donc à une diminution de 1,3 million d'euros du total du budget d'études dont on doit encore fixer le montant final à la suite de ces réductions de 1,3 million d'euros.

Deuxième élément de réaction, même si on est - on le sait et, Monsieur le Ministre, vous l'évoquez souvent en ce qui concerne le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie - dans une situation où il est prévu de dépenser en frais de justice, d'avocats 1,438 million d'euros auxquels je dois encore ajouter 1,1 million d'euros de prise en charge de litiges, rien que pour la prévision 2013. Vous l'avez justement dit, des litiges, cela dure plusieurs années. Ceci n'est donc évidemment pas relevant de l'année 2012 ou 2011, mais à l'inverse, il y a des contentieux qui naissent aujourd'hui, notamment dans les SAED, à mon avis, mais dans d'autres matières encore, des contentieux naissants et croissants dont l'impact budgétaire est l'héritage que vous transmettrez à vos successeurs, comme vous-même, vous devez partiellement gérer celui-là.

J'attire l'attention sur les sommes phénoménales dont on parle, que ce soit en budget de justice, d'avocats, de contentieux : 1,1 million euros, d'études - études sur l'eau, l'air, les déchets. Je dois dire qu'on étudie abondamment, Monsieur le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Nous parlons ici de compétences qui, globalement, représentent plus de 600 millions d'euros par an. Je vais dire que c'est normal qu'il y ait une petite part de ce budget qui corresponde soit à des études, soit à des frais d'avocats et d'expertises. À titre de rappel, peut-être, j'ai été regarder ce qu'il en était par le passé et je constate qu'en 2001, le Ministre Foret, mon prédécesseur, a disposé d'un budget d'études de l'ordre de 12 millions d'euros par an. Vous pouvez pouffer, mais ...

M. Borsus (MR). - Je vous invite à avoir un relationnel avec les chiffres qui soit modéré. Ce matin, vous nous affirmez des chiffres. L'après-midi, ils sont divisés par trois. À mon avis, celui-ci, après le repas du soir, va être divisé par un curseur bien plus important que trois. Soyez prudent lorsque vous avancez des chiffres en commission, Monsieur le Ministre. Depuis le matin ...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je propose qu'il y ait aussi une certaine modestie dans l'analyse des chiffres. Il est normal, dans des budgets de cette ampleur, qu'il y ait l'un ou l'autre million qui soit consacré à des frais d'études pour faire des réformes de l'ampleur de celles que nous envisageons et de celles que nous sommes en train de réaliser. Il est également normal que nous financions les factures qui sont liées à des contentieux qui, pour la plupart, sont hérités de parfois plusieurs législatures ou, en tout cas, de plusieurs années. C'est une question de gestion de base. Je ne vois pas très bien comment je peux éviter ces frais. Ce ne sont pas véritablement des choix politiques que je fais et il me semble que, par rapport aux choix réels qui ont été mis en œuvre par le gouvernement, quand on voit, par exemple, que, sur le groupe TEC, on remet cette année encore six millions d'euros de plus, c'est beaucoup plus que les frais d'études. On est bien d'accord. On peut aussi relativiser les différents

montants.

M. Borsus (MR). - J'en termine, en vous faisant une suggestion : vous avez, dans vos administrations, un certain nombre d'experts de tout premier plan. Si, au lieu d'externaliser massivement comme vous le faites, vous sollicitiez un certain nombre de services de pointe dans une série de législations qu'ils connaissent pour les appliquer régulièrement ou pour en être observateurs, je pense qu'on pourrait faire des économies dans ce budget hyper difficile que vous nous décrivez, en évitant de dépenser des sommes aussi considérables. Bien sûr, il faut des études. Bien sûr, vous avez des contentieux, mais ici, on a une ampleur d'études, de contentieux, de frais, d'indemnisations qui est, me semble-t-il, de l'argent perdu, du gaspillage. Mon message est celui-là : dans une situation d'austérité, dans un budget de crise tel que celui que vous nous présentez, on ne peut pas tolérer des dépenses de cette nature-là, en tout cas, avec cette voilure-là.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Concernant les recherches et les nombreuses études et au vu des montants qui sont annoncés - même si je concède largement à M. Borsus qu'on peut arriver au dernier carat et à la dernière précision du chiffre - quand je vois globalement les gros équilibres qui sont là, j'ai envie de dire que c'est exactement l'inverse. Je ne parle pas du contentieux et des contentieux juridiques. Là, je recèle autre chose et, effectivement, moins on en a, mieux c'est et plus la région se porte bien. Par contre, étudier les choses, faire en sorte qu'elles soient réalisées sainement avec une vision transversale qui est on ne peut plus complexe - et on l'a vu, que ce soit le SDER, le CWATUPE, je vous ferai remarquer qu'il y a aussi le schéma de développement régional dont les études chez M. le Ministre Marcourt atteignent le montant du CWATUPE, et cætera. Même si j'attends avec impatience qu'il y ait des résultats sur le schéma de développement du commerce, je pense que c'est beaucoup plus sain de s'atteler à les réfléchir sainement, plutôt que dans la précipitation, et prendre des décisions, avoir un budget qui augmente au niveau des projets qui sont, je vais dire, en dur et qui sont des projets *in concreto* qui vont soi-disant amorcer et changer la Wallonie, alors qu'ils n'auront pas été réfléchis sainement et sur le long terme.

Deuxièmement, les chercheurs - pour avoir eu la chance moi-même d'en être - c'est aussi la classe moyenne et c'est aussi de l'emploi. C'est de l'emploi qui n'est pas effectivement dans une production directe et Dieu seul sait si on en cherche. Il ne faut pas croire que, derrière cela, il n'y a pas des équipes compétentes, il n'y a pas des jeunes qui cherchent à se repositionner et il n'y a pas tout un marché de l'emploi. Je trouve que le discours est complètement déplacé et, au vu des montants qui sont consacrés à des investissements en tout genre - et il en faut - par rapport au budget wallon et les montants qui sont investis dans la recherche, je trouve franchement qu'il n'y a pas de quoi hurler au grand dieu qu'il y a un déséquilibre phénoménal, que du contraire.

Monsieur Borsus, je trouve aussi que la question des tarifs des TEC - on a pu en discuter avec M. Senesael - est très intéressante. Par contre, je me demandais si vous aviez reçu la réponse écrite et si, dans votre engagement à finir les travaux à 16 heures et dans votre engagement d'une opposition constructive, si vous avez reçu cette réponse au préalable ou si elle est vous est transmise actuellement. Je trouve que, pour l'organisation des débats de ce parlement, dont vous êtes souvent un très bon contributeur, on aurait pu avoir un débat de fond, effectivement. Vous avez raison de le soulever, je ne conteste pas cela.

J'ai quand même une position plus mitigée. Dernier point : quand je lis la réponse à votre question et que je vois que la généralisation du tarif réduit à tous les abonnements souscrits par les 12-24 va s'étendre à une catégorie de personnes qui n'en disposaient pas et qui font partie des personnes qui sont les plus précarisées de notre société, à savoir les jeunes chômeurs ou les jeunes travailleurs, et quand je vois la contribution, par contre, de solidarité de trois euros par mois qui est demandée à certaines personnes âgées, j'ai envie de dire que là, moi c'est clair et foncièrement, je pense que, comme le disait mon collègue, M. Senesael, on est plutôt dans la solidarité, dans la juste répartition des enjeux de chacun. Il est loin de déconsidérer les personnes âgées, que du contraire, mais de donner un peu plus de considération que vous n'en avez eu jusqu'à présent aux chômeurs et aux personnes qui sont les plus lésées qui sont des jeunes qu'il faut remettre sur le marché de l'emploi. Je m'excuse, Monsieur Borsus, mais vous avez fustigé à souhait cette catégorie en disant : « Les personnes âgées vont payer ». Donc, maintenant, je ne fais que lire la réponse écrite qui vous a été transmise et je l'interprète avec mon idéologie.

M. le Président. - Je propose que l'on ...

(Réaction d'un membre)

Mme Cremasco (Ecolo). - Vous savez très bien qu'on ne m'a absolument rien demandé, Monsieur Borsus, et que je m'exprime sans aucune demande !

M. Borsus (MR). - Donc, à un certain moment, les amis Ecolo, je veux bien qu'on amène la moitié du groupe parlementaire Ecolo en renfort pour aider le ministre après une pause.

Que les chiffres du ministre soient divisés par trois après la pause de midi, qu'il ne sache pas justifier un alinéa, que l'on parle de millions d'euros non perçus dans les SAED et puis, en plus, venir invoquer des documents qu'on n'a pas reçus en disant : « Diable, vous n'en avez pas pris connaissance ! ». Il y a tout de même

des limites !

Je rassure Mme Cremasco : nous continuons bien évidemment à respecter le timing de 16 heures. Je pense qu'avec déjà tout ce qu'on a pu obtenir d'informations ce matin, cela le justifiait, me semble-t-il, depuis ce matin. Cela le justifiait très largement. Pour le reste, si l'ensemble de la majorité est rassurée après nos travaux budgétaires, je ne peux qu'observer cette douce quiétude majoritaire.

Pour le reste, on va se plonger dans les nouveaux tarifs qui nous sont annoncés : next, horizon ...

M. le Président. - Monsieur Borsus, ne les commentez pas maintenant. Vous connaissant, vous plongez dedans et vous y reviendrez.

Je suggère de clore l'incident et de passer à l'analyse de la division. Oui ?

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Juste une petite incise, si vous le permettez. On a aussi, dans notre groupe, profité du cumul de la pause de midi et de la suspension de séance pour voir la réponse de M. le Ministre. Je ne voudrais aucunement jouer les trouble-fêtes, mais juste, pour la qualité du rapport, quand M. le Ministre me dit qu'il n'y a pas d'impact de la hausse de la taxe sur la mise en CET, d'après les renseignements - en tout cas, que nous avons sollicités - il est bien évident, nous dit-on, que les encombrants non incinérables dans les parcs sont mis en CET, avec une incidence sur le coût pour l'intercommunale et la commune. Il en va ainsi pour les ordures ménagères qui ne peuvent pas être incinérées en cas de panne de l'incinérateur et/ou lorsqu'un autre incinérateur ne peut pas prendre en charge, ce qui a déjà été aussi le cas. Je voulais donc juste apporter cette petite valeur, valeur il y a. En tout cas, ce petit commentaire ajouté.

M. le Président. - Merci, Monsieur Senesael.

Je suis dans l'analyse de la division organique 13, dans les dépenses. DO13, routes et bâtiments.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Je suis dans la DO14, mobilité et voies hydrauliques.

On fait tout d'un coup.

M. Desgain (Ecolo). - Je pense que vous avez passé la DO10, programme 07, géomatique, je pense.

M. le Président. - J'ai même passé la 2 et la 10. La 2, ce sont les dépenses de cabinet. La 10, c'est le secrétariat général, mais si vous avez des remarques à faire sur la 2 et la 10, allez-y, Monsieur Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - J'avais une question sur la géomatique.

M. le Président. - Cela ne m'étonne pas de vous.

M. Desgain (Ecolo). - Au programme 07, on voit que le budget est en hausse, surtout à l'allocation de base 12.10 - prestations pour comptes de tiers. Je voulais savoir quelle était la raison de cette augmentation importante en géomatique, Monsieur le Ministre. Sans faire de commentaire sur l'intérêt du programme et des mesures qui ont du sens, on sait que c'est aussi un travail de longue haleine donc, il peut donc parfois être un peu accéléré, parfois un peu ralenti.

Pourquoi y avait-il une augmentation ?

M. le Président. - Sur la DO10, il n'y a pas d'autre question ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Vous avez plus ou moins donné la réponse, c'est-à-dire que cela dépend de l'échéance de paiement. Le programme se poursuit. Il n'y a pas de remise en cause particulière ou de changements particuliers. Simplement, les paiements prévus l'année prochaine sont ceux-là et c'est sur cette base que l'administration calcule les montants.

M. le Président. - Monsieur Desgain, d'accord ?

M. Desgain (Ecolo). - Oui, très bien pour la réponse.

M. le Président. - Je fais la 14, mobilité, voies hydrauliques en dépenses.

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. J'ai plusieurs questions.

À l'allocation de base 01.02, vous indiquez une promotion du vélo électrique dans les mesures pour le soutien au développement des vélos. Je voudrais savoir ce qu'il fallait comprendre par promotion du vélo électrique, si c'était de l'information, une sensibilisation, des choses comme cela.

À l'allocation de base 01.03, vous annoncez des mesures pour le covoiturage dynamique. J'ai bien une petite idée de ce que cela peut être, mais si vous pouviez me donner quelques éclaircissements ... Met-on en place une plate-forme internet ? Essaie-t-on d'utiliser la téléphonie mobile pour faciliter et favoriser le covoiturage ? Je pense qu'il est vraiment important de faciliter le covoiturage d'autant qu'on voit bien que, sur certains ponts d'autoroutes, près des entrées d'autoroutes, il y a pas mal de voitures garées. Ce sont manifestement des gens qui s'arrangent entre eux pour faire du covoiturage. Donc, je voulais en savoir un peu plus sur ce point-là.

Allocation de base 01.05 sur les plans de mobilité et de déplacement. C'est une des allocations qui permettent de financer la subsidiation pour les conseillers en mobilité. Je voulais savoir, comme il y a des modifications budgétaires assez sensibles, si les conseillers en mobilité et l'aide qui leur est apportée étaient mises en cause ou pas.

Voilà les quelques questions que je voulais vous poser concernant le programme 02, mobilité conviviale.

M. le Président. - Merci. J'en ai pour tout le monde.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci, Monsieur le Président. On va essayer d'aller à l'essentiel.

Deux petites réflexions ou questions, Monsieur le Ministre.

D'abord, en ce qui concerne la politique cyclable, on voit que les moyens sont en augmentation, que ce soit en crédits d'engagement ou en crédits de liquidation.

On connaît votre attachement à mettre en place un soutien accru aux communes pilotes dans le Plan Wallonie cyclable.

Tant mieux pour ces communes, mais il y a toutes les autres communes qui sont en attente et donc c'est toujours un peu moins valorisant pour les communes qui attendent d'être également reconnues dans leur volonté de mener une politique cyclable intéressante. Pensez-vous augmenter le nombre de communes qui peuvent entrer dans ce Plan de Wallonie cyclable ? Y a-t-il des expériences menées par les communes pilotes qui pourraient être transférées vers les communes qui sont en attente ? Estimez-vous que, pour l'instant, vous impulsez la bonne stratégie pour cette nouvelle dynamique ? En ce qui concerne les subventions d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité, je m'inscris un peu dans la continuité de la réflexion de notre collègue M. Desgain, à savoir, d'une part, les conseillers en mobilité et, d'autre part, j'aurais tendance à ajouter les conventions-cadres qui sont assez importantes. Ont-elles été revues ? Si oui, quels seront les projets allez-vous privilégier ou ceux que vous allez abandonner, puisque la diminution de l'allocation est significative dès lors qu'on avoisine les 3,5 millions d'euros ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont. Ensuite, ce sera Mme Moucheron et Mme Cremasco.

M. Dodrimont (MR). - Dans le cadre du programme 14.02 Mobilité, je suis quelque peu entre deux sentiments, celui d'une jouissance profonde ou d'une frustration rentrée quand je vois que l'on parle d'un projet de promotion du vélo-assistance électrique. Cette annonce m'a étonné, mais doit-elle me réjouir ou me frustrer, je n'en sais rien. En effet, vous aviez de concert rejeté une proposition de décret mettant en place une prime à l'achat de vélos à assistance électrique. Je vois qu'il y a ici un projet de promotion du vélo. Je brûle donc d'impatience d'en savoir un peu plus, Monsieur le Ministre, vous vous en doutez bien. D'autant plus que je vois, dans cet article, que deux projets sont mis en avant pour justifier son évolution. Cet article progresse de 400 000 euros à 1,16 million d'euros, donc si je fais un rapide calcul, ce sont plus de 1 500 primes à l'achat de vélos électriques qui pourraient être octroyées si on utilisait tous les moyens que comprend cette évolution de l'article. Je ne sais si je dois me réjouir ou pas, si quelque part notre proposition a été, même tardivement, finalement été entendue. Il ne faut jamais désespérer.

Pour le projet « Tout vélo actif », Monsieur le Ministre, pourriez-vous là aussi nous en dire un peu plus ? Est-ce une nouvelle campagne de promotion, de communication ? Est-ce une subvention à une ASBL ou à une autre ? J'aimerais en savoir un peu plus. On sait les nouveaux moyens qui vont être mis à disposition de nature à promouvoir les déplacements à vélo en Wallonie, mais peut-on avoir une ventilation et plus de précisions quant aux projets qui seront soutenus grâce à cette évolution ?

Comme mon collègue, M. Desgain, le covoiturage dynamique appelle aussi chez moi un questionnement. J'ai vu, notamment en Province de Liège, qu'il y avait une initiative provinciale pour des zones de covoiturage à réaliser avec des équipements réfléchis. Je trouvais l'idée très bonne. C'est un excellent député provincial, M. Pire, qui soutient ce projet et qui voit dans l'aménagement de ces zones, de ces parkings de covoiturage, le recours à des aides aussi aux citoyens, aux automobilistes, qui utilisent ces zones. On pense notamment à des possibilités de recharger des véhicules électriques, ce qui doit, à mon avis, plaire à certains d'entre nous. On y voit aussi des bulles à verres, des choses qui peuvent apporter un plus dans le confort des citoyens qui font ce geste écologique, à savoir utiliser une voiture en commun. Merci de nous dire si cette initiative provinciale retient votre attention et si elle est en complément avec d'autres actions. J'aimerais avoir votre sentiment par rapport à cela.

En ce qui concerne les subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestations de la mobilité durable, on passe de 2 millions à 1,390 million d'euros. Les subventions à la cellule de mobilité de l'Union wallonne des entreprises ou à celle de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie sont réduites. Visiblement, quant à elle, la promotion à Pro Vélo ne subit pas le même sort. J'aimerais simplement en savoir un peu plus. Pourquoi privilégie-t-on une de ces associations qui sensibilise à la mobilité durable plutôt que d'autres ?

J'en viens aux plans communaux de mobilité. On constate une diminution forte des crédits. Qu'en est-il exactement ? S'agit-il d'une diminution qui s'explique par une absence de projet ou alors, une diminution qui est voulue par le gouvernement pour ne plus financer les plans communaux de mobilité ? Je pense que cela doit aussi être éclairci. Vous aviez annoncé une réforme de l'outil PCM. Qu'en est-il aujourd'hui ? Doit-on traduire dans cette nette diminution de moyens une remise en cause de la pertinence même de l'outil ? J'aimerais vous entendre aussi sur ce sujet.

Ceci concernait la mobilité.

Je souhaiterais dire quelques mots sur le transport, si je puis, Monsieur le Président. On en est au programme 14.03 Transports.

Monsieur le Ministre, on parle de dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire. Il serait peut-être intéressant de répéter le libellé complet de l'AB concernée, la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires. C'est aussi intéressant, surtout dans le contexte que l'on connaît pour le moment en cette matière, ce fameux plan dont on a pu débattre récemment, qui voit une série de lignes ne plus faire l'objet de l'attention d'Infrabel, voire même de ne plus du tout faire l'objet de travaux de maintien en ordre. Évidemment, cela nous inquiète puisque cette AB permet de soutenir au moins deux dossiers, la modernisation de la ligne 161-162 et le parking RER de Louvain-la-Neuve. Qu'en est-il exactement par rapport à ces deux projets ? Où en sont ces chantiers ? On sait que pour la modernisation de la ligne 161-162, on tente de faire de la musculation en annulant le paiement des annuités parce qu'on estime que les travaux sont en retard de modernisation pour cet axe stratégique. C'est clair, mais on sait que là, je le pense, on fait de la musculation sans lendemain. On est en train de faire du « fumigène » si je puis me permettre, Monsieur le Ministre, puisque plusieurs indices démontrent que ces annuités seront bel et bien payées à la SNCB. L'enveloppe au budget 2013 prévoit 9,670 millions d'euros, et on sait aussi que dans le cadre de la provision conjoncturelle inscrite dans le budget du Ministre Antoine, il est aussi prévu une enveloppe de 9,790 millions d'euros dans le cadre d'une opération de report de la subvention donc, pour la ligne 161-162. Ceci me permet de vous demander où nous en sommes dans ce chantier.

Par rapport au parking de Louvain-la-Neuve, y a-t-il un recours introduit sur le permis unique délivré ? Bref, où en sommes-nous ? Y a-t-il, Monsieur le Ministre, une réflexion par rapport à ces lignes de chemin de fer qui sont annoncées comme ne plus faire l'objet potentiellement de travaux d'entretien dans les années à venir ? Se prépare-t-on à un soutien wallon de l'outil ferroviaire dans des cas aussi précis que celui-là ou est-ce que la Wallonie reste, sans jeu de mots, sur le quai, à regarder passer le train qui ne reviendra plus ? Il va partir dans une direction et puis, il ne reviendra plus sur les lignes concernées, et cela doit vous mobiliser, en tant que responsable de la mobilité pour la Wallonie.

Penser que des lignes aussi importantes que celles que l'on a évoquées récemment risquent d'être supprimées - je ne fais pas du sous-localisme en évoquant celle de la région Ourthe-Amblève -, je pense que cela dépasse bien évidemment l'intérêt local que chacun d'entre nous peut avoir dans son action, mais cela doit concerner toutes les Wallonnes et tous les Wallons.

Concernant les dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire, on constate une augmentation du budget initialement prévu qui passe de 4,962 millions d'euros à 5,4 millions d'euros. Quand on connaît les problèmes actuels de ce département, on a le sentiment que l'on reste particulièrement frileux. Qu'en est-il réellement ? Cette petite augmentation va-t-elle réellement apporter aux utilisateurs de ces services ?

J'ai été interpellé, dans le cadre de l'AB 31.10 relative à l'intervention de la Région wallonne en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transport urbain, par cette somme de 220 000 euros qui permet le financement de la cellule de communication du tram de Liège. Doit-on encore communiquer, par les temps actuels, avec de tels montants sur un tel projet ? Ne faut-il pas plutôt commencer à poser des rails plutôt que de communiquer sur ce que le tram va apporter aux uns et aux autres ? N'est-on pas suffisamment convaincu ? Dans ce cas, il faudrait alors arrêter d'investir dans ce projet. On a le sentiment qu'un coup d'arrêt a pu intervenir avec la défaite liégeoise sur le projet 2017. Si communication il faut, une telle débauche de moyens est-elle nécessaire ? Cela perdure depuis 2011. Va-t-on encore remettre le couvert une année de plus ? Peut-on, pour juger de la pertinence de cette inscription de moyens, savoir quel est le bilan de cette cellule de communication du tram de Liège. Peut-on connaître le nombre de personnes qui travaillent dans cette cellule ? A-t-on encore besoin de cela au stade actuel du dossier ?

Au niveau de l'AB 51.11 relative à la subvention à la SRWT pour lui permettre de financer la réalisation de sites propres inscrits dans la Déclaration de politique régionale, on parle des cinq millions d'euros prévus pour financer le site propre de la sortie sud de Charleroi - Bultia. Globalement, on dispose de peu d'information quant au coût global de ce projet. Peut-on être éclairé sur le coût de cette infrastructure ? Qu'en est-il des permis qui doivent être délivrés pour que ce dossier puisse aboutir ? Bref, où en est-on dans ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Je vais peut-être revenir sur des éléments qui ont déjà été évoqués, mais qui sont intéressants à souligner.

Dans les actions pour la mobilité conviviale et la coordination des politiques de mobilité, je voudrais souligner les efforts qui sont faits dans les dépenses qui visent la promotion des déplacements à vélo. Comme cela a déjà été évoqué, on ne vise pas ici les infrastructures, mais bien le projet « Tout vélo actif ». J'aurais voulu avoir quelques détails quant au plan de promotion du projet de promotion du vélo à assistance électrique.

Je reviens sur la même idée concernant la promotion de la pratique du covoiturage en Wallonie. On vise un financement d'un projet particulier de covoiturage dynamique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce projet ?

Il en va de même pour les parkings qui visent le covoiturage. Je rappelle à cet égard que nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour la mise en place de pareils parkings. Vos explications sur vos projets seront les bienvenues.

Je constate également la diminution des moyens de paiement dévolus aux subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité. Pouvons-nous avoir un petit mot explicatif sur la justification de ce choix budgétaire ?

Je pense que M. Dodrimont l'a souligné, en ce qui concerne le transport urbain, je serai un peu moins négative par rapport aux moyens dévolus globalement au transport scolaire qui connaissent une augmentation - ce qui est, en soi, positif même si ce n'est jamais assez.

Par contre, je reviens sur l'intervention financière de la région en faveur des TEC et de la société wallonne dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication. Les crédits étaient de zéro à l'initial 2012 et sont dotés maintenant de 220 000 euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, si je ne m'abuse. J'aurais voulu savoir de quel projet il s'agit.

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Au niveau du programme 3 - Transport urbain, je voulais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur l'AB 01.05 qui reprend les investissements et notamment les annuités, que ce soit dans la gare multimodale de Mons ou dans celle de Namur. Qu'il s'agisse réellement de gare multimodale et qu'il y ait une réelle relation entre les bus et le train me paraît réjouissant. Il convient d'aller de l'avant.

Je voulais savoir comment on arrivait à un montant proche de 3 millions d'euros pour la gare de Mons alors qu'il n'est que de 1,65 million d'euros pour la gare de Namur. Pendant combien d'années va-t-on percevoir une annuité ? Je voudrais appréhender au mieux le coût global de ces deux gares.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je suis déjà intervenu, tout à l'heure, sur la question des sites propres pour chercher à optimiser le service des transports en commun. Au programme 03 Transport urbain, plusieurs allocations de base les concernent. Je voudrais savoir si, globalement, les moyens étaient maintenus par rapport à 2012. Je vois une allocation de base au 51.01, au 51.11 et au 73.01. Il y a des mouvements en sens divers aux trois allocations de base. Je voulais donc savoir ce qu'il en était.

Qu'en est-il également concernant le calendrier de la mise en œuvre du site propre sur la N5 au sud de Charleroi, parce que la demande est importante. On voit, dans une région comme Charleroi, l'effet que peut avoir le développement du tram sur un site propre, avec une progression importante du nombre de voyageurs. Je pense donc que cela vaut la peine de soigner cet axe-là.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Monsieur le Président, Madame et Messieurs les parlementaires, en ce qui concerne la promotion du vélo électrique, il n'y a pas encore de choix précis qui est opéré. Il y a effectivement, Monsieur Dodrimont, un budget qui est réservé. J'ai demandé à l'administration de me faire des propositions. A priori, il ne sera pas possible de faire un système de prime généralisée, dès lors qu'il faudrait un budget beaucoup plus important. L'idée sera plutôt de travailler, soit avec des publics très particuliers ou des associations ou des collectivités, soit des campagnes de promotion. A priori, cela vise vraiment l'usage en tant que tel, mais pas directement le citoyen individuellement, parce qu'il faudrait mettre une politique budgétaire d'une tout autre ampleur.

Concernant le covoiturage dynamique, c'est effectivement un système pour lequel nous avons commandité un travail de préparation d'un système nous permettant de mettre en œuvre une forme de covoiturage dynamique, c'est-à-dire d'utiliser les systèmes d'information dont nous disposons actuellement - de téléphonie mobile, de GPS et d'Internet - pour mettre en relation les personnes qui désirent s'associer pour faire du covoiturage à peu près en temps réel, à partir d'une certaine masse d'utilisateurs, ce qui est une véritable révolution en termes d'organisation du covoiturage, ce qui me paraît être d'une manière évidente l'avenir et est de nature sans doute à faire franchir un saut quantitatif et qualitatif au

développement du covoiturage qui représente un potentiel absolument considérable. Je ne le dirai jamais assez. On mise beaucoup sur les transports en commun et c'est bien légitime, mais cela représente de gros budgets et cela ne peut pas répondre à toute la souplesse nécessaire pour l'ensemble des déplacements, mais le complément que peut apporter le covoiturage me paraît être extrêmement prometteur pour l'avenir.

Il s'agit ici d'un système dynamique permettant de mettre en relation, mais c'est un petit peu pilote, cela vise à entrer dans une phase opérationnelle dans les prochains mois, probablement fin 2013, c'est un système sur lequel nous travaillons par sous-traitance. Il ne s'agit pas de quelque chose qui existe déjà ailleurs et qu'on achèterait tout fait. Il s'agit vraiment du développement d'un système tel que celui-là.

Concernant les conseillers en mobilité, il n'y a pas de remise en cause en tant que telle de cette politique, de ce soutien aux communes. Il y a un soutien accordé par la Wallonie aux communes, aux conseillers en mobilité dans les communes de plus de 50 000 habitants. Cela représente 24 000 euros par an et par commune. Ce subside se trouve désormais sur l'AB 01.05 puisqu'il y a eu une réorganisation du programme un peu plus globale.

Par ailleurs, l'administration anime un réseau des conseillers en mobilité, qui organise des échanges d'expériences, des rencontres, des formations, et cætera. Cela représente un budget de 150 000 euros.

Il est également prévu en 2013 - ce qui est nouveau et c'est une demande qui est portée depuis longtemps par l'administration et les conseillers, et cela correspond à un budget de 20 000 euros - un système de certification des compétences de ces conseillers en mobilité. Cela, nous l'avons également prévu sur le budget 2013.

Monsieur Senesael, concernant la politique cyclable plus généralement, je pense que c'est une des politiques sur lesquelles nous avons vraiment mis en œuvre une vision complète sous cette législature et qui est déjà bien mise en œuvre.

Bien entendu, nous avons fait le choix, et c'est un choix déjà opéré lors de l'adoption de la Déclaration de politique régionale, de sélectionner une dizaine de communes-pilotes. C'est vrai que nous n'avons pas choisi de saupoudrer de petits investissements partout. Nous avons sélectionné dix projets sur base de candidatures et de projets vraiment aboutis, avec également des implications importantes financières de ces communes.

C'est un des éléments importants sur lesquels les engagements budgétaires sont respectés.

Par ailleurs, il y a également un Plan Wallonie cyclable plus général qui comporte un certain nombre d'actions. Les communes-pilotes sont l'action la plus visible, mais il y en a d'autres qui impliquent l'ensemble des compétences wallonnes et qui se poursuivent également.

Concernant les subsides aux différentes associations en matière de vélos, Monsieur Dodrimont, je pense que vous faites référence au fait que certaines associations seront désormais subsidiées par le Fonds de l'énergie comme cela avait été convenu l'année dernière.

Il y a eu un regroupement. C'est un transfert comptable. Il n'y a pas eu de suppression de ces subsides, mais ce n'est pas le cas de tous. C'est la raison pour laquelle certaines AB sont transférées au Fonds de l'énergie et d'autres restent dans le programme originel.

Concernant les PCM, il est prévu une réforme. Pour l'instant, nous testons les modifications avec un certain nombre de partenaires. Ce travail est en cours et n'est pas encore tout à fait finalisé.

Vous évoquez la question du P+R de Louvain-la-Neuve. Il y a trois permis qui concernent le P+R de Louvain-la-Neuve. Deux ont déjà été attribués et le troisième sera vraisemblablement octroyé sous peu. À ma connaissance, il y a deux recours introduits à ce stade. La période de recours n'est pas terminée, a fortiori sur le dernier permis.

Concernant l'outil ferroviaire, je pense avoir répété à de nombreuses reprises le souhait de la Wallonie de s'impliquer. D'ailleurs, je l'ai également perçu dans les rangs parlementaires, de manière très forte dans le suivi de la problématique, même si c'est une matière fédérale. Pour cela, nous avons à la fois commandité l'étude TRITEL, je sais bien que c'est encore une étude, celle-là a été applaudie par tout le monde et elle est bien utile pour se positionner dans le cadre des projets de développement ferroviaire, et nous avons également renforcé la cellule ferroviaire de l'administration pour disposer d'une réelle expertise dès maintenant et dans les prochaines années.

Nous avons le projet du Bultia comme vous l'avez évoqué également, Monsieur Desgain. Nous ne savons pas encore quel est le coût global puisque nous en sommes au stade des études. Si vous vous rappelez, il est prévu un budget annuel structurel pour ce projet qui sera utilisé tant qu'il sera nécessaire par rapport aux travaux à réaliser. Vraisemblablement, courant de l'année 2013, nous aurons une idée beaucoup plus précise parce que les études seront finalisées. Elles sont en cours. Elles permettront de chiffrer très précisément le projet, peut-être d'arbitrer certaines options si nécessaire et de savoir comment se planifient les travaux et quels sont au final les budgets complets qui seront utilisés.

Madame Cremasco, concernant les gares de Mons et de Namur, il s'agit bien de projets dont chacun peut

estimer les choix esthétiques, architecturaux, et cætera. Ce n'est pas l'objet ici. C'est en tout cas deux gares multimodales puisqu'il s'agit, à Namur, d'une dalle au-dessus de la gare permettant l'accueil d'une partie des bus et d'une réorganisation des bus autour de cette gare. Pour ce qui concerne la gare Mons, il s'agit de consacrer deux quais de la gare à la gare des bus. Donc, on est bien dans l'intégration dans les deux cas de sites bus sur le site ferroviaire.

Le coût total de la gare de Namur est de l'ordre de 59 millions d'euros. Le coût total de la gare Mons est de l'ordre de 28 millions d'euros. La partie bus concernée pour la gare de Mons est de l'ordre de 28 millions d'euros.

Les annuités changent ...

(Réaction de Mme Cremasco)

Ce ne sont que les bus à Namur. La gare existe déjà. Ce sont la dalle et les aménagements.

Le projet concerne uniquement la dalle et les accès routiers. Il y aura des aménagements aux alentours de la gare qui seront par ailleurs nécessaires.

Bien entendu, annuellement, cela se concrétise de manière variable au fur et à mesure des remboursements, en fonction de chacune des conventions. C'est pour cela que les montants ne sont pas les mêmes chaque année.

Concernant enfin la question des sites propres, nous sommes dans une logique de poursuite des investissements au niveau notamment du groupe SRWT. C'est évidemment une des questions qui devra être regroupée avec celles de la finalisation du contrat de service public puisqu'il y a le contrat en tant que tel, le budget d'exploitation et le budget d'investissement. Il s'agit d'un tout sur lequel nous devons avoir une vision claire pour la finalisation de ce contrat de service public.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Simplement, Monsieur le Président, pour souligner que M. le Ministre n'a rien dit sur la cellule COM du tram à Liège.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Je peux répondre.

Sur la cellule COM du tram, je pense au contraire qu'elle est très importante parce qu'il ne s'agit pas de convaincre de l'intérêt du tram. J'espère que c'est fait, en tout cas nous avons tenté de le faire les uns et les autres. Il s'agit par contre d'entrer dans la phase concrète et d'accompagnement. Nous avons, dès maintenant, déjà entamé la phase des travaux puisqu'il y a des travaux liés aux impétrants qui sont déjà en cours. Nous allons avoir des travaux qui vont se succéder par phase, d'abord pour les impétrants, puis pour la réalisation des différents travaux jusqu'à 2016, jusqu'à la finalisation vraiment complète des travaux.

L'organisation de l'information autour de toutes les conséquences des travaux et l'implication de l'arrivée du tram et l'accompagnement concret, nécessite un enjeu de communication très important parce qu'il y a encore toute une série de questions précises à régler. C'est bien cela l'objet. Ce n'est pas de la propagande autour du projet lui-même. C'est bien l'accompagnement du projet.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, il faut alors débaptiser cette cellule parce que telle qu'elle apparaît en parlant de cellule COM, cela ne laisse pas sous-entendre qu'il s'agit d'une information à l'égard de riverains qui vont être gênés par des travaux ou toute autre personne qui a un intérêt sur les travaux qui sont réalisés là-bas.

M. le Président. - Pour l'organisation des travaux, il nous reste 20 minutes. Que les choses soient claires, il faut que, dans ces vingt minutes, on ait clôturé et voté le document budgétaire du budget 2013.

On verra sur la confiance au rapporteur ou pas à l'issue des débats.

Je suggère que l'on entame les divisions 15, 16, 17 plus les trois - OWD, ISSeP et l'AWAC - et que les questions qui sont jointes viennent après le vote, si c'est encore possible, sinon, comme l'ensemble des autres questions, qu'elles soient reportées à la fois prochaine.

Je suis désolé, mais il y a un impératif de temps auquel on s'était engagés.

D'accord sur la procédure, Monsieur Dodrimont ?

M. Dodrimont (MR). - On s'étonne un peu que vous proposiez un ajournement à quinzaine pour l'ensemble des questions.

M. le Président. - C'est ce qui était convenu, Monsieur Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je n'ai pas le sentiment que c'est ce qui était convenu. Respecter l'horaire qui est dû à l'agenda de M. le Ministre, je peux encore l'entendre, mais reporter purement et simplement l'ensemble des questions à quinzaine, je pense que cela n'a pas été nécessairement évoqué dans ce sens.

M. le Président. - La question a été posée à la Conférence des présidents. M. le Ministre est absent jusque dimanche matin, si je suis bien informé et la Conférence des présidents n'a pas jugé utile de convoquer une autre commission. Les questions seront donc reportées automatiquement, sauf celles qui ont déjà été retirées ce matin par leurs auteurs.

M. Dodrimont (MR). - Nous prenons acte, mais nous regrettons la procédure.

M. le Président. - Je ne sais rien faire d'autre.

Nous sommes à la DO15, sur l'analyse budgétaire. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Vous limitez à la DO15. J'ai une question sur les conseillers en environnement, parce que je vois qu'à l'AB 43.03, dans le programme 03, il y a une diminution globale. Je voulais savoir s'il y a effectivement une diminution des aides pour les conseillers en environnement ou si l'ensemble des mouvements qui apparaissent à différents endroits dans le budget équilibrent les choses et que les moyens qui leur sont consacrés sont maintenus.

J'avais une autre question qui concernait la gestion du réseau Air - de qualité de l'air - qui est pour le moment assuré par l'ISSeP, dont je vois que le financement va transiter par l'AWAC. Je voudrais savoir si c'est toujours l'ISSeP qui en assurera le suivi technique ou si l'ensemble est transféré et quels liens étaient maintenus avec la cellule de coordination interrégionale CELINE qui me paraît être une structure de coopération interrégionale qui fonctionne de façon efficace jusqu'à présent, ce dont je me réjouis.

M. le Président. - C'est quelle AB, Monsieur Desgain ? C'est pour le rapport, pour qu'on puisse s'y retrouver.

M. Desgain (Ecolo). - Elle est à plusieurs endroits, mais on va dire l'AB 40.01 de la DO15, Programme 13 - Prévention.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur la DO5 ? Non.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Concernant les conseillers en environnement, il y a effectivement maintien des moyens puisqu'une partie est transférée vers le 15.12 qui gère les dossiers de subventions. Il n'y a donc pas de diminution dans le montant et le nombre de conseillers en environnement soutenus par la région. Le montant qui a diminué dans l'AB 43.03 se retrouve au 15.12 et donc, 70 communes sont soutenues par la région dans ce cadre.

Concernant la gestion du réseau de l'air, bien entendu que le lien est maintenu avec CELINE. Rien ne change sur le fond et c'est désormais géré administrativement par l'AWAC. Le travail scientifique est toujours mené par l'ISSeP jusqu'à présent.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Je suis ennuyé, Monsieur le Président. Sur la DO15, j'ai pas mal de questions en ce qui concerne les eaux usées, la SPAQuE et l'Office wallon des déchets et, comme on s'est engagés aussi à tenir le calendrier, c'est ennuyeux. Donc ou je reviens en séance plénière avec les questions - mais je me doute bien qu'avec l'ensemble des questions que nous avons ici, on ne sait pas y répondre de manière correcte dans les 10 minutes qui nous restent - ou donc, je m'abstiendrai de poser mes questions et je reviendrai en séance plénière.

M. le Président. - Je pense que c'est la bonne solution.

M. Senesael (PS). - Pour respecter l'engagement auquel nous avons souscrit.

M. le Président. - Pour la DO15, c'est terminé ? Je suis alors à la DO16, aménagement du territoire. La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Je vais quand même reprendre une question qui est plus spécifique puisque, comme on constate une nette diminution des moyens de ce programme, mis en parallèle avec la diminution de la dotation de la SPAQuE, cela commence à faire beaucoup.

Comment explique-t-on cette réorientation, si réorientation il y a, de votre stratégie en la matière ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il n'y a pas d'argent, Monsieur Senesael ! Vous me demandez qu'on mette plus d'argent encore sur les bus ?

M. Senesael (PS). - Je pose une question.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Et donc, je vous réponds qu'il faut bien évidemment trouver quelque part de l'argent pour des économies. Il est vrai qu'on le fait un peu partout en fonction des disponibilités.

Pour ce qui concerne les SAR, la politique principale est menée au travers du Plan Marshall 2.vert parce que, je le rappelle, on a quand même dégagé des montants très importants pour le Plan Marshall 1 déjà et 2.vert encore de 100 millions d'euros pour ce qui concerne les SAR. Effectivement, sur les AB annuelles, il n'y a plus beaucoup de moyens disponibles, il y en a quand même encore qui ont été utilisés les années précédentes jusque 2012. En 2013, il ne reste plus beaucoup de possibilités. À l'impossible, nul n'est tenu, il n'y a pas vraiment d'autre explication.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions sur la DO16 ? Je suis maintenant à la DO17.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - J'avais quand même une petite question sur les AB HP, concernant le Plan Habitat permanent et, notamment, dans la justification du crédit. Cela complète la question qu'on a pu avoir tantôt et, notamment sur l'AB 63.04. Je voudrais savoir quelle part est dévolue à la démolition et à l'acquisition. C'est notamment dans la justification, où on dit que le budget prévu pour les démolitions est de 250 000 euros en engagement et en liquidation tandis que l'acquisition des parcelles s'élève à 83 000 euros en liquidation.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Il n'y a pas de part précise prévue. C'est un budget global. Cela dépendra des demandes qui nous parviendront aussi des communes et de l'évolution du plan, sinon, on aurait fait deux AB différentes, donc c'est une même AB qui prévoit les deux interventions.

M. le Président. - Y a-t-il encore des remarques ou des questions à poser ?

Je n'en prends pas pour l'instant.

Je suis au Titre 6, services régionaux à gestion séparée. Quelqu'un a-t-il un commentaire sur l'AWAC ? Sur le titre 7, l'OWD et l'ISSeP ?

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - J'en sélectionne une ?

M. le Président. - Je vous en prie.

M. Senesael (PS). - Juste pour l'ISSeP, parce que là aussi - et c'est peut-être la même explication que M. le Ministre nous donnera - on rabote de cinq millions d'euros. Je ne sais pas s'il y a une explication particulière, une mission qui ne doit plus être accomplie, qui a été transférée, enfin bref, ce qui explique cette diminution.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Je pense que vous voulez dire 500 000 euros, Monsieur Senesael. Il y a effectivement une réduction, mais quand même pas de 2,5 millions d'euros. C'est une réduction qui nous a paru raisonnable en fonction des nécessités de réductions partout. Donc, voilà, il n'y a pas de suppression de pans importants du travail de l'ISSeP et encore moins de mise en cause de la structure. Simplement, comme il est nécessaire de récupérer de l'argent un peu partout, à l'ISSeP aussi.

(Réaction d'un membre)

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Une partie vient du transfert dont on vient de parler avec M. Desgain, vers l'AWAC. Donc, pour la surveillance du réseau air. C'est une partie de l'explication. Pour le reste, la diminution en tant que telle est beaucoup moins importante que ce que vous dites. C'est 500 000 euros, ce n'est pas 2,5 millions.

Effectivement, il y a par ailleurs un transfert, mais ce n'est pas une réduction, c'est juste un transfert comptable qui passe de l'ISSeP à l'AWAC.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres remarques sur les organismes à gestion séparée qui relèvent du Titre 6 et du Titre 7 du budget ? Non ? Parfait.

Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Nous allons procéder au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et sur l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - IVa 2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7*bis* et 7*ter*) et (Doc. IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7, 7*bis* et 7*ter*).

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - Pour reprendre la discussion de tout à l'heure, Monsieur Borsus, sur le rapport et la confiance au rapporteur et au président, j'ai compris que vous ne souhaitiez pas accorder la confiance au rapporteur et au président tout à l'heure. J'imagine que c'est la même chose maintenant ?

(Réaction d'un membre)

OK, comme vous l'avez fait savoir.

Pour la procédure, le document de rapport va être rédigé le plus vite possible par les services. Il sera envoyé aux uns et aux autres comme d'habitude pour relecture. Je convoque une Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la

mobilité vendredi à 13h30, une demi-heure avant la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports qui est chargée de, je dirais, valider l'ensemble des recommandations venant de toutes les commissions.

Puis-je avoir un engagement que, si la commission est convoquée à 13h30 pour lecture et approbation du rapport, c'est cela que l'on va mettre à l'ordre du jour ? Monsieur Borsus, je vous regarde. Est-ce que je peux, comme les documents seront transmis avant, estimer qu'une demi-heure de temps est suffisante ? Sinon, je convoque à 13 heures.

M. Borsus (MR). - Je suis peut-être encore un peu basique, mais vous me posez une question ...

M. le Président. - C'est vous qui avez demandé que l'on ne fasse pas confiance au président ...

M. Borsus (MR). - Vous me posez une question en insistant et je vous regarde. Je tente de répondre, mais vous ne souhaitez pas que je réponde, je réponds ce que vous me dites.

M. le Président. - Dites-moi.

M. Borsus (MR). - Je ne sais pas présager, voulais-je dire, du rapport. Je souhaite lire le rapport parce que, depuis ce matin, j'ai eu une accumulation d'approximations, de changements, de non-réponses du ministre.

Donc, je souhaite retrouver tout cela dans le rapport parce que c'est ce qui s'est passé. Le cas échéant, nous demanderons au compte rendu notamment des variations incroyables. Donc, je souhaite simplement pouvoir prendre connaissance d'un rapport raisonnable.

M. le Président. - Le rapport sera fait par les services, comme d'habitude.

M. Borsus (MR). - Combien de temps cela va prendre, je ne sais pas vous l'indiquer, Monsieur le Président, mais notre intention n'est pas du tout de faire traîner les travaux. Soyons bien clairs.

M. le Président. - D'accord ? J'acte que votre intention n'est pas de faire traîner les travaux et de tenir dans les délais normaux de tenue d'une commission pour lecture et approbation du rapport.

Je convoque vendredi à 13 heures. Je vais demander que les services fassent la convocation aujourd'hui pour vous en avertir chacun. Cela nous permettra d'être à temps pour la commission de 14 heures.

Je suis désolé, mais on avait convenu cela, que l'ensemble des questions ont été retirées par leurs auteurs en début de séance ou reportées à la prochaine séance qui sera convoquée en temps utile par la Conférence des présidents, mais, normalement, le mardi 18 décembre.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

M. le Président. - La question orale de Mme Targnion à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la mise à disposition de locaux publics pour des organisations sectaires » est transformée en question écrite.

Les questions orales de :
- M. Borsus, sur « l'avenir du CRIOC et de ses relations avec la Région wallonne » ;
- Mme Pary-Mille, sur « la promotion des gobelets réutilisables lors des événements » ;
- Mme Pary-Mille, sur « le label et opération « Ecoles pour demain » » ;
- M. Stoffels, sur « le suremballage » ;
- M. Dodrimont, sur « l'application du recueil de bonnes pratiques en matière d'installations de télécommunications mobiles » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « la RN 54 »;
- M. Dodrimont, sur « la possibilité pour un fonctionnaire délégué d'octroyer un permis d'urbanisme »;
- Mme Zrihen, sur « la révision du SDER »;
- M. Maene, sur « l'activation des zones d'activité économique » ;
- Mme Barzin, sur « les difficultés de mise en œuvre des décisions politiques relatives aux nouvelles zones d'activité économique » ;
- M. Maene, sur « le dossier Carmeuse à Florennes » ;
- M. Stoffels, sur « le certificat de conformité urbanistique » ;
- M. Senesael, sur « le parc d'activités Polaris »;
- M. Senesael, sur « la collecte de jouets par les intercommunales » ;
- M. Bayet, sur « le Plan wallon des déchets horizon 2020 » ;
- Mme Pary-Mille, sur « le vandalisme des abribus » ;
- Mme Moucheron, sur « la cimenterie d'Holcim à Obourg » ;
- Mme Barzin, sur « l'entrée en vigueur de l'obligation de distribution par les communes de sacs prépayés » ;
- M. Senesael, sur « la méthode de calcul des déchets ménagers » ;
- M. Dodrimont, sur « le coût-vérité de

l'assainissement » ;
- Mme Defraigne, sur « les utilisateurs mécontents des TEC Liège-Verviers » ;
- Mme Defraigne, sur « le tram suite à l'échec de la candidature de Liège à l'Expo 2017 » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sont reportées.

Les questions orales de :
- M. Miller, sur « l'avenir de la cimenterie Holcim » ;
- M. Mouyard, sur « le projet éolien du Ridias » ;
- M. Mouyard, sur « les quotas de CO_2 » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sont retirées.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Peut-on souhaiter un bon travail lors de sa mission à Doha à M. le Ministre Henry ? Nous comptons sur lui.

M. le Président. - Que les choses soient claires, la commission ne concernera que les parlementaires.

Je vous remercie du respect des engagements pris.

Monsieur le Ministre, bonne mission à Doha et à très bientôt pour de prochaines aventures.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 55 minutes*.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Michel de Lamotte, Président
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
Mme Savine Moucheron, cdH
Mme Valérie Regnier, Première auditrice à la Cour des comptes
M. Daniel Senesael, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
A.S.B.L.	Association Sans But Lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BIM	Bénéficiaire de l'intervention majorée
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CET	Centre d'enfouissement technique
CO_2	dioxyde de carbone
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CRAT	Commission régionale de l'aménagement du territoire
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DAR	décret relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général (décret d'autorisation régionale)
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DO	division organique
EU ETS	système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté
GPS	Global Positioning System
ISSeP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
OIP	organismes d'intérêt public
OMNIO	octroi de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité
ONPTS	Office national des pensions pour travailleurs salariés
ONU	Organisation des Nations Unies
OWD	Office wallon des déchets
PCA	plan communal d'aménagement
PCM	Plan communal de mobilité
PST	programme stratégique transversal communal
Plan HP	Plan Habitat permanent
RER	Réseau Express Régional
S.P.G.E.	Société publique de gestion de l'eau S.A.
SAED	site d'activités économiques désaffectés
SAR	sites à réaménager
SDER	schéma de développement de l'espace régional
SGT	Société Générale des Techniques
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SWDE	Société wallonne des Eaux
TRITEL	Transport, Infrastructures et Télématics
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TVAC	taxe sur la valeur ajoutée comprise dans le prix
T.E.C.	Société de Transport en Commun
URP	unité de la répression des pollutions